

Les comptes nationaux passent en base 2005^{*}

Tous les ans à la mi-mai, à l'occasion de la publication des comptes annuels de la Nation, l'estimation de la croissance des agrégats macroéconomiques est révisée sur les trois dernières années. Cette année, à cette révision habituelle, qui porte sur la croissance de 2008, 2009 et 2010, vient s'ajouter un « changement de base », qui modifie également le niveau des agrégats macroéconomiques.

Les comptes nationaux changent régulièrement de base : 1956, 1959, 1962, 1971, 1980, 1995, 2000 et maintenant 2005. Changer de base, c'est remettre périodiquement en chantier les concepts, nomenclatures et méthodes qui fondent la comptabilité nationale, afin qu'elle continue de refléter au mieux la réalité économique. L'année de base, ici 2005, est en général l'année de référence des séries macro-économiques en volume (PIB, consommation, etc.).

Le passage à la base 2005 consiste essentiellement à produire et publier les comptes dans la nouvelle Nomenclature d'Activités Française – NAF révision 2 d'une part, et à intégrer les résultats du nouveau dispositif d'Élaboration des Statistiques ANnuelles d'Entreprises (Esane) d'autre part. Le passage à la nouvelle base a par ailleurs été l'occasion d'introduire de nombreuses améliorations dans la mesure de l'activité dissimulée, l'action sociale, les échanges extérieurs, etc. La base 2005 comporte peu de changements conceptuels.

La comptabilité nationale est logiquement la dernière grande opération statistique à incorporer un changement de nomenclature : les sources statistiques sur les entreprises, par exemple, dont les résultats servent à l'élaboration des comptes, doivent l'avoir préalablement intégré. La nouvelle nomenclature donne une place importante aux nouvelles technologies, aux activités liées à l'information et à l'ensemble des activités de services. Totalement harmonisée à l'échelle internationale, elle assure la comparabilité des comptes nationaux des différents pays.

Le dispositif Esane combine des données administratives fiscales et sociales et des données d'enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises interrogées sur leurs activités par l'intermédiaire d'un questionnaire spécifique. Il permet d'alléger la charge statistique pesant sur les entreprises tout en fournissant une meilleure évaluation de leur activité.

Ce dossier expose les principaux apports de la base 2005 et retrace leur impact sur les comptes en comparant, essentiellement pour l'année 2008, les données de cette nouvelle base et ceux de la précédente base 2000. De surcroît, il présente pour quelques grands agrégats et ratios économiques une comparaison des séries longues dans l'ancienne et la nouvelle base, chaque changement de base donnant maintenant lieu en France à une rétropolation des comptes nationaux depuis 1949.

^{*} Ont contribué à ce dossier :

Myriam Broin (coord.), Jean-Pierre Berthier, Ludovic Besson, Anne-Juliette Bessone, Denis Boisenault, Michel Braibant, Thomas Deroyon, Boris Guannel, Guillaume Houriez, Johara Khélif, Geoffrey Lefebvre, Fabrice Lenglard, Claudie Louvot-Runavot, Thierry Méot, Margot Perben, Fabien Toutlemonde, Mélanie Vanderschelden (Insee, département des Comptes nationaux) ; Marie Élisabeth Hassan, Véronique Moyné (Insee, département Synthèses sectorielles) ; ainsi que toutes les équipes du département des Comptes nationaux et du département des Synthèses sectorielles qui ont travaillé à la confection de la base 2005 ; Patrick Augeraud (ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, DGFIP) ; Nathalie Morer (ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, SOeS).

Trois grands facteurs de révision, plus un changement de nomenclature

En 2008, le produit intérieur brut (PIB) en valeur s'élève à 1 933,3 Md€ en base 2005. Il est revu de 15,3 Md€ à la baisse (- 0,8 %) par rapport à la base 2000 (*figure 1*). En France, il est estimé à partir de la somme des valeurs ajoutées dégagées par chaque secteur institutionnel. La révision en baisse du PIB résulte ainsi, pour l'essentiel, d'une révision à la baisse des valeurs ajoutées dégagées par les ménages et les sociétés financières (respectivement - 11,9 Md€ et - 10,4 Md€), partiellement compensée par une révision à la hausse de celle dégagée par les institutions sans but lucratif au service des ménages (+ 5,8 Md€).

Cette révision en baisse du niveau de la production nationale trouve sa contrepartie dans différents éléments de la demande. Les dépenses de consommation finale sont révisées de - 12,7 Md€, la révision en baisse concernant les ménages (- 20,1 Md€) étant en partie compensée par celle en hausse des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM, + 8,9 Md€). La formation brute de capital fixe (FBCF) est également abaissée de 12,7 Md€, alors qu'inversement, les variations de stocks sont rehaussées (+ 7,4 Md€). Enfin, les échanges extérieurs deviennent moins déficitaires : leur solde s'établit à - 40,7 Md€, soit une révision de + 2,6 Md€.

Trois facteurs sont principalement à l'origine de ces révisions. Tout d'abord, le changement de base permet de se recalculer sur certaines sources modifiées depuis la mise en production de la base 2000, à la suite de révisions de séries ou de changements de méthode. Lorsqu'elles portaient sur des années anciennes, ces modifications n'avaient pas été intégrées dans les comptes nationaux, de façon à assurer la cohérence temporelle des séries des comptes (cas du compte satellite du logement, des données douanières, de la balance des paiements).

Ensuite, de nouvelles évaluations et des changements méthodologiques propres aux comptes nationaux en base 2005 conduisent à revoir le niveau de certains agrégats. C'est le cas par exemple des nouvelles évaluations sur le compte des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), de la ré-estimation de l'activité dissimulée ou des taux de TVA, ou encore de la mesure des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim).

Enfin, la prise en compte des informations issues de la nouvelle statistique structurelle d'entreprise, Esane, conduit à modifier certaines grandeurs en 2008. Sur le champ qu'elle recouvre, elle joue directement sur le niveau de production figurant dans les équilibres ressources-emplois de produits et sur l'évaluation des variations de stocks. De manière plus indirecte, elle peut conduire à revoir les niveaux de consommation des ménages ou de FBCF. En effet, lorsque les ressources d'un produit sont sensiblement révisées en raison de l'intégration des données issues d'Esane et/ou des changements méthodologiques, les révisions doivent trouver leur contrepartie du côté des emplois pour assurer l'équilibre.

Par ailleurs, à l'occasion de la base 2005, les comptes nationaux changent de nomenclature d'activités et de produits. Synthèse de multiples sources, la comptabilité nationale est la dernière opération statistique à adopter la nouvelle nomenclature d'activités française, la NAF rév. 2 2008. Ainsi, en base 2005, le tableau des entrées-sorties détaille les branches et les produits selon une nouvelle nomenclature agrégée d'activités et de produits, la NA 2008, parfaitement emboîtée dans l'arborescence de la NAF rév. 2. Peu perceptible aux niveaux les plus agrégés, ce passage redessine pourtant au sein de l'économie la répartition des branches d'activité et des produits.

La valeur ajoutée des secteurs institutionnels est revue en baisse de 15,5 Md€ en 2008

1. Révision de la valeur ajoutée brute des secteurs institutionnels

année 2008, valeurs en milliards d'euros et %

	Base 2000	Base 2005	Révision en niveau	Révision en %
Sociétés non financières	994,7	995,1	0,5	0,0
Sociétés financières	79,0	68,6	-10,4	-13,2
Administrations publiques	304,2	304,9	0,7	0,2
Ménages	351,5	339,6	-11,9	-3,4
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	142,0	139,6	-2,4	-1,7
Institutions sans but lucratif au service des ménages	21,0	26,8	5,8	27,4
Total des secteurs institutionnels	1 750,5	1 735,1	-15,5	-0,9
Impôts nets des subventions sur les produits	198,0	198,1	0,1	0,1
Produit intérieur brut (PIB) en valeur	1 948,5	1 933,2	-15,3	-0,8

Source : Insee, comptes nationaux.

La VA des entreprises non financières est légèrement revue en baisse (- 1,7 Md€)

Si la valeur ajoutée des entreprises non financières (sociétés et entrepreneurs individuels) n'est que légèrement revue entre les deux bases (- 1,7 Md€), la construction du chiffre a été plus largement modifiée. La construction du compte des entreprises comprend deux étapes : i) la collecte des données d'entreprises, et ii) le « passage aux comptes » qui traduit les données comptables des entreprises dans les concepts de la comptabilité nationale et qui leur adjoint une estimation des activités fraudées.

2. Construction de la valeur ajoutée des entreprises non financières

année 2008, en milliards d'euros

	Base 2000	Écart	Base 2005
Données d'entreprises	1 057,2	5,1	1 062,3
Passage aux comptes	77,9	-6,8	71,1
<i>dont activités dissimulées</i>	74,2	-6,6	67,6
Valeur ajoutée des sociétés et entreprises individuelles non financières (SNF-EINF)	1 135,1	-1,7	1 133,4

Source : Insee, comptes nationaux.

Le changement de système d'information sur les entreprises non financières (ENF) – c'est-à-dire la mise en place d'Esane – a conduit à rehausser la valeur ajoutée totale des ENF de 5,1 Md€ en 2008 (*encadré 5*). En revanche, la nouvelle estimation des activités fraudées joue en sens inverse, de même que d'autres éléments du passage aux comptes, si bien qu'au total la valeur ajoutée des entreprises non financières est abaissée de 1,7 Md€.

Les données comptables des entreprises, qui sont associées à leurs déclarations fiscales, ne couvrent pas, par construction, les activités dissimulées. Or, la comptabilité nationale se doit de retracer au mieux l'intégralité de l'activité économique, qu'elle soit déclarée ou qu'elle soit dissimulée. Ainsi, aux données d'entreprises sont ajoutées des estimations de l'activité dissimulée par les entreprises déclarées et du travail au noir d'unités non déclarées. Par rapport à la base 2000, les corrections au titre des activités dissimulées sont donc revues en baisse de 6,6 Md€ (*encadré 1*).

D'autres modifications influent sur le passage aux comptes. En particulier, la prise en compte de nouvelles données fournies par la Banque de France a conduit à réévaluer à la hausse les charges des entreprises en services d'intermédiation financière liées à la détention d'OPCVM (impact de - 0,4 Md€ sur la valeur ajoutée, *annexe 9*).

L'évaluation macroéconomique de l'économie non observée

En comptabilité nationale, toute forme d'activité entreprise sur le territoire par les agents économiques doit être intégrée dans le produit intérieur brut, y compris celle qui ne peut être directement observée, parce que dissimulée ou informelle. On considère ici des activités à la fois productives du point de vue économique et légales dans leur principe, même si elles échappent à une observation directe de l'appareil statistique.

L'évaluation de l'économie non observée ainsi définie comporte deux volets.

- *L'activité dissimulée par les entreprises déclarées*

Certaines entreprises ne déclarent pas une partie de leur activité à l'administration fiscale, dans le but de payer moins d'impôt. Estimée à partir de données provenant des contrôles fiscaux, cette activité dissimulée se monte, pour l'année 2008, à 42,6 milliards d'euros en base 2005, contre 41,6 milliards d'euros en base 2000.

Par ailleurs, en appliquant aux différents éléments de la demande, produit par produit, les taux de TVA légalement applicables, la comptabilité nationale est à même de reconstituer le montant de TVA que l'État devrait théoriquement percevoir, pour le comparer ensuite à la TVA effectivement perçue – enregistrée par ailleurs dans le compte des administrations publiques. L'écart ainsi constaté est significatif, précisément parce la comptabilité nationale intègre dans son évaluation de la demande l'activité dissimulée par les entreprises. Autrement dit, en première approximation, cet écart est dû au fait que les entreprises, lorsqu'elles dissimulent de l'activité, ne reversent pas au fisc la TVA qu'elles font payer au client final. Toutefois, la valeur précise de cet écart peut également résulter d'aléas statistiques, inévitables lors du processus visant à réconcilier dans un cadre comptable unifié l'ensemble des sources de données mobilisées. « L'écart TVA » est estimé en 2008 à 11,5 milliards d'euros en base 2005, contre 16,4 milliards d'euros en base 2000.

- *L'activité générée par des entités économiques non déclarées*

Cette partie de l'économie non observée recouvre des activités variées.

Il s'agit d'une part de *l'activité des entreprises sans existence juridique*. La comptabilité nationale opère à ce titre un certain nombre de redressements dont le montant total est, en 2008, de 13,7 milliards d'euros en base 2005, contre 16,5 milliards d'euros en base 2000.

Il s'agit d'autre part du *recours par certains ménages à l'emploi, rémunéré de façon informelle, de personnes* pour effectuer des travaux domestiques (en un sens large : des travaux de ménage, de repassage, mais aussi des activités relevant de l'action sociale comme la garde d'enfant ou l'aide aux personnes dépendantes, etc.). Ce recours peut prendre la forme d'accords contractuels non déclarés, ou relever davantage d'une activité du secteur informel, légale par définition, car fondée sur des relations personnelles et sociales, sans qu'il soit possible en l'état actuel des connaissances de tracer précisément la frontière entre les deux. L'activité correspondante est évaluée en 2008 à 2,9 milliards d'euros en base 2005, contre 3,2 milliards d'euros en base 2000.

Au total, l'économie non observée qu'il convient d'ajouter à la richesse produite officiellement représente, en 2008, 3,7 % du PIB (70,7 milliards d'euros) en base 2005, contre 4,0 % du PIB (77,7 milliards d'euros) en base 2000.

Pour en savoir plus

- Annexe 1, dans ce dossier.
- Claudie Louvot-Runavot, *L'évaluation de l'activité dissimulée des entreprises*, document de travail G 2011/09, Insee, mai 2011.

La VA des sociétés financières est revue en baisse de 10,4 Mds€

En 2008, la révision de la valeur ajoutée des sociétés financières résulte principalement de la suppression des échanges de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) entre banques résidentes et banques non résidentes : - 6,4 Md€ (*encadré 4*). L'impact de ce changement sur la valeur ajoutée est important en 2008, mais il est bien plus modeste pour l'année 2007 (- 0,6 Md€). En effet, ce nouveau traitement a pour effet de réviser parfois sensiblement les évolutions d'une année sur l'autre des échanges extérieurs de Sifim et en contrepartie celles de la production des sociétés financières. Conceptuellement plus fondé, il conduit en outre à des évolutions d'échanges extérieurs beaucoup moins heurtées, donc plus lisibles, et il diminue leur impact sur la croissance en valeur du PIB (*annexe 8*).

Les autres révisions apportées à la valeur ajoutée des sociétés financières sont plus structurelles : elles corrigent des niveaux de la base 2000. En particulier, les prestations versées par les mutuelles sont révisées en hausse ; elles sont dorénavant calculées à partir des informations transmises par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), alors que la base 2000 s'appuyait sur des données d'enquête qui les sous-estimaient (2,0 Md€). Cette révision à la hausse des prestations versées par les mutuelles contribue à revoir en baisse la production de ces dernières, définie comme la différence entre cotisations et prestations.

La VA des ménages purs (hors entrepreneurs individuels) est revue en baisse de 9,5 Md€

La diminution de la valeur ajoutée des ménages porte essentiellement sur les ménages purs (- 9,5 Md€) ; elle résulte principalement de la nouvelle estimation de la production de service de location immobilière des ménages – loyers réels et imputés (- 8,0 Md€) – réalisée dans le cadre du compte satellite du logement (*encadré 3*), ainsi que de la révision en hausse des consommations intermédiaires liées à la production des mêmes services (+ 2,0 Md€).

Par ailleurs, les services domestiques et l'action sociale, produits par les ménages en tant qu'employeurs de personnel, sont globalement revus en hausse de 0,7 Md€, tandis que les activités agricoles des ménages sont revues en baisse de 0,2 Md€.

La VA des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) est revue en hausse de 5,8 Md€

La valeur ajoutée des ISBLSM est revue en hausse de + 5,8 Md€ (*encadré 2*) en raison de nouvelles estimations des coûts de production : salaires et consommation de capital fixe. L'estimation de la masse salariale versée par les associations s'appuie désormais sur les informations contenues dans les déclarations de données sociales (DADS), alors qu'elle résultait en base 2000 d'un calcul indirect, à partir d'éléments portant sur leur financement. Cette amélioration contribue à rehausser la masse salariale des ISBLSM de 3,8 Md€. La consommation de capital fixe a également été réévaluée de 2,1 Md€, ce qui rétablit une meilleure cohérence avec le niveau de leur investissement.

Encadré 2

La refonte du compte des ISBLSM et de l'action sociale en base 2005

Les comptes des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et les équilibres ressources-emplois (ERE) de l'action sociale ont fait l'objet d'une refonte complète à l'occasion du passage à la base 2005. Leurs niveaux ont été ré-estimés pour les années de base 2006, 2007 et 2008, une fois le champ précisé, les sources sélectionnées et la méthode redéfinie.

La production des ISBLSM revue à la hausse

En base 2005, toutes branches confondues, la refonte du compte des ISBLSM conduit à revoir à la hausse leur valeur ajoutée : + 5,8 Md€ en 2008. La production du secteur, mesurée par la somme des coûts, est évaluée à 40,2 Md€, contre 34,6 en base 2000. Cet écart provient principalement d'une révision du montant des rémunérations (+ 3,8 Md€, à 23,4 Md€), qui résulte elle-même d'un accroissement important du montant des salaires et traitements bruts (+ 1,9 Md€, à 17,5 Md€) et d'une correction du taux de cotisations patronales. Il s'explique aussi par une hausse marquée du montant global de la consommation de capital fixe (+ 2,1 Md€, à 3,2 Md€).

1. Le compte simplifié des ISBLSM pour l'année 2008 en base 2000 et en base 2005

en milliards d'euros

	Base 2000	Base 2005	Révision
Production	34,6	40,2	5,6
Paiements partiels	4,8	2,1	-2,7
Consommations intermédiaires	13,6	13,4	-0,2
Valeur ajoutée	21,0	26,8	5,8
Rémunérations	19,6	23,4	3,8
Salaires et traitements bruts	15,6	17,5	1,9
Cotisations effectives employeurs	4,1	5,9	1,8
Excédent brut d'exploitation	1,1	3,2	2,1
Consommation de capital fixe	1,1	3,2	2,1
Transferts courants aux ISBLSM	30,3	35,4	5,1
Dépenses de redistribution	4,4	1,5	-2,9

Source : Insee, comptes nationaux.

Encadré 2 (suite)

La révision en hausse de la production des ISBLSM relève d'autant les transferts en nature bénéficiant aux ménages. En revanche, les montants monétaires versés directement par les ISBLSM aux ménages (prestations d'assistance sociale en espèces et autres transferts courants divers) sont nettement révisés en baisse (- 2,9 Md€, à 1,5 Md€).

Du côté des ressources, les sommes que les ménages versent aux ISBLSM sous la forme de transferts courants (principalement les cotisations et les dons à des associations) sont révisées en hausse (+ 5,2 Md€, à 8,9 Md€). Cette révision s'explique pour moitié par le reclassement dans cette opération de la totalité des recettes d'activité. En base 2000, ces flux étaient retracés en dépenses de consommation des ménages en services et en biens produits par les ISBLSM (ventes résiduelles et paiements partiels). Elle modifie la ligne de partage entre revenu disponible des ménages et transferts en nature à leur profit.

Action sociale : des reclassements notables entre secteurs institutionnels

En base 2005, la valeur ajoutée des branches d'action sociale s'élève à 51,5 Md€ en 2008, pour une production estimée à 62,3 Md€. Par secteur institutionnel (ménages, sociétés non financières, administrations publiques, ISBLSM), les changements s'expliquent en grande partie par des reclassements opérés d'un secteur à un autre. En particulier, la production d'aide à domicile, retracée en base 2000 pour moitié environ dans le compte des sociétés non financières, est attribuée en totalité au secteur des ménages en base 2005. Pour le seul secteur des ISBLSM, la valeur ajoutée des branches d'action sociale est revue en hausse de près de 900 millions d'euros en 2008.

2. Estimation de la production et de la valeur ajoutée de l'action sociale pour l'année 2008 en base 2000 et en base 2005

en milliards d'euros

Secteur institutionnel	Production			Valeur ajoutée		
	Base 2000	Base 2005	Écart	Base 2000	Base 2005	Écart ou impact sur le PIB
Sociétés non financières	19,7	13,3	-6,4	14,3	10,9	-3,4
Ménages	10,5	14,7	4,2	10,5	14,7	4,2
Administrations publiques/action sociale marchande	6,5	6,5	0,0	4,7	4,8	0,1
Administrations publiques/action sociale non marchande	12,2	8,6	-3,7	9,7	6,7	0*
ISBLSM	18,2	19,2	1,0	13,6	14,4	0,9
Total action sociale (tous secteurs)	67,1	62,3	-4,8	52,7	51,5	1,8**

* L'impact de cet écart sur le PIB est nul car il est compensé par une révision inverse sur d'autres branches non marchandes des administrations publiques.

** Hors l'écart observé pour les administrations publiques en action sociale non marchande.

Source : Insee, comptes nationaux.

Un champ au contour stable, mais découpé plus finement

La mise au point des nouvelles méthodes d'évaluation a supposé dans un premier temps de redéfinir en pratique le champ des ISBLSM et celui de l'action sociale, dans un contexte où la nouvelle nomenclature imposait en tout état de cause de revoir le niveau de détail adopté.

En nouvelle nomenclature (NA 2008, découlant de la NAF rév. 2), l'activité des ISBLSM est décrite dans sept branches non marchandes, contre quatre précédemment :

- l'ancienne branche « activités récréatives et culturelles non marchandes » a été décomposée en trois nouvelles branches, isolant les activités artistiques, les activités culturelles, et les activités sportives et de loisirs non marchandes ;
- l'action sociale est retracée dans quatre branches en base 2005, au lieu de deux précédemment. L'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement sont à présent différenciés, en y distinguant les activités marchandes et non marchandes.

Le contour du secteur des ISBLSM n'est pas modifié conceptuellement en base 2005. Les ISBLSM sont des institutions sans but lucratif (ISBL), au service des ménages, dotées de la personnalité juridique, producteurs privés non marchands employant au moins un salarié. Ce secteur institutionnel est un ensemble hétérogène, composé principalement d'associations ou fondations mais regroupant également l'ensemble des partis politiques, syndicats de salariés, Églises ou associations culturelles employeurs.

Encadré 2 (suite)

Néanmoins, l'utilisation de nouvelles sources ou méthodes a conduit à revoir certains classements par secteur. Parfois nécessaire, le recours au classement individuel des unités reste rare, car les données disponibles ne permettent pas un usage systématique de cette méthode. L'appartenance au secteur des ISBLSM est donc généralement appréciée de façon globale, le caractère marchand ou non marchand des associations et fondations étant en principe déterminé par le statut juridique et/ou l'activité économique en base 2005. Ainsi, les établissements d'enseignement (non marchand) privé et les organismes d'action sociale hébergeant ou accueillant des personnes handicapées ou en difficulté sont globalement classés dans le secteur des ISBLSM, sans qu'il soit fait référence à leur statut juridique (très majoritairement associatif). Les ISBL ne remplissant pas toutes les conditions requises sont classées dans les autres secteurs institutionnels. Par exemple, les associations marchandes ou au service des entreprises sont classées dans le secteur des sociétés non financières ou dans celui des sociétés financières. De même, la référence à l'activité économique des fondations a conduit à une répartition plus équilibrée entre les secteurs des ISBLSM et des sociétés non financières.

La nouvelle nomenclature d'activité (NAF rév. 2) introduit de nouvelles distinctions au sein de l'action sociale : entre l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement, entre l'hébergement médicalisé et l'hébergement social, entre le handicap mental et le handicap moteur notamment. Le champ de cette activité n'est pas profondément modifié pour autant. L'action sociale correspond toujours à l'accueil (incluant ou non un service d'hébergement) ou à la prise en charge à leur domicile de personnes âgées, handicapées, en difficulté et à la garde des jeunes enfants en établissement (crèches, haltes-garderies, etc.) ou au domicile d'une assistante maternelle. Le changement le plus notable, somme toute assez mineur, est la sortie des entreprises adaptées du champ¹.

Le champ de l'action sociale ne se confond pas avec celui des ISBLSM. Trois autres secteurs institutionnels produisent des services d'action sociale : les sociétés non financières, les administrations publiques et les ménages. L'hébergement et l'accueil de jour des personnes âgées en établissements relèvent des sociétés non financières ou des administrations publiques, selon que l'établissement est rattaché ou non à un hôpital. L'accueil familial des personnes âgées et des adultes handicapés, l'aide à domicile et la garde des jeunes enfants par une assistante maternelle sont des services produits par les ménages, qui le produisent pour eux-mêmes en tant qu'employeurs de la personne leur prodiguant le service. Enfin, la production des collectivités locales, qui emploient les assistants familiaux² et gèrent les établissements d'accueil du jeune enfant ainsi que les centres communaux d'action sociale, est attribuée au secteur des administrations publiques.

Une sélection de sources fiables et pérennes

La révision de la méthode d'évaluation résulte également d'un travail de recherche de sources d'information pertinentes. En effet, de nombreux organismes associatifs n'entrent pas dans le champ des enquêtes annuelles d'entreprises et ne sont pas assujettis à la déclaration fiscale. Ils échappent donc au système d'information alimentant les comptes nationaux. À défaut de données comptables individuelles, on recourt à des données administratives ou d'enquêtes. Les sources ont été sélectionnées pour leurs qualités : fiables, cohérentes, pérennes, régulières, accessibles et faciles à exploiter. Leur nombre a été limité autant que possible, par souci de simplification. Elles restent cependant nombreuses, chacune ne couvrant qu'une partie du champ considéré.

Pour les années de base (2006 à 2008), la construction du compte des ISBLSM repose notamment sur les déclarations annuelles de données sociales (DADS), dont on tire une estimation de la masse salariale pour les branches autres que l'enseignement non marchand et l'action sociale. L'enquête réalisée par le Centre d'Économie de la Sorbonne en 2005, et portant sur les budgets de l'année 2004, a permis de calculer des structures de dépenses et de recettes des associations, déclinées selon l'activité et la taille.

De nombreuses autres sources ont servi à construire le compte des ISBLSM : comptes des partis politiques publiés par la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), comptes publiés sur internet par l'Église catholique, etc. Des données issues de la comptabilité publique ont permis d'estimer certains agrégats, tels que la somme des transferts courants aux ISBLSM ou des aides à l'investissement versés par les administrations publiques.

En ce qui concerne l'action sociale, plusieurs enquêtes conduites par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) ont été mobilisées pour évaluer les équilibres ressources-emplois (ERE) : l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), l'enquête auprès des établissements et services en faveur des enfants et adultes handicapés ou en difficulté sociale (ES), l'enquête auprès des intervenants à domicile (IAD) notamment. La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a fourni des données relatives aux coûts moyens par place dans certains établissements et services. Des montants officiels de dépenses publiques et certains indices de prix (tels que celui des maisons de retraite) ont également servi à l'évaluation des ERE.

¹ Précédemment dénommés ateliers protégés, les entreprises adaptées intègrent en base 2005 le champ des sociétés non financières.

² Il s'agit des familles d'accueil pour enfants.

La masse salariale ou la production, points de départ de la construction des comptes

Le choix des sources d'information et celui des méthodes de construction des comptes sont interdépendants.

L'activité des ISBLSM et des établissements et services d'action sociale est principalement non marchande. Elle est donc valorisée par la somme des coûts de production (rémunérations, consommations intermédiaires, consommation de capital fixe et impôts nets de subventions). Le compte des ISBLSM est élaboré branche par branche. Pour les branches ne relevant pas de l'action sociale ou de l'enseignement non marchand, la masse salariale versée sert de point de départ à la construction du compte. En la rapportant à la part des rémunérations dans l'ensemble des coûts de production, on obtient le niveau de la production.

Pour l'action sociale en revanche, c'est la production, associée à la structure des dépenses et des recettes, qui permet d'estimer les différents coûts de production, y compris les rémunérations. La méthode d'évaluation de la production varie en fonction des données disponibles. Son niveau est parfois obtenu directement, dès lors qu'il peut être assimilé au montant global des dépenses publiques (la prise en charge des frais par les administrations publiques étant totale), et que ce dernier est connu. Mais il est plus souvent estimé en multipliant un nombre de places dans les services ou les établissements par un coût par place.

Les méthodes d'évaluation ont été simplifiées, mais la précision des estimations, toujours réalisées à un niveau fin, a été préservée. La nomenclature dicte en partie le choix du niveau de détail auquel sont réalisées les évaluations. Ainsi, la distinction entre action sociale avec ou sans hébergement impose d'estimer séparément la valeur des services d'hébergement et d'accueil de jour de personnes handicapées, parfois produits par les mêmes établissements.

Les défauts des informations disponibles et les modes de tarification ou de financement complexifient parfois les méthodes d'estimation. Des hypothèses sont nécessaires pour approcher certains coûts et quelques arbitrages sont indispensables à la cohérence globale des évaluations.

La demande**3. Révision de l'équilibre ressources-emplois du PIB en valeur entre la base 2005 et la base 2000**

en milliards d'euros

Fiche de PIB en valeur	Niveaux 2008 en valeur		
	Base 2000	Base 2005	Révision
PIB	1 948,5	1 933,2	-15,3
Importations	563,2	561,7	-1,5
Dépenses de consommation finale	1 562,3	1 549,6	-12,7
dont ménages	1 083,8	1 063,7	-20,1
dont APU ¹	451,4	449,9	-1,5
dont ISBLSM ²	27,0	36,0	8,9
FBCF	424,6	411,9	-12,7
dont ménages	118,8	115,7	-3,2
dont ENF ³	222,6	214,0	-8,6
dont IFEA ⁴	16,5	16,0	-0,5
dont APU ¹	63,4	62,7	-0,7
Exportations	519,9	521,0	1,1
Variations de stocks	5,0	12,4	7,4

1. Administrations publiques

2. Institutions sans but lucratif au service des ménages

3. Entreprises non financières

4. Institutions financières et entreprises d'assurance

Source : Insee, *comptes nationaux*.

La nouvelle évaluation des loyers, principal facteur de révision des dépenses de consommation des ménages

L'ensemble des dépenses de consommation finale est abaissé de 12,7 Md€ en 2008 (*figure 3*). La plus forte révision touche les dépenses de consommation des ménages (- 20,1 Md€, cf. *figure 4*).

Le principal changement apporté concerne les loyers (-9,3 Md€). En comptabilité nationale, leur estimation est fournie par le compte satellite du logement, qui établit ses évaluations essentiellement à partir de l'enquête nationale logement (ENL). Cette enquête est réalisée tous les 4 à 6 ans ; les trois dernières ont eu lieu en 1996, 2002 et 2006. Entre deux enquêtes, l'évolution des loyers est interpolée et en attendant la prochaine enquête, l'évolution est extrapolée. Le compte central reprend ces estimations, tant en niveau qu'en évolution. Les seules différences tiennent aux calendriers respectifs de révisions : le compte du logement peut modifier ses estimations aussi loin dans le passé qu'il le souhaite, alors que dans le compte central, aucune révision n'intervient une fois le compte définitif publié. C'est uniquement lors des changements de base qu'un recalage complet peut être réalisé, ce qui a été accompli ici lors du passage à la base 2005 (*encadré 3*).

4. Révision des dépenses de consommation finale des ménages en valeur sur 2008 entre la base 2005 et la base 2000

	en milliards d'euros valeur en 2008
Montant de la dépense de consommation finale des ménages, base 2005	1 063,7
Montant de la dépense de consommation finale des ménages, base 2000	1 083,8
Écart entre la base 2005 et la base 2000	-20,1
Décomposition de l'écart :	
Impact du recalage sur les comptes satellite	-9,8
dont loyers	-9,3
dont santé	-0,5
Impact des révisions méthodologiques	8,0
dont hôtels-restaurants	8,9
dont services de location	1,0
dont activités récréatives, culturelles et sportives marchandes, hors audiovisuel	-3,1
dont lubrifiants	1,1
dont jeux de hasard et d'argent	-0,3
dont tabac	0,4
Impact du changement de nomenclature	1,7
dont prise en compte de nouveaux produits	2,1
Impact de la prise en compte des données d'entreprise	-11,1
dont industrie agroalimentaire	-2,1
dont pièces détachées automobiles	-3,2
dont entretien et réparation automobile	-4,7
dont coiffeur	-1,2
Impact de l'action sociale et des secteurs non marchands	-6,8
dont action sociale (marchande et non marchande)	-0,4
dont autres services non marchands	-2,5
dont services domestiques	-3,8
Impact des services financiers	-1,1
dont assurances	-2,0
dont OPCVM	0,4
dont SIFIM	0,3
dont TVA sur crédit bail	0,2
Impact du recalage sur la balance des paiements	-0,9
Autres	-0,2

Source : Insee, comptes nationaux.

L'estimation des loyers pour la base 2005

En comptabilité nationale, l'usage d'un logement est considéré comme un service dont le producteur est le propriétaire du logement et le consommateur l'occupant. Lorsque le service de logement est produit par un bailleur, la valeur du service est mesurée par le loyer versé par le locataire. Dans le cas d'un propriétaire occupant, on considère qu'il produit, à l'instar d'un bailleur, un service de logement, mais pour son propre compte. Ce service est alors évalué en « imputant » un loyer, correspondant au loyer qu'il verserait pour un logement identique dans le parc privé. Dans la base 2005, la production de service de logement en France a fait l'objet d'une ré-estimation sur les 25 dernières années.

L'évaluation des loyers, réalisée dans le cadre du compte satellite du logement, repose essentiellement sur trois enquêtes de l'Insee : « Logement », « Budget de famille » et « Loyers et charges », ainsi que sur le recensement. Le compte du logement fait donc l'objet de ré-estimations à l'occasion de la mise à disposition des résultats des enquêtes « Logement » et « Budget de famille » conduites tous les 4 à 6 ans.

En base 2000, l'évaluation des loyers s'appuyait sur le prolongement des tendances observées entre les précédentes enquêtes (enquêtes Logement 1996 et 2002 et Budget de famille 1995 et 2000/2001) pour les années postérieures à 2002. Lors du passage à la base 2005, des modifications ont été introduites, qui visent tout à la fois à intégrer de nouvelles informations disponibles depuis l'établissement de la base 2000, à minimiser les révisions induites par leur mise à disposition et à mieux lisser d'une année sur l'autre les tendances estimées, afin d'éviter des à-coups de nature non économique, liés à la périodicité seulement pluriannuelle d'une partie de l'information statistique mobilisée. Plus précisément, ces modifications résultent :

1) De l'intégration de données nouvelles

- L'intégration des résultats des enquêtes logement 2006 et budget de famille 2005/2006. Elle a uniquement un effet sur les évolutions en volume.
- La mise à disposition des résultats des deux premiers cycles complets du recensement en continu (2004-2008 et 2005-2009). Elle conduit à une révision du parc de logements sur la période 1999-2008, et donc de la série des loyers sur cette période.

2) De modifications méthodologiques

- Les évolutions de prix sont désormais mesurées en moyenne annuelle, alors qu'elles étaient auparavant approchées par des glissements de juillet à juillet.
- L'évolution à moyen terme des prix à qualité constante entre deux enquêtes Logement dans le secteur libre est désormais estimée, pour la période 1992-2006, à partir des enquêtes Logement (avec la méthodologie des prix hédoniques). Sur cette période, l'enquête « Loyers et charges » sert d'étalon pour déterminer les accélérations ou décélérations des prix du secteur libre à qualité constante d'une année sur l'autre. Au-delà de l'année où la dernière enquête Logement est disponible (soit au-delà de 2006), l'évolution des prix à qualité constante reste, comme en base 2000, celle de l'enquête Loyers et charges.
- Dans le modèle d'estimation des loyers imputés, on intègre désormais le statut socio-spatial de la commune ou du quartier dans lequel est situé le logement.
- On recourt aux intervalles de confiance des enquêtes Logement, sans se caler systématiquement sur la moyenne. Ceci conduit à revoir les loyers moyens au m² pour toutes les filières : à la hausse pour les années d'enquête 1996 et 2006 et à la baisse pour 2002.
- L'effet qualité des logements est lissé pour toutes les filières.
- Plus marginalement, la surface des résidences secondaires, qui était auparavant arbitrairement fixée égale en moyenne à celle des résidences principales, est désormais évaluée grâce au fichier des logements à la commune (Filocom).

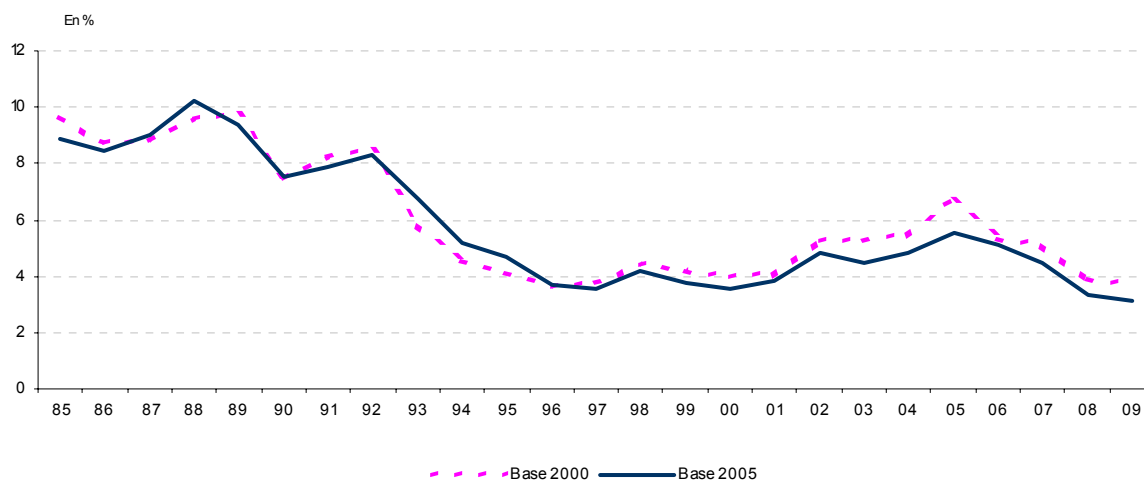
Au final, toutes ces modifications engendrent des révisions importantes sur la masse des loyers (loyers financés par les APU inclus), et ce sur l'ensemble du passé. En particulier, la dynamique de moyen terme des loyers a été un peu amoindrie sur la période 1998-2009 en valeur (+ 4,2 % par an en moyenne, au lieu de + 4,8 % en base 2000) et plus encore en volume (+ 1,3 % par an en moyenne, au lieu de +2,3 %).

Pour en savoir plus

- « Impact de l'intégration des premiers résultats de l'enquête logement 2006 (données physiques) et des résultats de l'enquête budget des familles 2005-2006 sur les évaluations du compte » - SESP, Rapport sur « Comptes du logement : le compte 2006, les premiers résultats 2007 », juillet 2008.
- « Impact sur les loyers de l'intégration des données financières de l'enquête logement 2006 », CGDD/SOeS, Références, *Comptes du logement, Premiers résultats 2009 et comptes 2007-2008*, mars 2010.
- « Note méthodologique sur la révision des loyers dans le compte satellite du logement et les comptes nationaux », CGDD/SOeS, Références, *Comptes du logement, Premiers résultats 2010 et compte 2009*, mars 2011.

Encadré 3 (suite)

1. Évolution des loyers en valeur



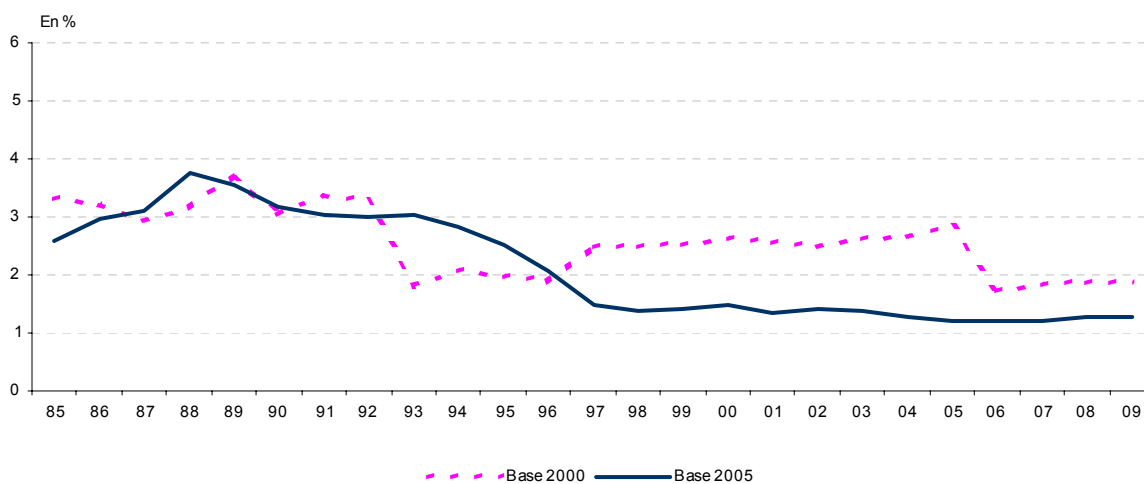
Source : SOeS – Compte du logement.

2. Évolution du prix des loyers



Source : SOeS – Compte du logement.

3. Évolution des loyers en volume



Source : SOeS – Compte du logement.

Les nouvelles évaluations du compte des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), de l'action sociale et des autres services non marchands contribuent à réviser les dépenses de consommation finale des ménages de -6,8 Md€. La majeure partie de cet écart provient des services domestiques (- 3,8 Md€) (*annexe 4*). La refonte complète du compte des ISBLSM a conduit en effet à mieux définir la frontière entre les services domestiques et l'aide à domicile. Le reste de l'écart touche surtout la consommation des ménages en autres services non marchands (- 2,5 Md€, essentiellement en activités artistiques, culturelles et récréatives non marchandes). D'une part, les recettes d'activité des ISBLSM provenant de ventes de biens et services aux ménages, auparavant retracées en dépenses de consommation finale des ménages, sont désormais comptabilisées en transferts courants des ménages vers ces institutions. D'autre part, et plus généralement, le partage de la consommation finale entre ménages, administrations publiques et ISBLSM a été revu pour l'action sociale et les autres services non marchands.

Les services d'assurance sociale fournis par les mutuelles sont également revus en baisse (-2 Md€), suite à la prise en compte de données en provenance de l'Autorité de contrôle prudentiel. Le recalage sur le compte satellite de la santé se traduit également par une diminution des dépenses des ménages, de 0,7 Md€. Le calage sur les données de la balance des paiements (poste « correction territoriale » mesurant le solde entre les dépenses des résidents hors du territoire et celles des non-résidents sur le territoire) diminue de 0,9 Md€ les dépenses de consommation finale des ménages.

D'autres modifications réduisent la consommation des ménages d'un montant global de près de 10 milliards d'euros, par le jeu de l'équilibrage entre ressources et emplois de produits. En effet, le montant des ressources de certains produits est sensiblement abaissé par la prise en compte des informations issues d'Esane et des nouvelles estimations d'activité fraudée. Ces modifications trouvent leur contrepartie du côté des emplois, parmi lesquels la consommation finale des ménages (effet de - 9,9 Md€). C'est le cas de l'équipement et du commerce automobile, et dans une moindre mesure des produits agro-alimentaires.

Inversement, certains postes sont rehaussés. Dans certains services marchands, le partage entre consommation intermédiaire et consommation finale est revu au profit de cette dernière (+ 5,7 Md€). Ce changement est fondé sur une exploitation plus poussée des enquêtes annuelles auprès des entreprises pour les années de base. Cette source permet en effet d'éclater le chiffre d'affaires des entreprises des services suivant le type de clientèle et par conséquent de fournir des parts respectives à attribuer aux consommations intermédiaires, lorsque les clients sont des entreprises ou des administrations, et à la consommation finale des ménages, lorsque les clients sont des particuliers. Cela concerne en particulier l'hébergement et la restauration (+ 8,9 Md€).

Enfin, quatre autres changements touchent de manière plus marginale les dépenses de consommation finale des ménages. Il s'agit de la prise en compte de la TVA sur crédit-bail (omise en base 2000, cf. *annexe 1*), de l'introduction dans les comptes nationaux d'une estimation de la contrebande de cigarettes, évaluée en fonction des saisies douanières, de la ré-évaluation des services d'OPCVM et de celle des Sifim (*annexes 7 et 8*).

Les dépenses de consommation finale des ISBLSM sont plus élevées en base 2005 (+ 8,9 Md€).

La forte ré-évaluation de la production des ISBLSM explique l'essentiel de la révision de leur consommation finale (*encadré 2*). En effet, la dépense de consommation finale des ISBLSM est égale à leur production non marchande, moins la faible part que représentent les paiements partiels des ménages à ces institutions.

Les dépenses des APU sont légèrement inférieures à celles de la base 2000 (- 1,5 Md€).

Les principales révisions concernent la santé et l'action sociale. Elles s'expliquent en premier lieu par une actualisation des informations concernant les prestations de sécurité sociale, intégrant un partage plus précis entre ces remboursements, considérés comme des transferts sociaux en nature dans les comptes nationaux, et les prestations sociales en espèces. Les nouvelles estimations sur les ISBLSM et l'action sociale ont également conduit à affiner le partage entre transferts courants aux ISBLSM, transferts sociaux en nature et prestations sociales en espèces.

Formation de capital : les variations de stocks sont rehaussées, la FBCF est revue en baisse

Les variations de stocks sont révisées en hausse (+ 7,4 Md€), du fait de l'intégration des résultats de la statistique structurelle d'entreprises issue d'Esane. En effet, lors de l'établissement du compte semi-définitif 2008 de la base 2000, aucune source d'information sur les stocks n'était disponible. La prise en compte d'éléments provenant d'Esane a permis de rectifier le partage entre les stocks et l'investissement des entreprises non financières dans le compte définitif de la base 2005.

De son côté, la formation brute de capital fixe (FBCF) est revue à la baisse de 12,7 Md€. Cette révision porte pour les deux tiers sur les entreprises non financières. En l'absence d'informations aisément exploitables sur l'investissement des entreprises, cette variable porte l'essentiel des ajustements réalisés dans l'étape de synthèse des comptes : elle supporte donc la contrepartie de la révision des autres composantes de la demande finale. Le tiers restant de la révision concerne la FBCF des ménages. Elle est en partie liée à la nouvelle analyse fiscale, qui a conduit à revoir à la baisse les taux de TVA à appliquer aux produits concernés, en particulier dans la construction.

Les échanges extérieurs sont recalés sur les données des douanes et de la balance des paiements

Le solde extérieur est revu de + 2,6 Md€ (avec respectivement + 1,1 Md€ sur les exportations et - 1,5 Md€ sur les importations). Ces changements sont dus au recalage sur les données des douanes et de la balance des paiements (*annexe 5*), ainsi qu'à la nouvelle mesure des échanges internationaux de Sifim (*encadré 4*).

5. Révision des échanges extérieurs en valeur sur 2008 entre la base 2005 et la base 2000

en milliards d'euros

	Exportations	Importations
Base 2000	519,9	563,2
Base 2005	521,0	561,7
Révision	1,1	-1,5
Biens	-2,0	-2,9
Services	3,1	1,3
Biens reclassés en services	2,1	3,0
Négoce international	5,4	-0,6
Correction territoriale	2,1	1,1
Transport	-0,1	-3,0
Sifim	-6,4	0,8
Autres (dont cales petits montants)	0,1	0,0

Source : Insee, comptes nationaux.

Pour les biens, les révisions proviennent de la prise en compte des dernières données issues des douanes et de l'intégration des corrections habituelles (matériel militaire, avitaillement, etc). En outre, les statistiques douanières révisent parfois leurs données dans le passé au-delà des années réputées définitives pour les comptes nationaux. Le changement de base est l'occasion de se recalculer complètement sur les dernières statistiques douanières disponibles. Ce calage conduit à revoir les exportations de biens de - 2,0 Md€ et les importations de - 2,9 Md€. Pour l'année 2008, l'essentiel de ces révisions provient du reclassement de biens en services (produits de l'édition notamment). Pour les années précédentes, l'enrichissement des séries douanières sur le passé s'ajoute au simple effet du changement de nomenclature.

Du côté des services, le changement de base est également l'occasion de se recalculer sur les dernières estimations réalisées par la balance des paiements, et d'intégrer les changements notables de méthodes d'estimation portant sur des années réputées définitives en base 2000. C'est ainsi que les montants du négoce international (i.e. des opérations commerciales effectuées par des négociants résidents qui achètent des produits à des non-résidents pour les revendre à d'autres non-résidents, sans que ces biens pénètrent sur le territoire économique national) sont revus de + 5,4 Md€ en exportations et - 0,6 Md€ en importations. Il en est de même pour la correction territoriale (impact de + 2,1 Md€ sur les exportations et de + 1,1 Md€ sur les importations) et les transports (effet de - 3,0 Md€ sur les importations).

Enfin, les évaluations sont revues sur les échanges de Sifim (impact de - 6,4 Md€ sur les exportations, dû au nouveau traitement des échanges internationaux de Sifim interbancaires, et de + 0,8 Md€ sur les importations).

Les révisions apportées sur les services atteignent au total + 3,1 Md€ sur les exportations et + 1,3 Md€ sur les importations.

Encadré 4

Le nouveau traitement des échanges internationaux de Sifim interbancaires

Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) représentent la part des services rendus par les banques à leur clientèle non bancaire qui ne leur est pas directement facturée. Cela correspond à la marge que tirent les intermédiaires financiers de la gestion des crédits et dépôts bancaires de leur clientèle, calculée par rapport à un taux de référence. Dans le Système européen des comptes 1995 (SEC95), par hypothèse, les flux d'intérêts entre banques résidentes ne sont pas associés à une production de service, les banques ayant un accès direct aux marchés financiers. Les relations entre banques résidentes ne génèrent donc aucun Sifim. En revanche, en base 2000, les échanges d'intérêts entre banques en France et à l'étranger généraient des importations et des exportations de Sifim « interbancaires ». Ce traitement asymétrique a été supprimé : en base 2005, aucune marge bancaire entre les intermédiaires financiers résidents et non résidents n'est enregistrée. Ce nouveau traitement anticipe sur le nouveau Système européen des comptes (SEC2010) qui entrera en vigueur en 2014.

Pour en savoir plus

- Annexe 8, dans ce dossier.

Production et valeur ajoutée : des secteurs aux branches

La révision du PIB (- 15,3 Md€) traduit pour l'essentiel (*figure 6*) une révision en baisse de la production (- 17,6 Md€) tandis que le total des consommations intermédiaires est peu modifié (- 2,1 Md€).

6. De la production au PIB : révision en valeur entre la base 2005 et la base 2000

en milliards d'euros

	Niveaux 2008 en valeur		
	Base 2000	Base 2005	Révision
Production des entreprises non financières (ENF)	2 727,6	2 716,7	-11,0
Consommation intermédiaire (CI) des ENF	1 592,5	1 583,3	-9,2
Valeur ajoutée des ENF	1 135,1	1 133,4	-1,7
Production autres secteurs	833,8	827,2	-6,6
CI autres secteurs	218,3	225,4	7,1
Valeur ajoutée autres secteurs	615,4	601,7	-13,7
Production totale	3 561,4	3 543,8	-17,6
CI totale	1 810,9	1 808,8	-2,1
Valeur ajoutée totale	1 750,5	1 735,1	-15,5
Impôts sur les produits	210,6	210,6	-0,1
Subventions sur les produits	12,7	12,5	-0,2
PIB	1 948,5	1 933,2	-15,3

Source : Insee, comptes nationaux.

La base 2005 prolonge l'innovation introduite dans la base précédente, consistant à accorder une place centrale aux données d'entreprises dans l'élaboration des comptes nationaux. L'information sur les entreprises donne un ancrage essentiel : elle fournit la valeur ajoutée globale des entreprises non financières (sociétés et entreprises individuelles). Les productions et les valeurs ajoutées par branche des entreprises non financières (ENF) en sont dérivées : elles sont calées sur les données d'entreprises, au préalable réparties en branches d'activité.

Ces principes sont maintenus en base 2005, dans un cadre renouvelé à un double titre. D'une part, les données d'entreprises sont désormais délivrées par un nouveau dispositif d'information, dénommé Esane (encadré 5). D'autre part, le passage « secteurs-branches » s'effectue selon une nouvelle méthode, reposant sur la technologie du « secteur d'arrivée » (annexe 2).

Par ailleurs, le partage entre branches est affecté par le changement de nomenclature agrégée d'activités et de produits.

Encadré 5

Le dispositif Esane

En base 2005, la valeur ajoutée des entreprises non financières est évaluée à partir des données fournies par le dispositif d'**Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane)**. Esane combine :

- 1) des données administratives, issues des déclarations annuelles de bénéfices des entreprises à l'administration fiscale et des déclarations annuelles de données sociales aux administrations sociales ;
- 2) des données obtenues à partir d'un questionnaire spécifique adressé à un échantillon d'entreprises, visant notamment à répartir leur chiffre d'affaires en produits ou en branches d'activité.

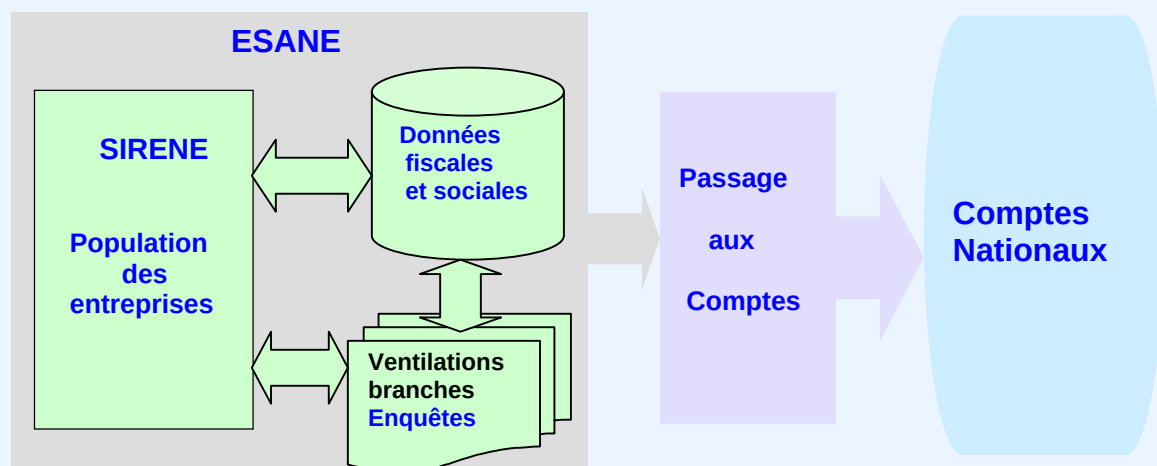
Le dispositif antérieur s'appuyait lui aussi sur deux sources : d'une part la source fiscale des déclarations annuelles de bénéfices, d'autre part une source statistique, les enquêtes annuelles d'entreprise (EAE), portant sur un champ plus restreint, comportant une partie sondée et, pour les plus grandes entreprises, une partie exhaustive. Les deux sources étaient confrontées dans le cadre de Suse, Système unifié de statistiques d'entreprises, sur la seule partie exhaustive. Ce rapprochement améliorait la qualité des données obtenues. Cependant, les données n'étant pas confrontées sur la partie sondée, des incohérences pouvaient subsister entre les deux sources, dont les résultats étaient élaborés et publiés indépendamment. En outre, les EAE étaient nécessaires dans tout leur détail, parce que la source fiscale n'était disponible que tardivement. La source fiscale étant désormais disponible beaucoup plus tôt, l'ensemble du dispositif a été rénové.

Dans le dispositif Esane, les enquêtes annuelles sous leur forme ancienne sont supprimées, ce qui permet de réduire la charge statistique pesant sur les entreprises. Néanmoins, les données administratives ne fournissant pas toutes les informations recherchées, en particulier pour déterminer le classement sectoriel des entreprises ayant plusieurs activités, une nouvelle enquête statistique a été mise en place pour compléter l'information tirée des sources administratives : l'enquête annuelle de production dans l'industrie (EAP, voir encadré), et l'enquête sectorielle annuelle (ESA) dans les autres secteurs. Ces enquêtes sont plus légères que les anciennes EAE.

L'originalité, mais aussi la complexité, du nouveau dispositif réside dans l'exploitation simultanée des sources administratives et des enquêtes. Le classement sectoriel des entreprises en fournit un exemple. Au moment de sa création, chaque entreprise reçoit un code d'Activité Principale Exercée (APE), déterminé selon la répartition de ses différentes activités. Quelques années plus tard, ce code peut n'être plus à jour : souvent, l'entreprise garde son code APE initial alors qu'elle change progressivement d'activité principale. C'est pourquoi l'analyse des informations collectées par enquête sur la répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités conduit à reclasser de nombreuses entreprises interrogées dans de nouveaux secteurs d'activité. Cependant, l'enquête ne porte que sur un nombre restreint d'entreprises. Ce reclassement est désormais « projeté » sur l'ensemble des entreprises appréhendées par les sources administratives, soit près de trois millions d'unités, et donne ainsi une image à la fois unique et plus exacte du système productif français. Par ailleurs, pour les enquêtes complémentaires EAP et ESA, de nouvelles méthodes d'estimation ont été mises au point. Elles tirent parti du fait que pour certaines variables, en particulier le chiffre d'affaires, des données administratives exhaustives sont disponibles. Ces nouvelles méthodes ont permis de diviser par deux l'échantillon pour les entreprises au-dessous du seuil d'exhaustivité, tout en gardant la précision qu'auraient donnée les méthodes traditionnelles. Cela a contribué à réduire la charge de réponse pour les entreprises et à améliorer la rapidité du traitement par les services statistiques. Une autre amélioration concerne le rattachement des exercices comptables à cheval sur deux années. Esane affecte l'exercice comptable à l'année la plus couverte, alors que le système précédent retenait systématiquement l'année de clôture des comptes, ce qui aboutissait à un décalage de près d'un an pour celles des entreprises qui clôturent leurs comptes en mars.

Les données d'Esane sont ensuite mises aux normes de la comptabilité nationale lors de l'étape dite de « passage aux comptes ». Dans cette étape, les données des différents postes de la comptabilité privée des entreprises permettent d'élaborer les comptes nationaux des sociétés et entreprises individuelles non financières. Parallèlement, la ventilation des chiffres d'affaires en activité d'Esane permet d'évaluer la production des branches et d'en déduire les matrices de passage secteurs-branches pour la production.

Des données d'entreprises aux comptes nationaux



La production et la consommation intermédiaire des branches sont également modifiées par d'autres éléments, au premier rang desquels l'estimation de l'activité dissimulée, dont la méthode a été revue et améliorée à l'occasion de la base 2005. Elle conduit à redresser moins largement qu'en base 2000 le chiffre d'affaires des entreprises non financières au titre de l'activité dissimulée, tout en diminuant le montant des charges qu'elles déclarent (*encadré 1*).

La mise en cohérence des consommations intermédiaires des branches (qui sont déduites par différence entre les productions et les valeurs ajoutées) avec les consommations intermédiaires par produit (qui sont retracées dans les équilibres ressources-emplois) est réalisée au sein du tableau des entrées intermédiaires (*encadré 6*). Le total des consommations intermédiaires est peu modifié d'une base à l'autre (- 2,1 Md€ en 2008), mais la structure du TEI est revue en base 2005. À l'intérieur du TEI, le partage entre les biens et les services consommés de façon intermédiaire a été rectifié pour de nombreuses branches.

Au final, la nouvelle répartition des productions par branche, ainsi que des consommations intermédiaires par produit et par branche, reflète au premier chef le changement de nomenclature, mais aussi, à l'occasion de l'interrogation des entreprises au travers d'un questionnaire plus précis, une meilleure analyse du tissu des entreprises en France : reclassement en activités commerciales d'activités considérées jusqu'alors comme industrielles, réorganisations dans les secteurs du gaz et de l'électricité, etc.

Encadré 6

Le tableau des entrées intermédiaires (TEI)

Pour l'année 2008, le total des consommations intermédiaires en base 2005 est quasiment identique à celui de la base 2000 : 1 809 Md€, soit un écart de - 2 Md€ (*figures 1 et 2*). Cependant, le tableau des entrées intermédiaires (TEI), qui décrit les consommations intermédiaires (CI) des branches par produit, a été modifié en niveau et en structure à l'occasion du changement de base. Des différences apparaissent aussi bien en produits qu'en branches. Elles sont particulièrement marquées dans l'industrie : pour l'année 2008, les branches industrielles consomment, en base 2005, 75 Md€ de moins qu'en base 2000, tandis que la consommation intermédiaire totale en produits industriels est réduite de 61 Md€ par rapport à la base précédente. Cette modification du TEI de la base 2005 est liée au changement de nomenclature, à la refonte des enquêtes d'entreprises (*encadré 8*) et à la mise en place du dispositif Esane, ainsi qu'à certains nouveaux traitements tels que la suppression des transferts de produits fatals (incidence notable sur les branches et les produits de l'édition et de la récupération).

Encadré 6 (suite)

Production, consommations intermédiaires en produits et valeur ajoutée des branches en 2008

1. Valeurs 2008 en base 2005

en milliards d'euros

Produits / Branches, base 2005	AGRI	IAA	IND.	ENE.	BTP	COM	SERV	SERVNM	Total
Production	80	151	662	129	284	356	1392	489	3 544
Consommations intermédiaires									
Agriculture	16	36	3	0	1	0	1	0	58
IAA	9	36	6	0	1	2	30	7	92
Industrie (1)	18	14	353	29	81	30	80	30	635
Énergie (2)	1	4	22	43	2	4	15	10	102
BTP	0	0	5	3	42	1	13	6	71
Commerce	0	1	5	0	1	18	6	1	34
Services marchands	5	24	102	15	43	108	449	57	802
Services non marchands	0	0	2	0	1	1	5	6	17
Total CI	50	117	498	91	170	165	601	117	1 809
Valeur ajoutée	31	34	164	38	114	191	791	372	1 735

2. Écart entre la base 2005 et la base 2000, année 2008

en milliards d'euros

Écart base 2005 - base 2000	AGRI	IAA	IND.	ENE.	BTP	COM	SERV	SERVNM	Total
Production	-6	17	-87	21	-16	11	46	-3	-18
Consommations intermédiaires									
Agriculture	0	0	0	0	-2	0	-1	0	-4
IAA	0	5	1	0	1	0	5	-1	13
Industrie (1)	0	3	-71	5	12	-4	0	-5	-61
Énergie (2)	0	1	7	17	0	0	2	1	27
BTP	0	0	2	0	-2	-1	-7	0	-7
Commerce	0	0	-2	0	-2	6	-4	-1	-2
Services marchands	0	4	-12	3	-2	-5	41	5	35
Services non marchands	0	0	-1	0	0	0	-1	-1	-3
Total CI	-1	14	-75	24	6	-3	35	-3	-2
Valeur ajoutée	-5	3	-12	-3	-22	14	11	0	-15

3. En proportion de la valeur ajoutée totale de l'économie en 2008, base 2005

en %

Produits / Branches	AGRI	IAA	IND.	ENE.	BTP	COM	SERV	SERVNM	Total
Production	5%	9%	38%	7%	16%	21%	80%	28%	204%
Consommations intermédiaires									
Agriculture	1%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	3%
IAA	1%	2%	0%	0%	0%	0%	2%	0%	5%
Industrie (1)	1%	1%	20%	2%	5%	2%	5%	2%	37%
Énergie (2)	0%	0%	1%	2%	0%	0%	1%	1%	6%
BTP	0%	0%	0%	0%	2%	0%	1%	0%	4%
Commerce	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	2%
Services marchands	0%	1%	6%	1%	2%	6%	26%	3%	46%
Services non marchands	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%
Total CI	3%	7%	29%	5%	10%	10%	35%	7%	104%
Valeur ajoutée	2%	2%	9%	2%	7%	11%	46%	21%	100%

Note : pour faciliter la comparaison, on a ici reconfiguré quelque peu les chiffres de la base 2000 de façon à neutraliser des changements liés au passage à la nouvelle nomenclature d'activité et de produits. En particulier :

- (1) l'industrie exclut ici l'édition qui a été réintégrée dans les services ce qui représente 11 milliards de CI du produit.
- (2) l'énergie comprend la production et distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et dépollution, ainsi que la récupération. Elle comprend aussi les industries extractives. Elle exclut en revanche la cokéfaction et le raffinage

Source : Insee, comptes nationaux.

7. Valeur ajoutée par grande branche en 2008, en base 2000 et en base 2005

	Base 2000		Base 2005	
	Niveau (Md€)	Part (%)	Niveau (Md€)	Part (%)
Agriculture	35,7	2,0%	30,9	1,8%
Industrie	238,6	13,6%	236,3	13,6%
Construction	116,5	6,7%	113,8	6,6%
Services principalement marchands	982,1	56,1%	982,0	56,6%
Services principalement non marchands	377,6	21,6%	372,1	21,4%
Ensemble	1 750,5	100,0%	1 735,1	100,0%

Source : Insee, comptes nationaux.

En structure, la part relative des cinq grandes branches dans la valeur ajoutée est cependant quasiment identique, car le changement de nomenclature ne bouscule pas les grands regroupements de l'économie française. Il en va autrement à un niveau plus fin.

Le changement de nomenclature d'activités-produits et le passage à Esane

En base 1995 comme en base 2000, les comptes nationaux étaient élaborés suivant la nomenclature économique de synthèse (NES). Cette nomenclature spécifique, adaptée à la présentation de statistiques économiques agrégées, avait le défaut de ne pas s'emboîter totalement à la nomenclature d'activité en vigueur en Europe (NACE révision 1 de 2003, déclinée en NAF révision 1 en France).

À l'occasion du passage à la NAF révision 2, le niveau de travail des comptes nationaux est désormais élaboré suivant une Nomenclature agrégée (NA 2008) parfaitement emboîtée dans l'arborescence des nomenclatures d'activités européenne (NACE) et internationale (CITI), ce qui facilitera les comparaisons internationales. La nomenclature agrégée dispose simplement de niveaux d'agrégation supplémentaires, propres aux comptes annuels. Des 272 groupes de la NAF découlent les 138 postes au niveau desquels sont élaborés les comptes annuels. Ceux-ci sont ensuite diffusés suivant les 88 divisions de la NAF. De leur côté, les comptes trimestriels présentent leurs résultats en 17 postes (niveau A17, contre niveau NES 16 précédemment).

La structure de la production reste globalement stable, avec de nouvelles activités mieux retracées au niveau fin

À un niveau très agrégé, les parts respectives des différents produits dans l'économie française sont peu modifiées. Ainsi, bien que le changement de nomenclature concerne au premier plan les services, ceux-ci pèsent toujours le même poids dans la production : 63 % du total en 2008, en base 2005 comme en base 2000. De même, le poids de l'agriculture dans la production est inchangé entre les deux bases (à 2 % en 2008, figure 8). Les parts de l'industrie agro-alimentaire et de la construction sont revues d'un demi-point à la hausse (à respectivement 4,5 % et 8,0 %). Le poids de l'énergie, y compris cokéfaction et raffinage, augmente d'un point et demi (à 5,7 %). Le changement le plus sensible est la moindre part de l'industrie hors IAA, construction et énergie, qui baisse de 2 points et demi (à 17 % du total en base 2005).

Néanmoins, sous cette stabilité globale des grands regroupements, le passage de la NES à la NA2008 implique des changements importants en termes de grille de lecture. C'est ainsi que des modifications de contours apparaissent même au niveau de publication des comptes trimestriels (A17 en base 2005 *versus* NES 16 en base 2000, cf. annexe 3 sur la matrice de passage).

8. Comparaison entre la NES 16 et la NA 2008 (en A17) sur les productions en produits en 2008

en %

Nomenclature NES 16		Nomenclature agrégée (NA 2008), en A 17	
Agriculture	2,2	Agriculture	2,0
Industrie agro-alimentaire	4,0	Énergie, eau, déchets	4,1
Biens de consommation	3,4	Industrie agro-alimentaire	4,5
Automobile	2,5	Cokéfaction et raffinage	1,6
Biens d'équipement	5,3	Biens d'équipement	2,8
Biens intermédiaires	8,1	Matériels de transport	3,5
Énergie	4,3	Autres branches industrielles	10,6
Construction	7,4	Construction	8,0
Commerce	9,7	Commerce	10,1
Transport	4,6	Transport	5,0
Activités financières	5,1	Hébergement-restauration	2,4
Activités immobilières	8,6	Information-communication	5,0
Services aux entreprises	16,3	Services financiers	4,7
Services aux particuliers	5,1	Services immobiliers	7,8
Education, santé, action sociale	8,6	Services aux entreprises	12,2
Administration	4,8	Services non marchands	13,1
		Services aux ménages	2,5
Ensemble (Md€)	3 561	Ensemble (Md€)	3 544

Agriculture	2,2	Agriculture	2,0
Industrie agro-alimentaire	4,0	Industrie agro-alimentaire	4,5
Énergie	4,3	Énergie	5,7
Construction	7,4	Construction	8,0
Reste de l'industrie	19,3	Reste de l'industrie	16,9
Services	62,8	Services	62,8
Ensemble	100	Ensemble	100

Note de lecture de la partie inférieure du tableau :

- Le niveau « Énergie » rassemble deux niveaux A17 : « énergie, eau, déchets » et « cokéfaction et raffinage ».
- Le reste de l'industrie comprend les biens de consommation, l'automobile, les biens d'équipement et les biens intermédiaires de la NES 16 ; il regroupe les biens d'équipement, les matériels de transport et les autres branches industrielles de la Naf rev.2.
- Les services couvrent tous les produits allant du commerce à l'administration en NES 16 ; ils comprennent tous les niveaux allant du commerce aux services aux ménages dans la Naf rév.2.

Source : Insee, *comptes nationaux*.

En particulier, le passage de la NAF rév.1 à la NAF rév.2 s'opère au profit des services et des activités à fort contenu technologique. Une section transversale est créée, qui concerne l'information et la communication : la nouvelle section J rassemble des activités centrées autour de la notion d'édition, dans le sens de mise à disposition de contenus sous la forme de produits d'information, que leur support soit physique ou électronique. Elle comprend les services des technologies de l'information et de la communication (TIC) permettant la réalisation, la transmission et distribution de ces produits ; elle réunit l'édition littéraire, musicale, l'édition de logiciels, les activités audio-visuelles, les services de télécommunication, etc. En outre, au sein des biens d'équipement, une division spécifique regroupe l'ensemble des biens TIC (*encadré 7*).

Par ailleurs, la NAF rév.2 comporte une nouvelle section axée sur l'environnement. La section E rassemble des activités jusqu'alors éparpillées dans la nomenclature : la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, la dépollution. Désormais, le traitement et la distribution de l'eau sont rapprochés dans la même section, tout comme la récupération et le traitement des déchets.

Le poids de l'économie de l'information en France

Un apport majeur de la révision de la nomenclature d'activité (passage de la nomenclature d'activités française NAF rév. 1 à la Naf rév. 2) est de circonscrire aisément les activités liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et, plus largement, l'ensemble des biens et services d'information et de communication.

Au sein des biens, la fabrication de produits TIC est isolée au sein d'une division. Celle-ci comprend la fabrication de composants électroniques, d'ordinateurs et d'équipements périphériques (lecteurs de CD-Rom ou de DVD-Rom, claviers, manettes de jeux, etc.). Elle recouvre également la fabrication d'équipements de communication (antennes, téléphones portables, etc.) et de produits électroniques grand public (téléviseurs, équipements stéréo, etc.). Elle intègre aussi la fabrication de matériels de mesure (instruments de guidage, de navigation, thermostats, etc.), d'équipements médicaux (radiologie, stimulateurs cardiaques, etc.) et de matériels optiques (appareils photographiques notamment).

Parmi les services, une nouvelle section est spécialement dédiée à l'information et à la communication. La section J regroupe des activités d'édition, d'audiovisuel, de télécommunications et d'informatique, auparavant dispersées dans les services aux entreprises, les services aux particuliers et l'industrie. L'édition se définit comme la mise à disposition de contenus sous la forme de produits d'information (livre, presse, logiciel), quel que soit leur support (imprimé, électronique, audio, sur CD-ROM, sur internet, etc.), en donnant une place centrale à l'exploitation de droits de propriété intellectuelle sur les œuvres de l'esprit. Les activités audiovisuelles regroupent la production et la distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programme de télévision, l'enregistrement sonore et l'édition musicale, ainsi que la programmation et la diffusion, radio et télévisuelle. Les activités informatiques et les services d'information couvrent l'ensemble de la chaîne des métiers (programmation, conseil informatique, traitement de données, activités des portails internet, etc.).

La fabrication des biens TIC (la division 26) et les activités de contenu et de services associés (section J) constituent un ensemble que l'on appelle communément l'« économie de l'information ». Cet ensemble ne comprend cependant ni la vente par internet, ni la réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication, classées dans d'autres postes de la nomenclature.

En 2008, l'économie de l'information représente 6 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie française (soit 95 Md€). La fabrication de biens des TIC génère 4 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. La fabrication de composants électroniques et celle d'instruments de mesure en représente les trois quarts. Les services d'information et de communication génèrent 8 % de la valeur ajoutée des services principalement marchands. Les télécommunications, ainsi que la programmation et le conseil informatique en représentent plus de 70 %.

Le dynamisme de l'économie de l'information tire structurellement l'économie française depuis trente ans. Elle représentait un dixième du taux de croissance de la valeur ajoutée totale en volume entre 1980 et 1995. Elle est passée à un cinquième depuis, soit une contribution de 0,4 point par an en moyenne, dont + 0,3 point pour les activités de services et + 0,1 point pour la fabrication de produits des TIC. La contribution des services d'information et de communication est beaucoup plus sensible au cycle économique. En période de haute conjoncture, elle a même dépassé + 0,4 point : ce fut le cas notamment en 1999 ou en 2004.

Les TIC et les activités de contenu emploient 900 000 personnes physiques en 2008 (3,4 % de l'emploi total contre 2,9 % en 1980), à plus de 80 % dans les services. Au sein de ces derniers, la place des activités informatiques et des services d'information est grandissante : elle a dépassé aujourd'hui la moitié des emplois de services d'information et de communication, contre un tiers il y a 30 ans. Dans le même temps, la part des télécommunications dans l'emploi des services de TIC est passée de 35 % à 20 %.

En 2008, les salaires par tête perçus par les personnes travaillant dans l'économie de l'information sont en moyenne 1,5 fois plus élevés que dans l'ensemble de l'économie. Dans la partie fabrication de biens des TIC, les salaires par tête sont 6 % au dessus de ceux de l'industrie manufacturière. Ce sont surtout dans les services d'information et de communication que les salaires moyens sont élevés, du fait du niveau de qualification important qui y est requis.

En 2008, la production des TIC et des activités de contenu atteint 204 Md€ (soit 6 % de la production totale) et relève très majoritairement des services (177 Md€, soit 87 % du total). Les importations s'élèvent à 49 Md€ (soit 9 % de l'ensemble des importations) et sont pour l'essentiel des biens (84 % du total). Ce sont avant tout des ordinateurs qui sont importés (28 % des importations de biens TIC). Viennent ensuite, à dues proportions (17 % chacun), les équipements de communication, l'électronique grand public et les instruments de mesure.

La moitié des biens et services de l'économie de l'information, qu'ils soient produits en France ou importés, sont intégrés dans des processus de production sous forme de consommations intermédiaires. Les branches de l'économie qui en utilisent le plus sont les TIC, l'édition et les médias eux mêmes (26 %), mais aussi les activités financières (10 %), le commerce (10 %) et les activités administratives (6 %).

Encadré 7 (suite)

La consommation finale des ménages en produits de l'économie de l'information atteint 71 Md€ en 2008 (7,0 % de la consommation des ménages totale, soit 2 points de plus qu'il y a 30 ans). 30 % de ces dépenses vont aux biens des TIC et 70 % aux services d'information et de communication. Parmi les biens, la moitié correspondent aux produits de l'électronique grand public et un quart aux ordinateurs. Pour les services, les télécommunications représentent 58 % des dépenses. En volume, l'évolution de la consommation de produits de l'économie de l'information est très dynamique (8 % par an en moyenne depuis 20 ans). Ceci est notamment favorisé par un mouvement de baisse des prix, particulièrement marqué sur les biens des TIC. En moyenne sur les vingt dernières années, le rythme de progression du prix des dépenses de consommation finale en biens des TIC est de - 9,7 % par an, contre + 1,4 % sur l'ensemble des produits manufacturés. Celui des services d'information et de communication est de - 0,3 % par an, soit 2,5 points en dessous de celui de l'ensemble des services principalement marchands.

En 2008, l'investissement en produits de l'économie de l'information se monte à 49 Md€, soit 12 % de l'investissement total. Plus de la moitié de cet investissement relève de la programmation et du conseil informatique. 20 % concerne l'édition de logiciels, 10 % les ordinateurs et équipements périphériques et 8 % les équipements de communication. Cet investissement est essentiellement le fait des entreprises non financières et des sociétés financières (à respectivement 78 % et 12 %).

Enfin, le montant des exportations de TIC et de produits de l'édition et des médias s'élève à 34 Md€ en 2008 (soit 7 % des exportations totales). Il s'agit à 80 % d'exportations de biens, au sein desquels les appareils d'équipement médicaux occupent une place prépondérante (28 %). Parmi les exportations de services d'information et de communication, les télécommunications arrivent en tête (36 %), devançant celles de l'édition (29 %) et de la programmation et du conseil informatique (18 %).

Le solde extérieur de l'économie de l'information est déficitaire. En 2008, il atteint - 15 Md€, soit un tiers du déficit commercial total. L'électronique grand public ainsi que les ordinateurs et les périphériques sont les postes les plus déficitaires.

Au final, au niveau de publication des comptes trimestriels, les parts respectives des différents postes varient entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature du fait de reclassements à un niveau fin.

Le poids des biens d'équipement dans l'ensemble de la production diminue de 2 points. La réparation et l'installation des machines et des équipements, auparavant incluses dans les biens d'équipement, n'en font plus partie : elles se trouvent à présent dans un autre niveau A17, celui des autres produits industriels. À l'inverse, une partie des anciens biens de consommation est désormais classée en biens d'équipement, par exemple les appareils ménagers ou les appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction. Une partie de l'ancien poste des équipements automobiles alimente désormais la fabrication de machines et équipement d'usage général via la fabrication de parties de moteurs (pistons et carburateurs notamment). Enfin, les composants électriques sont à présent comptabilisés en biens d'équipement. En effet, ils étaient jusqu'alors comptabilisés dans la catégorie des biens intermédiaires de la NES, mais cette dernière disparaît dans la nouvelle nomenclature agrégée, qui retient désormais une logique de filières industrielles d'amont en aval.

L'ancien niveau NES 16 de l'énergie est éclaté dans trois postes au niveau A17. Il se retrouve en partie dans le poste « énergie, eau, déchets ». Mais il alimente également la cokéfaction et le raffinage, ainsi que les autres branches industrielles (industrie nucléaire). Inversement, le niveau A17 « énergie, eau, déchets » rassemble d'anciens biens intermédiaires (extraction de minerais métalliques et autres industries extractives), des produits énergétiques (eau, gaz, électricité), ainsi que des services aux entreprises (assainissement, voirie et gestion des déchets).

Le poids des services aux entreprises baisse de 4 points, en raison notamment du reclassement des télécommunications, des services informatiques et des activités de poste et de courrier dans d'autres regroupements. À l'inverse, une partie des transports de l'ancienne nomenclature y est désormais comptabilisée, au travers des agences de voyages. Une petite part des activités immobilières de la NES se retrouve dans les nouveaux services aux entreprises : il s'agit des services relatifs aux bâtiments et à l'aménagement paysager. De même, une partie des services aux particuliers retracés dans la NES rejoint les services aux entreprises, du fait des activités vétérinaires.

FBCF : la construction prend du poids

Le changement de nomenclature modifie la structure d'autres agrégats.

Au sein de la formation brute de capital fixe, le poids des produits de la construction augmente de 5 points, alors qu'inversement celui des services immobiliers baisse de 4 points. Le champ de la construction s'est en effet élargi par rapport à l'ancienne nomenclature. Y sont désormais intégrées la promotion immobilière, ainsi que la réparation d'ascenseurs et la pose effectuée par les fabricants de charpentes, menuiseries, structures métalliques et éléments en matières plastiques.

Des séries fines de consommation des ménages redéfinies

En termes de consommation des ménages, le poids des services immobiliers baisse d'un point, du fait du recalage sur le compte du logement (*encadré 3*) mais également en raison du changement de nomenclature sur la promotion et la gestion immobilière.

Au niveau le plus fin, le passage à la NAF rév. 2 s'est traduit par de nombreux aménagements. Sur les 402 séries suivies pour évaluer la consommation des ménages en NAF rév.2, seules 60 % ont été reconduites telles quelles, étant identiques à celles de la NES. 2 % sont nouvellement créées (activités liées à l'emploi, meubles de bureau, équipement d'irradiation médical et électro-médical, gaz industriels, compléments alimentaires, sandwiches, arbres de Noël). 23 % des séries regroupent plusieurs séries élémentaires de l'ancienne nomenclature. Enfin, 16 % des nouvelles séries de consommation des ménages résultent de l'éclatement de séries élémentaires de l'ancienne nomenclature, éventuellement réassociées au sein de nouveaux regroupements.

Industrie manufacturière : production révisée à la baisse, en raison d'Esane plus que du changement de nomenclature

L'exemple de la production manufacturière illustre la façon dont se conjuguent les deux changements majeurs de la base 2005 : le passage en nouvelle nomenclature et le nouveau système d'information sur les entreprises non financières, Esane.

La production manufacturière de l'année 2008 est révisée de 87 Md€ à la baisse entre l'ancienne et la nouvelle base. Le champ en NES recouvre les biens de consommation, l'industrie automobile, les biens d'équipement et les biens intermédiaires (soit 687 Md€). En nouvelle nomenclature, le champ ici retenu pour la comparaison comprend l'industrie hors agro-alimentaire et hors cokéfaction et raffinage (soit 600 Md€, cf. figure 9) : il s'agit du champ agrégé le plus proche de celui de l'ancienne nomenclature. La révision à la baisse de la production manufacturière s'explique pour un tiers par l'effet du changement de nomenclature.

Le contour de l'industrie manufacturière s'est effectivement réduit avec le passage en NAF rév.2. L'édification et la réparation des équipements du foyer, par exemple, quittent l'industrie pour les services. Il en est de même pour la réparation d'ascenseurs et la pose effectuée par les fabricants de charpentes, menuiseries, structures métalliques et éléments en matières plastiques, qui rejoignent la construction. Les deux tiers restants de la révision de la production sont liés à la prise en compte des données issues de la nouvelle statistique d'entreprise Esane et des changements méthodologiques apportés dans le cadre du changement de base (notamment la ré-estimation des taux de fraude et de travail au noir, et la suppression des transferts de produits fatals, cf. *annexes 1 et 6*). Les modifications les plus notables affectent d'une part la pharmacie et d'autre part la fabrication de matériel de transport, et plus précisément la construction automobile. Dans ces deux cas, elles s'expliquent par une meilleure définition du contour de l'activité industrielle, permise par l'enquête annuelle de production (*encadré 8*) qui est une des composantes du nouveau dispositif Esane.

9. Illustration de l'impact des changements d'évaluation de la base 2005 sur la production manufacturière

en milliards d'euros

	Niveau 2008 Base 2005	Niveau 2008 simulé à partir de la base 2000	Écart
Textile habillement	21	23	-2
Bois papier	42	45	-3
Chimie	66	70	-3
Pharmacie	27	39	-12
Caoutchouc, plastique, autres produits minéraux non métalliques	60	62	-2
Métallurgie	102	108	-5
Informatique, électronique et optique	27	30	-3
Équipement électrique	29	26	3
Machines et équipements non classés ailleurs	44	50	-6
Matériel de transport	125	151	-25
Autres	56	50	6
Ensemble	600	654	-54

Champ : France, industrie hors agro-alimentaire et hors cokéfaction et raffinage.

La simulation réalisée à partir de la base 2000 (2^e colonne) est estimée en partant des produits de la nouvelle nomenclature et en sélectionnant les produits de l'ancienne nomenclature nécessaires pour reconstituer le nouveau champ.

L'écart entre la production publiée en base 2005 et celle simulée à partir de la base 2000 (3^e colonne) mesure l'impact des changements de données et/ou de méthodes introduits avec le changement de base.

Source : Insee, *comptes nationaux*.

Encadré 8

L'enquête annuelle de production, une nouvelle source d'information sur les industries non agro-alimentaires qui conduit à déplacer la frontière entre industrie et commerce

À compter de l'année 2008, une seule enquête, l'enquête annuelle de production (EAP), remplace à la fois les enquêtes annuelles de branche et l'enquête annuelle d'entreprise dans l'industrie. Elle décrit les facturations des entreprises interrogées (unités légales) à un niveau fin de la nomenclature des produits industriels, en donnant en regard les quantités correspondantes.

Innovation majeure, elle caractérise la nature des facturations en distinguant cinq modèles de production sous-jacents :

- modèle industriel classique : le produit vendu a été fabriqué *par l'entreprise elle-même*, y compris par assemblage d'éléments achetés ;
- deux modèles de sous-traitance : le produit vendu a été fabriqué *pour un donneur d'ordre* qui l'a conçu ou qui en détient les droits, soit avec des intrants achetés par l'entreprise, soit avec des intrants fournis à titre gratuit par le donneur d'ordre ;
- deux modèles de *fabrication à l'extérieur de l'entreprise* (y compris dans une autre entreprise du même groupe) : le produit vendu a été, soit entièrement confié à un sous-traitant avec des intrants fournis à titre gratuit par l'entreprise, soit acheté en l'état sur le marché ou sous-traité sans fourniture des intrants à titre gratuit.

L'enquête annuelle de production utilise ainsi un mode d'interrogation plus précis qui permet de mieux appréhender la production industrielle et de mieux la distinguer des activités commerciales, notamment dans le cas de produits fabriqués par d'autres entreprises du même groupe. Ceci entraîne le reclassement en commerce de certaines activités comptabilisées jusqu'ici en industrie.

La disponibilité de cette nouvelle source d'information a entraîné une révision des évaluations des comptes de l'industrie en base 2005. La meilleure prise en compte du périmètre des activités industrielles explique une baisse sur l'année 2008 de l'ordre de 49 milliards d'euros de la production industrielle en base 2005, concentrée pour 40 % dans la construction automobile et 35 % dans l'industrie pharmaceutique et la fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums. Cette diminution s'accompagne pour les produits industriels d'une augmentation de près de 14 milliards d'euros des marges commerciales et d'une baisse de l'ordre de 35 milliards des consommations intermédiaires.

Les modifications entre les deux bases peuvent être schématisées de la manière suivante :

- en base 2000, les reventes de produits en l'état ou « marchandises » (relevant du commerce), qui sont maintenant mieux identifiées grâce à l'interrogation plus adaptée de l'EAP, étaient considérées comme des ventes de biens fabriqués ; elles relevaient donc d'une activité industrielle. À ce titre, elles étaient prises en compte dans la production industrielle et les achats de marchandises correspondant figuraient en consommation intermédiaire de ce même produit industriel ;
- en base 2005, ces ventes et achats de marchandises relèvent des activités commerciales, qui dégagent à ce titre une marge ou commission sur ces produits industriels. Les comptes nationaux retracent donc une production commerciale et les marges ou commissions correspondantes.

Pour l'industrie pharmaceutique et la fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, la production 2008 est en retrait de 17 milliards d'euros. L'EAP a en effet permis de mieux distinguer les activités industrielles des activités commerciales. Les marges commerciales ont été réévaluées de 7 milliards d'euros et les achats de marchandises liés pris en compte en consommations intermédiaires ont été éliminés (- 10 milliards d'euros).

Pour la construction automobile, la meilleure connaissance du partage des activités industrielles et commerciales en France et à l'étranger a conduit à baisser la production et les consommations intermédiaires de l'ordre de 20 milliards d'euros, en base 2005.

Sur le champ de l'industrie non agro-alimentaire au sens de la nomenclature NAF rév. 2, l'EAP a permis de réviser le partage entre activités commerciales et industrielles. La disponibilité de ces résultats explique la quasi-totalité de la baisse de la production industrielle entre les bases 2000 et 2005 des comptes nationaux.

Les comptes des grands secteurs institutionnels

Nette amélioration du taux d'autofinancement des sociétés non financières

Ni la valeur ajoutée, ni les salaires versés par les sociétés non financières (SNF) ne sont fortement révisés lors de ce changement de base. Au total, le taux de marge est à peine revu, à 31,4 % contre 31,6 % en base 2000. Le solde des revenus de la propriété est lui aussi peu revu, car les flux reçus et versés sont rehaussés de montants très proches. Ces révisions résultent de l'intégration des nouvelles données d'entreprises (produits financiers reçus) et de la prise en compte des nouvelles estimations de la balance des paiements sur les flux de revenus de la propriété entre les secteurs résidents et le reste du monde.

10. Le compte des sociétés non financières en 2008

	Base 2000 (Md€)	Base 2005 (Md€)	Révision en niveau (Md€)	Révision en %
Valeur ajoutée	994,7	995,1	0,5	0,0
Salaires et traitements bruts	644,6	645,7	1,1	0,2
Excédent brut d'exploitation	314,3	313,2	-1,2	-0,4
Intérêts, dividendes et autres revenus de la propriété versés	344,8	364,6	19,8	5,7
Intérêts, dividendes et autres revenus de la propriété reçus	241,8	262,1	20,3	8,4
Transferts courants versés (nets des reçus)	30,4	25,5	-4,9	-16,1
Épargne brute	135,3	139,5	4,2	3,1
Formation brute de capital fixe	210,0	201,2	-8,7	-4,2
Taux d'autofinancement (Épargne / FBCF en %, révision en points)	64,4	69,3	4,9	

Source : Insee, *comptes nationaux*.

En revanche, l'épargne des SNF est revue en hausse de 4,2 Md€ à 139,5 Md€. D'un point de vue comptable, cette révision semble résulter pour l'essentiel d'une révision à la baisse des transferts courants versés. Pourtant, cette présentation est trompeuse, car la baisse des transferts versés n'est que la contrepartie de la révision en baisse des activités dissimulées (dont le résultat est en comptabilité nationale transféré *in fine* aux ménages), qui pèse également sur la valeur ajoutée des SNF. Au final, si l'épargne des SNF est revue à la hausse, c'est bien parce que les nouvelles données déclarées des entreprises conduisent à rehausser le montant de leurs activités déclarées.

Dans le même temps, l'investissement des SNF est revu en baisse de 8,7 Md€ à 201,2 Md€, si bien que leur taux d'autofinancement est revu en nette hausse, de 4,9 points, entre les deux bases. En 2008, il se situe à 69,3 % contre 64,4 % estimé dans la base 2000.

Le taux d'épargne des ménages est peu révisé

Le revenu disponible et la dépense de consommation des ménages sont revus en baisse de respectivement 21,3 Md€ et de 20,1 Md€. Il en résulte une faible révision de l'épargne (- 1,2 Md€) et le taux d'épargne est quasiment inchangé, à 15,5 %.

La révision en baisse de l'excédent brut d'exploitation (EBE) des ménages (-10,2 Md€) correspond à celle de l'activité de production pour compte propre de services de logement (loyers, réels et imputés).

S'ajoute pour le revenu disponible la révision du solde des transferts courants reçus par les ménages, qui diminue de 12,0 Md€ entre les deux bases. On retrouve dans cette révision la contrepartie de la révision en baisse du résultat des activités dissimulées par les sociétés déclarées, qui est transféré aux ménages (- 7,0 Md€), ainsi que la révision en hausse des versements des ménages aux ISBLSM (+ 5,2 Md€).

Les revenus de la propriété reçus sont revus en baisse (- 3,6 Md€) au titre des revenus tirés de la détention de sociétés soumises à l'impôt sur le revenu. La comptabilité nationale transfère aux ménages le résultat de ces entreprises, lorsqu'ils en sont détenteurs. Le changement de base a été l'occasion d'améliorer l'estimation de la part de ces résultats revenant aux ménages.

La révision en hausse des prestations sociales et des cotisations sociales résulte pour partie de la nouvelle estimation des prestations sociales versées par les mutuelles (+ 2,0 Md€) ; elle est neutre sur le revenu disponible mais se traduit par une diminution de la dépense de consommation des ménages. En effet, dans les comptes nationaux, les cotisations versées aux mutuelles sont égales aux prestations versées : c'est le reliquat de cotisations qui est considéré comme une production de service d'assurance, et qui fait l'objet d'une dépense de consommation finale par les ménages.

La révision en hausse des transferts sociaux en nature est la contrepartie de la révision en hausse de la production des ISBLSM.

11. Le compte des ménages en 2008

en milliards d'euros

	Base 2000	Base 2005	Révision en niveau
Excédent brut d'exploitation/Revenu mixte	295,0	285,4	-9,6
Revenu mixte des entrepreneurs individuels (EI)	118,7	119,3	0,7
EBE + revenu mixte hors EI	176,3	166,1	-10,2
Salaires nets reçus	646,7	647,4	0,7
Prestations sociales en espèces reçues	378,1	381,4	3,3
Impôts sur le revenu	167,5	167,4	0,0
Cotisations sociales	392,2	394,6	2,4
Revenus de la propriété reçus	178,4	174,8	-3,6
Revenus de la propriété versés	47,1	47,1	0,0
Transferts courants (reçus-versés)	22,5	10,5	-12,0
Revenu disponible brut	1280,6	1 259,3	-21,3
Dépense de consommation finale	1083,8	1 063,7	-20,1
Épargne brute	196,8	195,6	-1,2
Transferts sociaux en nature reçus	323,3	328,6	5,3
Consommation finale effective	1407,1	1 392,3	-14,8
Formation brute de capital fixe	131,5	128,5	-3,0
EI	12,7	12,8	0,1
Hors EI	118,8	115,7	-3,2
Taux d'épargne : Épargne / RDB (en %)	15,4	15,5	0,1

Source : Insee, comptes nationaux.

Le calcul de la dette publique profite de l'amélioration des sources comptables

Le changement de base a été l'occasion de revoir le périmètre des administrations publiques (annexe 7), ainsi que les tables de passage entre les nomenclatures d'opérations des comptabilités publiques et celle de la comptabilité nationale.

Cette remise à plat a un impact marginal sur le déficit public. Le niveau de la dette est revu en hausse de 3,5 Md€, principalement en raison de la révision du montant des dépôts au Trésor des administrations publiques locales. En base 2000, ces dépôts étaient consolidés indirectement, à partir des informations contenues dans le compte de l'État ; celles-ci ne permettaient pas de distinguer rigoureusement la ligne de partage entre administrations publiques locales et sociétés non financières au sens des comptes nationaux qui ne repose pas seulement sur des critères juridiques. En base 2005, les dépôts au Trésor sont désormais consolidés directement, à partir des comptes des administrations publiques locales.

Par ailleurs, en base 2005, la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) et le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) sont classés parmi les administrations de sécurité sociale (ASSO),

alors qu'ils étaient auparavant classés en organismes divers d'administration centrale (ODAC). Ce reclassement est sans impact sur les chiffres globaux, mais il a pour effet de modifier la répartition du déficit et de la dette publics entre ces sous-secteurs. Plus précisément :

- la Cades et le FRR dégagent structurellement une capacité de financement ; le solde des ASSO est donc amélioré de 6,0 Md€ et celui des ODAC détérioré d'autant ;
- la Cades porte une dette de 83,7 Md€ ; la dette des ASSO est donc relevée de ce montant et celle des ODAC abaissée d'autant.

Par ailleurs, la base 2005 modifie à la baisse le niveau du PIB. Ceci conduit à rehausser tous les ratios exprimés en points de PIB par rapport à la base 2000.

12. Les ratios de finance publique pour l'année 2008

	Base 2000	Base 2005	Révision en niveau
Capacité ou besoin de financement (Md€)	-65,0	-64,6	0,4
Administrations publiques centrales	-55,4	-60,8	-5,3
Administrations publiques locales	-8,7	-9,4	-0,7
Administrations de sécurité sociale	-0,9	5,6	6,5
Taux de prélèvements obligatoires des APU en %	42,9	43,2	0,3
Déficit / PIB en %	-3,3	-3,3	0,0
Dette publique (Md€)	1315,1	1318,6	3,5
Administrations publiques centrales	1 131,6	1 052,4	-79,2
Administrations publiques locales	148,1	146,3	-1,8
Administrations de sécurité sociale	35,4	119,9	84,5
Dette publique / PIB en %	67,5	68,2	0,7

Note : les chiffres de l'ancienne base correspondent à la notification du 1^{er} octobre 2010.

Source : Insee, comptes nationaux.

Le besoin de financement de la nation est revu en baisse

Le besoin de financement de la nation est revu en baisse en 2008 de 16,3 Md€. En points de PIB, il passe de 2,7 % en base 2000 à 1,9 % en base 2005, soit une amélioration de 0,7 point. Cette révision résulte du recalage des comptes nationaux sur les données de la balance des paiements. En effet, durant la base 2000, la balance des paiements a intégré des changements de méthode conduisant à des ruptures temporelles de série et elle a également révisé des données sur des années considérées comme définitives dans les comptes nationaux. Privilégiant au sein d'une même base l'homogénéité temporelle des séries, ces nouvelles informations n'ont pu être intégrées dans les comptes nationaux qu'à l'occasion du changement de base, en reconstruisant de nouvelles séries longues homogènes dans le temps (annexe 5).

13. Les opérations avec le Reste du Monde en 2008

	Base 2000 (Md€)	Base 2005 (Md€)	Révision en niveau (Md€)	Révision en %
Exportations de biens (FAB)	412,4	410,4	-2,0	-0,5
Importations de biens (FAB)	466,2	463,3	-2,9	-0,6
Exportations de services - importations de services	10,4	12,2	1,8	
Solde des échanges extérieurs	-43,3	-40,7	2,6	
Solde des opérations de répartition en provenance du RdM	-9,6	4,1	13,7	
dont : solde des intérêts et dividendes	-0,8	7,2	8,0	
solde des bénéfices réinvestis	4,8	11,0	6,2	
Capacité (+) / Besoin (-) de financement (CAF) de la Nation	-52,6	-36,4	16,3	
CAF de la Nation en % du PIB	-2,7	-1,9	0,8	

Source : Insee, comptes nationaux.

Les nouvelles informations ont essentiellement porté sur les revenus de la propriété, dont le solde a été revu de + 14,2 Md€. En particulier, le calcul des intérêts en droits constatés a conduit à revoir leur solde de 7,7 Md€ et le solde des bénéfices réinvestis a également été révisé en forte hausse, de 6,2 Md€. Ces modifications se traduisent par une amélioration du solde des revenus de la propriété des agents résidents (*encadré 9*), essentiellement des sociétés financières.

Encadré 9

S'approcher du bien-être économique de la Nation : au-delà du PIB, le revenu national disponible

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité productive sur le territoire d'un pays ; c'est à ce titre qu'il est privilégié dans le suivi de la conjoncture économique. Mais une partie de cette activité sert à rémunérer des capitaux étrangers, ainsi que le travail transfrontalier effectué en France par des non-résidents ; à l'inverse, une partie des ressources des résidents en France provient de revenus de placements à l'étranger, ainsi que de salaires reçus par des résidents travaillant à l'étranger. C'est la raison pour laquelle la commission « Stiglitz » sur la mesure des performances économiques et du progrès social a recommandé de mettre l'accent sur le revenu national (RNB) plutôt que sur le produit intérieur.

Cette démarche peut s'étendre jusqu'au revenu national disponible (RNDB), qui prend également en compte d'autres flux de revenus avec l'extérieur (impôts versés à l'Union européenne, prestations sociales versées à des non-résidents, ou reçues de l'étranger par les résidents).

Du produit intérieur brut au revenu national disponible

	en milliards d'euros		
	Base 2000	Base 2005	Révision
Produit intérieur brut	1 948,5	1 933,2	-15,3
Solde des salaires versés	8,6	9,0	0,4
Revenus de la propriété	6,7	20,9	14,2
dont : solde des intérêts	-13,6	-0,8	12,8
solde des dividendes	15,6	10,8	-4,8
solde des bénéfices réinvestis	4,8	11,0	6,2
Revenu national (brut)	1 968,0	1 967,2	-0,7
Cotisations sociales nettes des prestations	-7,9	-8,1	-0,1
Solde des autres transferts courants	-24,7	-25,5	-0,8
Revenu national disponible (brut)	1 938,9	1 937,3	-1,6

Source : Insee, *comptes nationaux*.

Si la base 2005 revoit significativement le PIB de l'année 2008 à la baisse par rapport à la base 2000 (-15,3 Md€), le RNB, lui, n'est presque pas révisé (-0,7 Md€). D'une part, la révision des échanges de Sifim entre les banques résidentes et non résidentes (*encadré 4*), qui contribue à abaisser le PIB de 6,4 Md€, est sans effet sur le RNB : elle rehausse d'autant le solde des intérêts échangés avec le Reste du Monde. D'autre part, l'intégration des nouvelles estimations de la balance des paiements sur les revenus de la propriété (intérêts hors Sifim, dividendes et bénéfices réinvestis) contribue à améliorer le RNB de 7,8 Md€.

Le solde des autres transferts courants est révisé en baisse de 0,8 Md€, du fait d'une ré-estimation des transferts entre ménages résidents et ménages du reste du monde (- 0,4 Md€) et d'une révision des transferts versés par les administrations publiques au titre de la coopération internationale courante (+ 0,3 Md€). Au total, la base 2005 révisé légèrement en baisse le revenu national disponible brut en 2008, de 1,6 Md€.

La rétropolation des comptes nationaux

Depuis juillet 2008, l'Insee met à la disposition des internautes des comptes nationaux en séries longues à partir de 1949. Le passage à la base 2005 ne devait pas faire perdre cet acquis. L'Insee fournit donc les nouvelles séries longues dès la première publication de cette nouvelle base.

Des résultats globaux peu modifiés

Globalement, les séries longues sont peu modifiées entre la base 2000 et la base 2005.

14. Le PIB et ses composantes, en volume

en %

	1950-1974				1975-2009			
	Moyenne		Écart-type		Moyenne		Écart-type	
	B 2005	révision	B 2005	révision	B 2005	révision	B 2005	révision
PIB	5,3	-0,04	1,5	0,03	2,0	-0,04	1,6	0,01
Importations	8,9	0,13	6,4	-0,11	4,3	0,09	5,7	-0,04
Dép. Conso. ménages	5,0	-0,06	1,6	0,01	2,1	-0,07	1,3	0,03
Dép. Conso. APU	4,7	0,01	2,2	0,01	2,4	-0,04	1,4	0,00
FBCF	7,0	-0,02	2,7	0,01	1,7	-0,05	4,2	0,00
Exportations	8,7	0,14	6,1	-0,06	4,2	-0,01	4,8	0,01
Stocks (contrib.)	0,1	0,00	0,9	0,00	-0,1	0,03	0,9	-0,03

Lecture : en base 2005, en volume, sur la période 1975-2009, la dépense de consommation des ménages croît en moyenne de 2,1 % par an et l'écart-type de ce taux de croissance est de 1,3 %. Par rapport à la base 2000, le taux de croissance moyen est révisé de - 0,07 % et l'écart-type de + 0,03 %.

Source : Insee, comptes nationaux.

15. Le PIB et ses composantes, en valeur

en %

	1950-1974				1975-2009			
	Moyenne		Écart-type		Moyenne		Écart-type	
	B 2005	révision	B 2005	révision	B 2005	révision	B 2005	révision
PIB	11,8	-0,01	4,6	0,02	6,6	-0,02	4,5	0,05
Importations	14,6	-0,10	13,2	-0,26	7,4	0,05	9,5	-0,07
Dép. Conso. ménages	11,2	-0,05	4,5	-0,03	6,7	-0,04	4,8	0,10
Dép. Conso. APU	12,7	-0,01	5,7	0,01	7,6	-0,02	5,6	0,01
FBCF	13,4	0,03	5,4	-0,03	6,0	-0,05	5,5	0,12
Exportations	13,9	0,01	10,2	0,00	7,2	-0,03	7,8	0,06
Stocks (contrib.)	0,3	0,00	1,2	0,00	0,0	0,03	0,9	-0,03

Source : Insee, comptes nationaux.

Trois changements méritent d'être signalés.

- La méthode d'estimation de la production de services logement (loyers) a été modifiée (*encadré 10*). Ceci contribue à abaisser la croissance du PIB en volume de l'ordre de 0,1 point par an sur la période 1997-2008. Ceci affecte également à la baisse la croissance du revenu disponible des ménages, celle de leur pouvoir d'achat et leur dépense de consommation.
- Le recalage des comptes nationaux sur les données douanières et de balance des paiements amoindrit la dégradation de la position extérieure de la France : la Nation passe désormais d'une capacité de financement de 2,7 points de PIB en 1998 (2,4 en base 2000) à un besoin de financement de 1,9 point de PIB en 2008 (2,7 en base 2000). L'amélioration relative du solde touristique contribue à abaisser la croissance de la dépense de consommation des ménages résidents. L'amélioration relative du solde des revenus financiers avec le reste du monde d'une base à l'autre trouve sa principale contrepartie dans le compte des sociétés non financières, en contribuant à améliorer leur taux d'autofinancement.
- La nouvelle évaluation du commerce extérieur de Sifim (*encadré 4*) contribue à rehausser le niveau de valeur ajoutée dégagée par les sociétés financières dans les années 80 et la première moitié des années 90, et à modifier la chronique de son taux de croissance annuel.

Encadré 10

La rétropolation des séries macro-économiques sur longue période de la base 2005

À chaque changement de base, la reconstitution des comptes du passé en séries longues, appelée « rétropolation », est nécessaire pour rendre celles-ci homogènes aux nouvelles évaluations des années de base. En outre, le changement de nomenclature d'activités et de produits, mis en œuvre à l'occasion du passage à la base 2005, rendait à lui seul cette rétropolation à la fois incontournable et plus délicate.

De façon très schématique, la rétropolation des comptes a été menée selon les étapes suivantes :

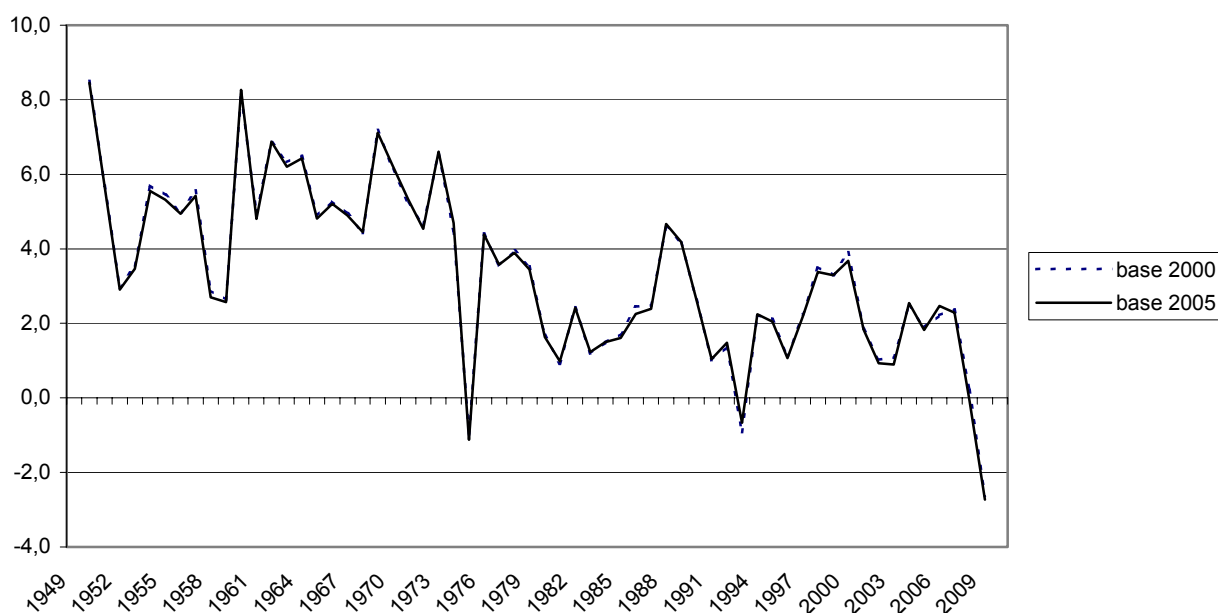
- Pour les agrégats relatifs aux activités ou aux produits, on transforme tout d'abord en nouvelle nomenclature les séries établies en ancienne base - et donc en ancienne nomenclature. L'information statistique utilisable reste partielle : elle consiste principalement en un tableau tiré d'une enquête relative à l'année 2006, croisant la production des différents produits en ancienne et en nouvelle nomenclature. Cette « matrice de production » a constitué le principal outil de la rétropolation en ce qui concerne le changement de nomenclature. Cette information a cependant été complétée, en particulier sur la consommation des ménages et les échanges extérieurs (importations et exportations). À ce stade, les agrégats indépendants de la nomenclature d'activités et de produits (ou relatifs au total de l'économie nationale) ne sont pas modifiés.
- Les évolutions annuelles en ancienne base, après changement éventuel de nomenclature, sont alors appliquées aux niveaux des années de base, en remontant le temps. Cette opération, nécessaire pour supprimer les ruptures de séries, détruit cependant l'ensemble des équilibres comptables. Leur restauration est une opération complexe, qui est réalisée avec la volonté de minimiser de façon sélective la distorsion des évolutions des grands agrégats macro-économiques ou de certains ratios comptables.
- En amont de cet exercice de rééquilibrage comptable, un certain nombre de nouvelles séries ont été introduites en lieu et place des séries équivalentes de la base 2000. Il s'agit principalement d'agrégats ayant fait l'objet, à l'occasion du changement de base, d'une évaluation qui modifie non seulement le niveau des années de base mais aussi les évolutions passées. On peut citer comme exemple les loyers, les services d'intermédiation financière (SIFIM) ou l'action sociale.

Comme par le passé, le niveau de détail des séries fournies en terme d'activités et de produits n'est pas le même sur l'ensemble de la période couverte. L'établissement des séries à un certain niveau de la nomenclature suppose en effet que l'on dispose comme matériau de départ des séries en ancienne base présentant un degré de finesse au moins comparable. De plus, la pertinence de la « matrice de production » faiblit pour les années anciennes, ce qui rendrait illusoire son utilisation à un niveau fin de la nomenclature. Les ruptures dans le niveau de nomenclature retenu suivant les périodes constituent certes une difficulté technique supplémentaire. Mais l'alternative consisterait à n'effectuer la rétropolation qu'au niveau susceptible d'être retenu sur l'ensemble de la période ; elle serait donc dommageable à la fois vis-à-vis de la quantité d'information mise à disposition et de la qualité de celle-ci sur les périodes les plus récentes.

En définitive, les séries sont généralement disponibles sur la période 1949 - 2010, la partie rétropolée couvrant les années 1949 à 2005 (ou 2006 pour les volumes). Par ailleurs, comme lors de la publication de chaque campagne annuelle de comptes nationaux, les comptes des deux dernières années, soit 2009 et 2010, ne sont pas définitifs. Pour les agrégats relatifs aux activités ou produits, le niveau en 88 postes (niveau de diffusion en année courante) est disponible à partir de 1999, celui en 38 postes l'est à partir de 1959 et l'on dispose du niveau en 17 postes dès 1949.

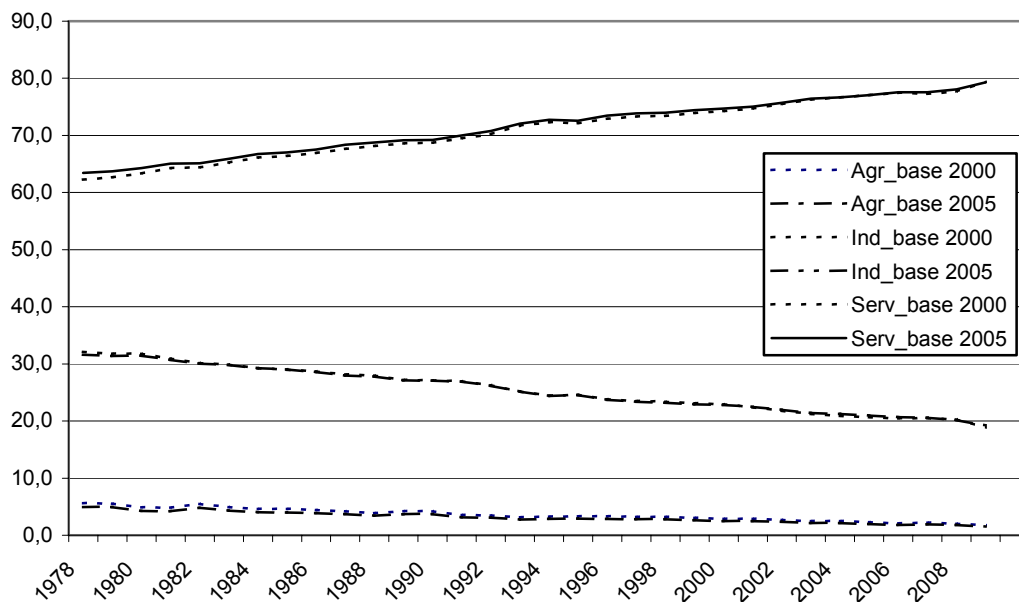
Graphiques de comparaison entre la base 2000 et la base 2005

Évolution du produit intérieur brut (PIB) en volume (en %)



Source : Insee, comptes nationaux.

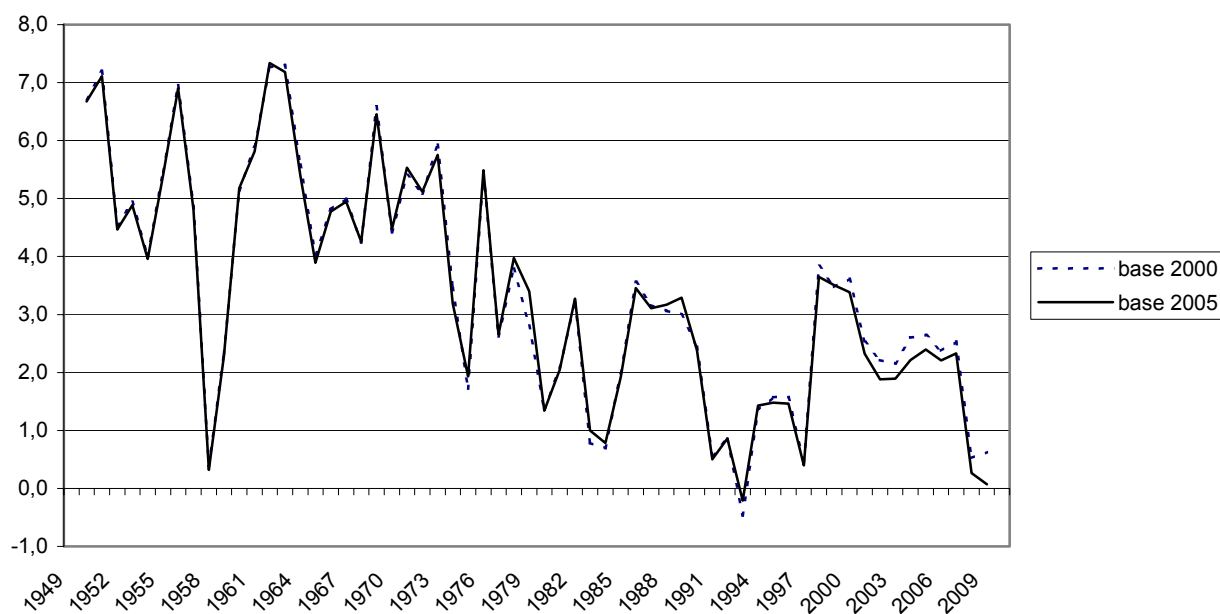
Part de la valeur ajoutée totale en euros courants (en %)



Note : l'industrie inclut la construction.

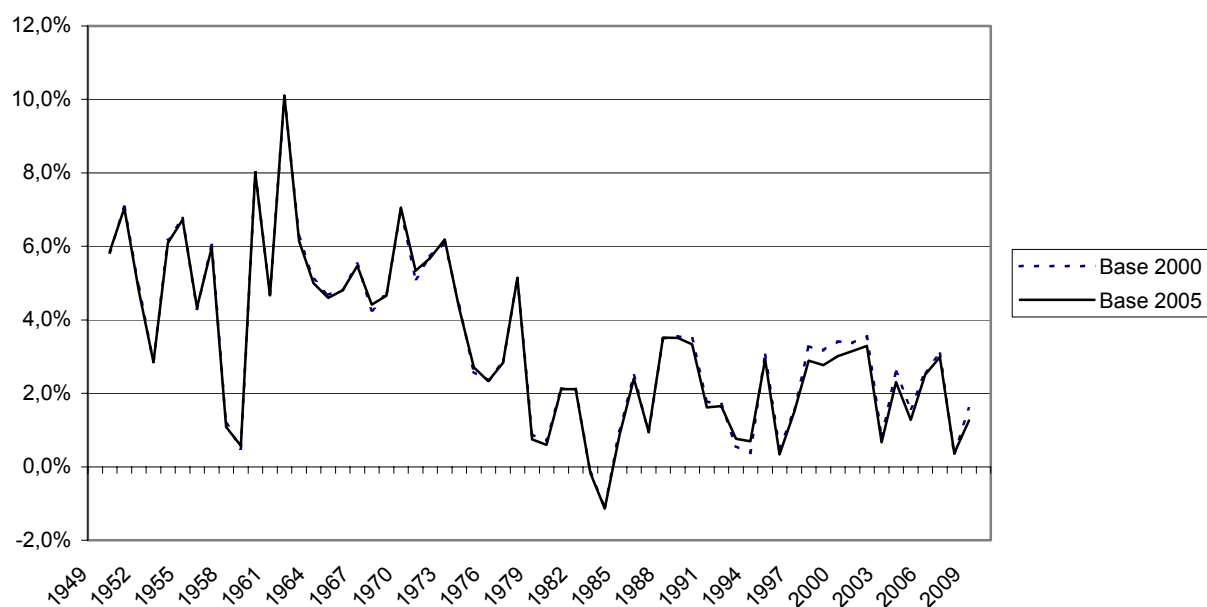
Source : Insee, comptes nationaux.

Évolution des dépenses de consommation des ménages en volume (en %)



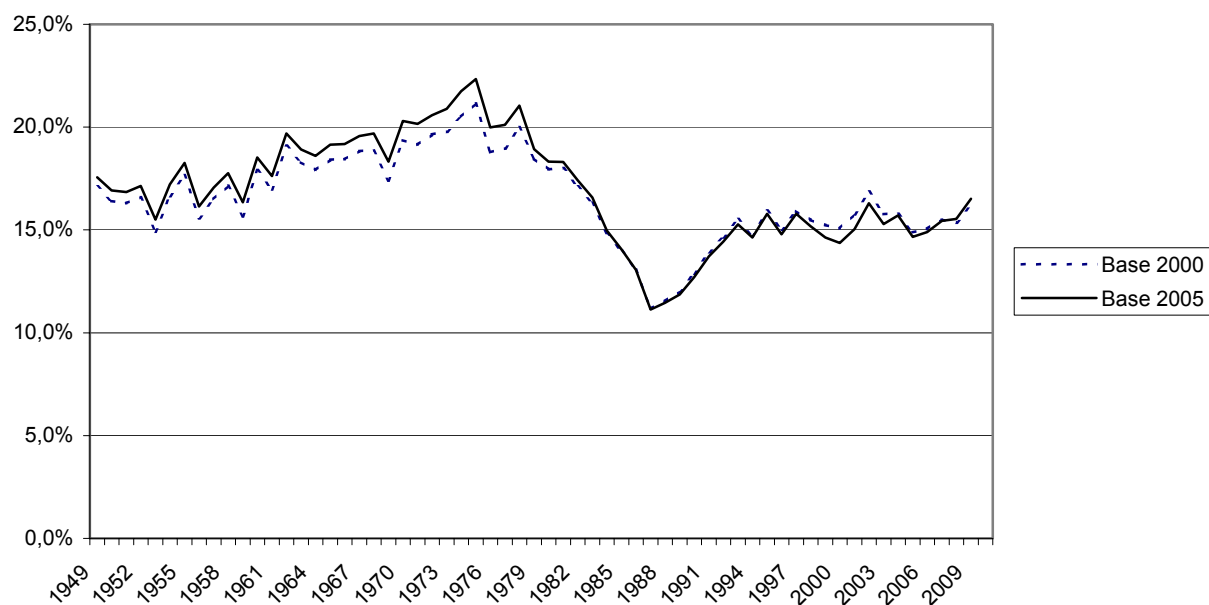
Source : Insee, comptes nationaux.

Évolution du pouvoir d'achat des ménages



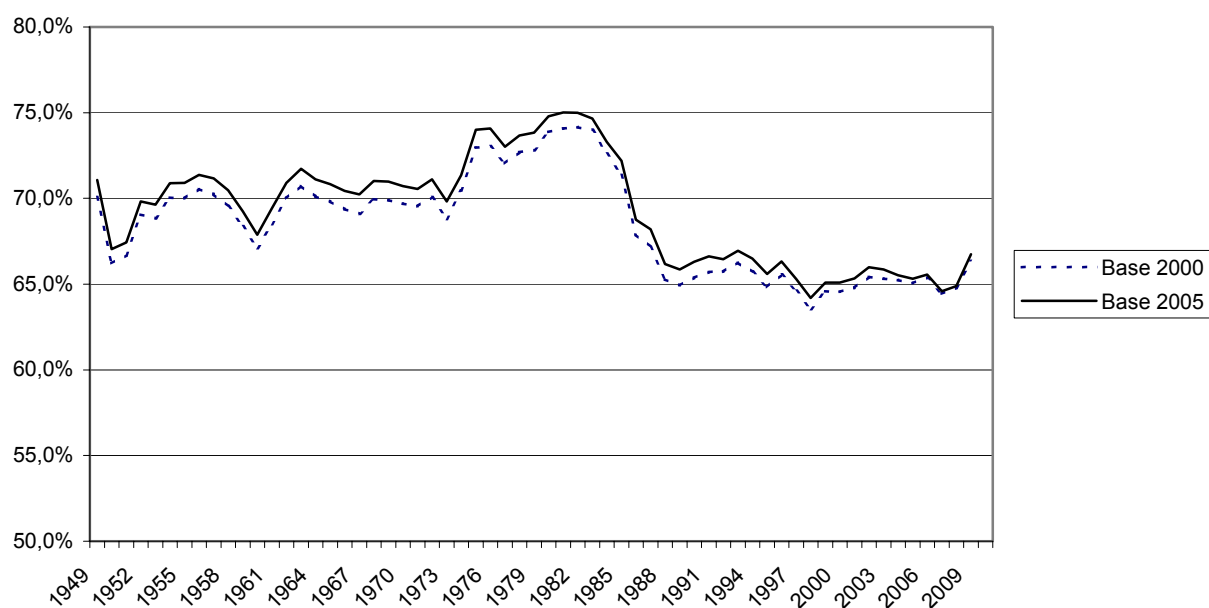
Source : Insee, comptes nationaux.

Taux d'épargne des ménages



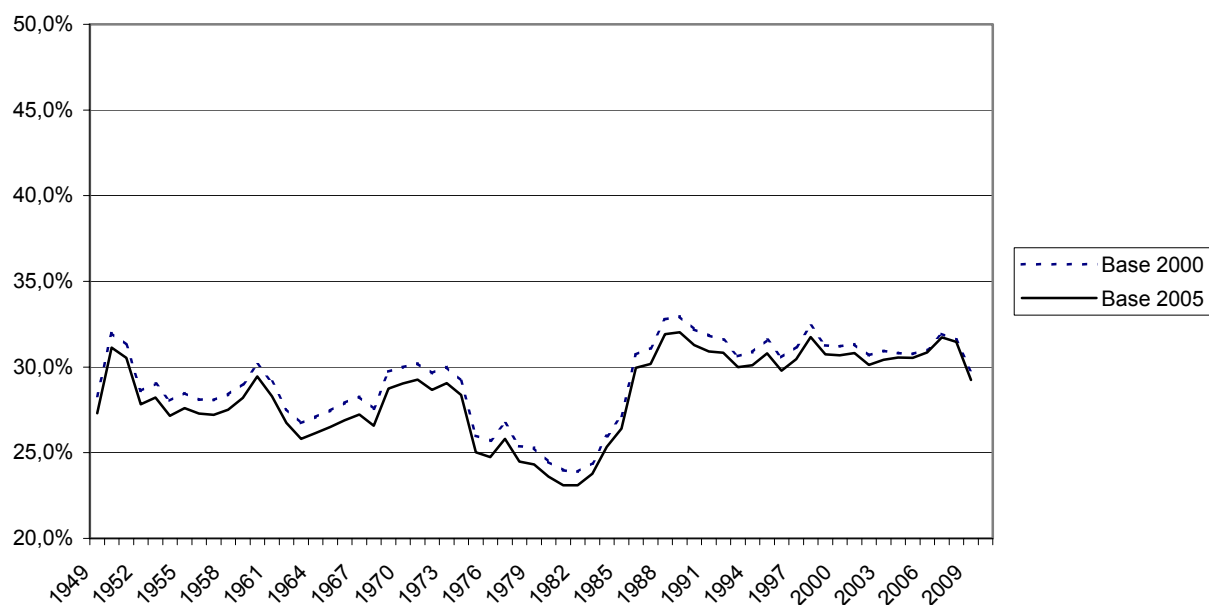
Source : Insee, comptes nationaux.

Part des rémunérations dans la valeur ajoutée



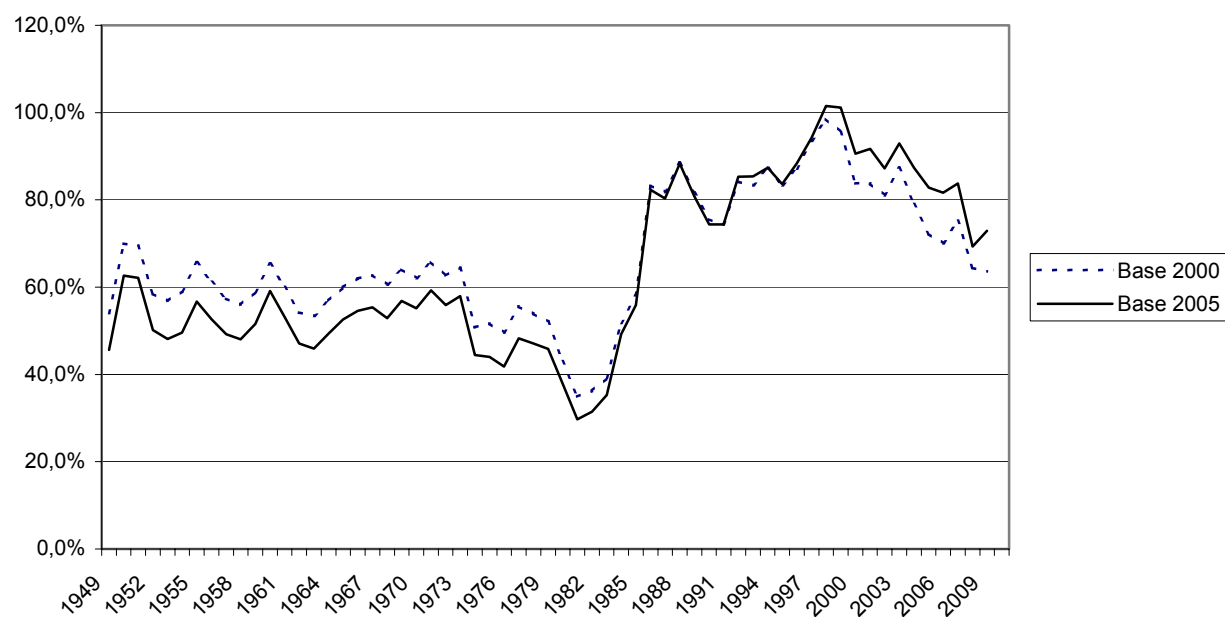
Source : Insee, comptes nationaux.

Taux de marge des sociétés non financières



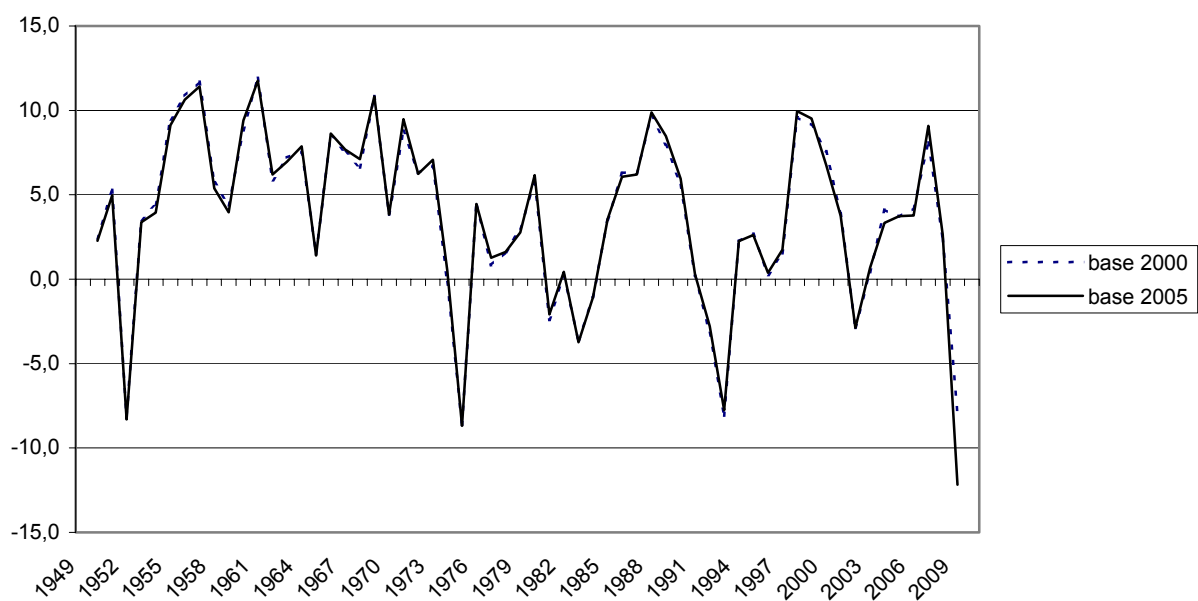
Source : Insee, comptes nationaux.

Taux d'autofinancement des sociétés non financières



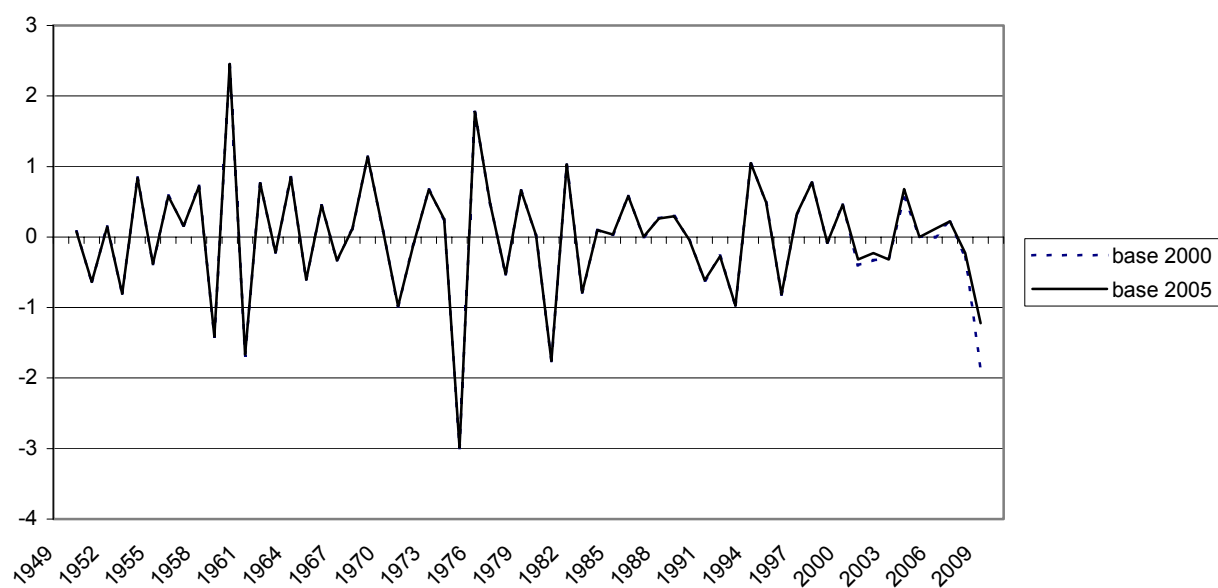
Source : Insee, comptes nationaux.

Évolution du volume de FBCF des sociétés et entreprises individuelles non financières (en %)



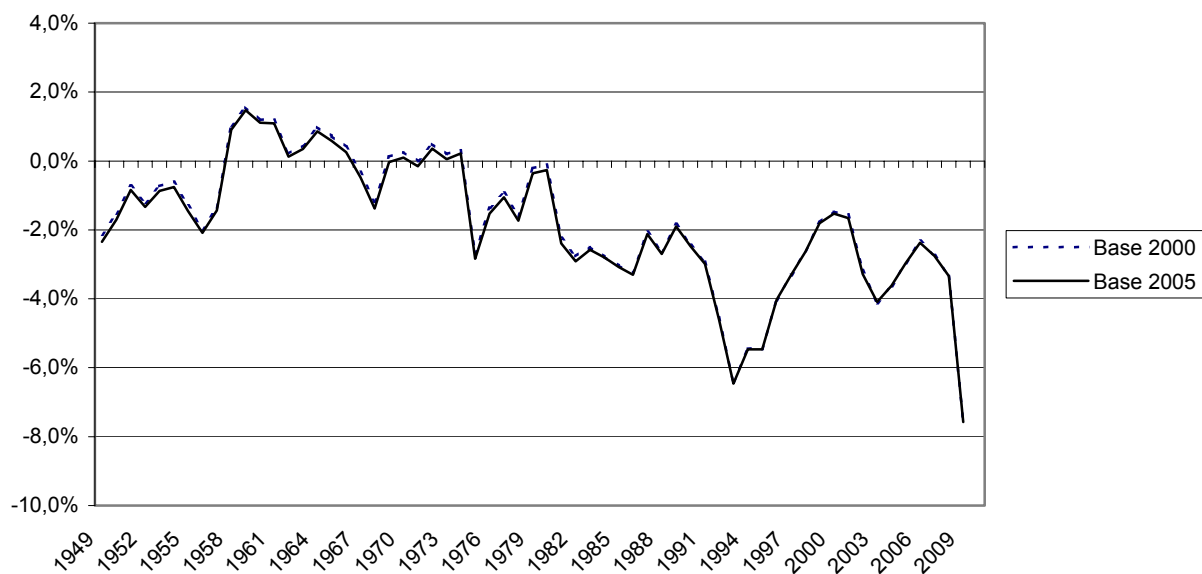
Source : Insee, comptes nationaux.

Contribution des stocks à la croissance en points de PIB



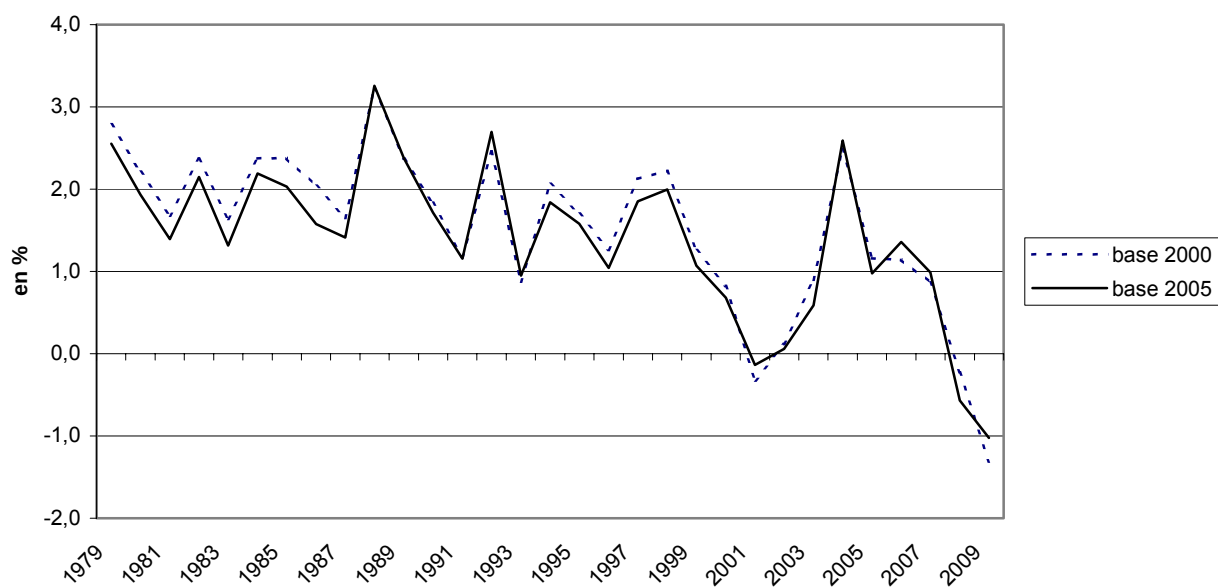
Source : Insee, comptes nationaux.

**Capacité/besoin de financement des administrations publiques
en % du PIB**



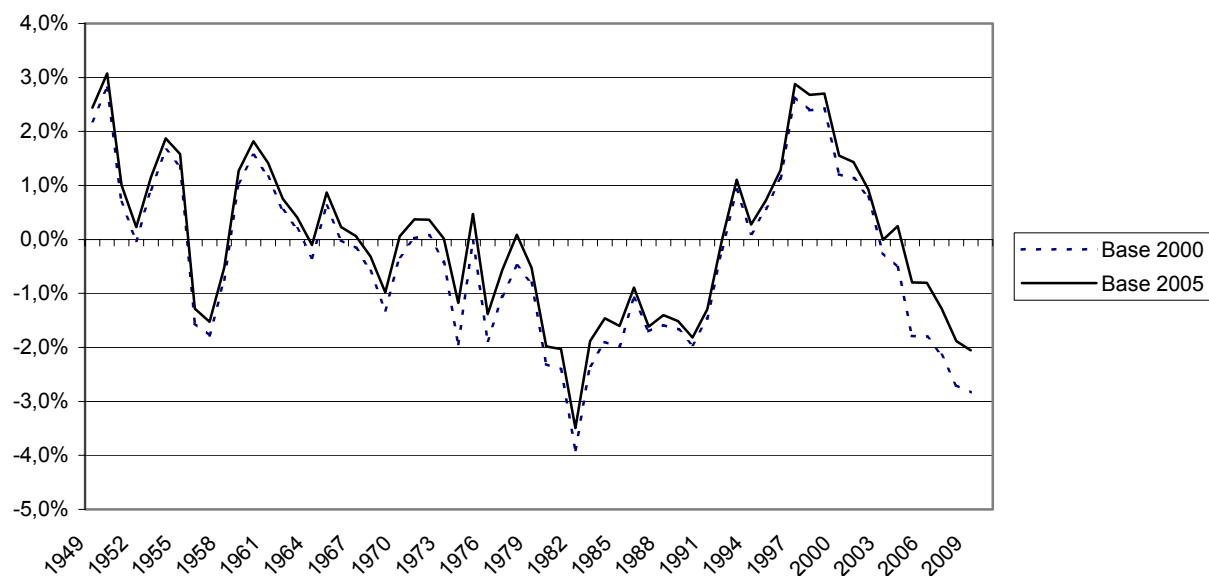
Source : Insee, comptes nationaux.

**Évolution de la productivité apparente du travail de l'ensemble de l'économie
(valeur ajoutée par équivalent temps plein)**



Source : Insee, comptes nationaux.

**Capacité/besoin de financement de la Nation
en % du PIB**



Source : Insee, comptes nationaux.

Annexes

- Annexe 1 : l'évaluation macro-économique de l'économie non observée
- Annexe 2 : le passage secteurs-branches dans la base 2005
- Annexe 3 : matrice de passage entre la NES 16 et la NA 2008 au niveau A17
- Annexe 4 : la consommation des ménages
- Annexe 5 : le reste du monde et les échanges extérieurs
- Annexe 6 : les transferts de produits fatals
- Annexe 7 : le périmètre des administrations publiques
- Annexe 8 : le traitement des échanges internationaux de Sifim bancaires
- Annexe 9 : le traitement des services d'OPCVM
- Annexe 10 : l'emploi

L'évaluation macroéconomique de l'économie non observée

En comptabilité nationale, toute forme d'activité entreprise sur le territoire par les agents économiques doit être intégrée dans le produit intérieur brut, y compris celle qui ne peut être directement observée, parce que dissimulée ou informelle. On considère ici des activités à la fois productives du point de vue économique et légales dans leur principe, même si elles échappent à une observation directe de l'appareil statistique.

L'évaluation de l'économie non observée ainsi définie comporte deux volets.

- *L'activité dissimulée par les entreprises déclarées*

Certaines entreprises ne déclarent pas une partie de leur activité à l'administration fiscale, dans le but de payer moins d'impôt. Estimée à partir de données provenant des contrôles fiscaux, cette activité dissimulée se monte, pour l'année 2008, à 42,6 Md€ en base 2005, contre 41,6 Md€ en base 2000.

Par ailleurs, en appliquant aux différents éléments de la demande, produit par produit, les taux de TVA légalement applicables, la comptabilité nationale est à même de reconstituer le montant de TVA que l'État devrait théoriquement percevoir, pour le comparer ensuite à la TVA effectivement perçue – enregistrée par ailleurs dans le compte des administrations publiques. L'écart ainsi constaté est significatif, précisément parce la comptabilité nationale intègre dans son évaluation de la demande l'activité dissimulée par les entreprises. Autrement dit, en première approximation, cet écart est dû au fait que les entreprises, lorsqu'elles dissimulent de l'activité, ne reversent pas au fisc la TVA qu'elles font payer au client final. Toutefois, la valeur précise de cet écart peut également résulter d'aléas statistiques, inévitables lors du processus visant à réconcilier dans un cadre comptable unifié l'ensemble des sources de données mobilisées. « L'écart TVA » est estimé en 2008 à 11,5 Md€ en base 2005, contre 16,4 Md€ en base 2000.

- *L'activité générée par des entités économiques non déclarées*

Cette partie de l'économie non observée recouvre des activités variées.

Il s'agit d'une part de *l'activité des entreprises sans existence juridique*. La comptabilité nationale opère à ce titre un certain nombre de redressements dont le montant total est, en 2008, de 13,7 Md€ en base 2005, contre 16,5 Md€ en base 2000.

Il s'agit d'autre part du *recours par certains ménages à l'emploi, rémunéré de façon informelle, de personnes pour effectuer des travaux domestiques* (en un sens large : des travaux de ménage, de repassage, mais aussi des activités relevant de l'action sociale comme la garde d'enfant ou l'aide aux personnes dépendantes, etc.). Ce recours peut prendre la forme d'accords contractuels non déclarés, ou relever davantage d'une activité du secteur informel, légale par définition, car fondée sur des relations personnelles et sociales, sans qu'il soit possible en l'état actuel des connaissances de tracer précisément la frontière entre les deux. L'activité correspondante est évaluée en 2008 à 2,9 Md€ en base 2005, contre 3,2 Md€ en base 2000.

Au total, l'économie non observée qu'il convient d'ajouter¹ à la richesse produite officiellement représente, en 2008, 3,7 % du PIB (70,7 Md€) en base 2005, contre 4,0 % du PIB (77,7 Md€) en base 2000.

¹ Une (petite) partie de l'activité dissimulée est prise en compte implicitement dans les évaluations statistiques (cf. la note de bas de page suivante pour les produits agricoles et le dernier paragraphe de cette annexe, relatif à l'emploi rémunéré de façon informelle par des particuliers employeurs).

Estimation de l'activité dissimulée des entreprises ayant une existence juridique

L'activité que les entreprises ne déclarent pas à l'administration fiscale peut être appréhendée à partir du résultat des contrôles fiscaux, effectués par la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Son estimation est un exercice récurrent de la comptabilité nationale, périodiquement repris et actualisé lors des changements de bases successifs. À l'occasion de la réévaluation de la base 2005, la méthode d'exploitation de ces contrôles a été revue, ainsi que la manière d'intégrer dans les comptes les redressements ainsi estimés. La réorganisation du système d'enregistrement de la DGFIP rendait cette refonte nécessaire. En outre, les résultats des contrôles ont pu être mis en regard des données comptables des entreprises vérifiées, ce qui a ouvert des pistes d'investigation statistique jusqu'alors inexplorées.

Les contrôles fiscaux ont pour objectif ultime de faire rentrer dans les caisses de l'État les impôts non versés. Ils s'appuient sur une expertise fouillée de la comptabilité des entreprises vérifiées, au cours de laquelle les revenus dissimulés sont repérés. Il est possible d'étendre à l'ensemble des entreprises concernées² l'activité dissimulée mesurée sur un échantillon de vérifications, sous réserve de s'entourer de précautions statistiques. Les entreprises susceptibles d'avoir dissimulé les masses d'impôts les plus importantes sont en effet surreprésentées dans l'échantillon ; celui-ci n'est donc pas un véritable échantillon d'enquête, représentatif de l'ensemble des comportements de fraude de la population, et ne peut pas être traité comme tel.

De la fraude sur l'impôt à l'activité dissimulée

Lors des contrôles fiscaux, le vérificateur procède à des corrections, dénommées « rectifications », qui portent, soit sur les bases d'imposition, c'est-à-dire sur les flux comptables de l'entreprise (chiffre d'affaires, achats, amortissements, résultat...), soit sur ses impôts. Les malversations comptables les plus courantes prennent la forme d'omissions de recettes, de majorations de frais généraux ou de falsifications d'amortissements ou de provisions. La fraude sur l'impôt ne découle toutefois que partiellement de ces manipulations ; elle résulte également d'une mauvaise application de la législation fiscale, sans que les flux comptables sous-jacents soient affectés.

La finalité de l'exploitation des données de contrôles par la comptabilité nationale est d'aboutir à une évaluation macroéconomique de la part de chiffre d'affaires et de résultat que les entreprises dissimulent. Pour cette raison, seule une partie des rectifications opérées par la DGFIP est à prendre en considération. Les rectifications imputables uniquement à une application erronée de la législation fiscale doivent être éliminées puisqu'en pareil cas les comptes de l'entreprise ne sont pas falsifiés. Celles qui portent sur les amortissements et sur les provisions, au demeurant fréquentes, sont également à exclure : les premières parce que les amortissements n'interviennent pas dans le calcul de la valeur ajoutée brute de la comptabilité nationale, les secondes parce que les provisions n'ont pas d'équivalent en comptabilité nationale. Par ailleurs, dans certains cas, seuls les rappels d'impôts étaient accessibles, et non les bases d'imposition dont il aurait fallu disposer, c'est-à-dire les assiettes sur lesquelles ils sont calculés. Ces dernières ont été estimées à partir de taux d'imposition apparents moyens. Incontournable, ce passage en base constitue le principal élément de fragilité du traitement des contrôles fiscaux.

L'échantillon des contrôles fiscaux a été constitué par regroupement de trois campagnes de contrôles annuelles, ce qui améliore sa représentativité. Il comporte 117 000 enregistrements et a été extrapolé à une population de 2 600 000 entreprises résidentes. Les vérifications s'étalent de la fin des années 90 à 2006.

De l'activité dissimulée observée sur l'échantillon aux évaluations macroéconomiques

Projeter à l'ensemble des entreprises l'activité dissimulée mesurée sur l'échantillon des contrôles fiscaux est un exercice qui s'apparente à l'extrapolation d'un fichier d'enquête. Le principe est d'étendre à toute une population les comportements de fraude observés lors des vérifications. Du mode de sélection des services fiscaux, on sait qu'il vise les entreprises supposées être les plus

² Les entreprises des secteurs agricoles, les banques et les sociétés d'assurance n'entrent pas dans le champ de cette évaluation. Dans le cas des premières, la production agricole est évaluée à partir des quantités produites, de sorte que la production fraudée est prise en compte d'emblée ; s'agissant des secondes, on considère qu'elles ne fraudent pas.

fraudeuses. Le coefficient multiplicatif appliqué à la fraude de ces entreprises lors de l'extrapolation sera donc d'autant plus faible qu'elles seront en proportion plus nombreuses dans l'échantillon. En d'autres termes, plus forte est la probabilité d'une entreprise d'être contrôlée, plus faible doit être le poids de la fraude observée de cette entreprise dans ce calcul. Il convient donc d'estimer au mieux ces probabilités de tirage pour éviter des biais d'extrapolation.

La méthode d'extrapolation la plus couramment mise en œuvre se fonde sur une post-stratification. Les entreprises supposées avoir des comportements de fraude similaires, tant celles de l'échantillon que celles de la population, sont regroupées en strates. Pour définir les strates, on relie ces similitudes de comportement à certaines caractéristiques des entreprises. Il s'avère en effet que les montants de fraude sont plus importants pour les entreprises réalisant de gros chiffres d'affaires, que les petites entreprises individuelles ont une plus forte propension à frauder, que certains secteurs d'activité sont réputés plus fraudeurs que d'autres, etc. Des méthodes d'analyse statistique et des régressions logistiques permettent de déterminer, de manière relativement objective, les liens entre la fraude et certaines caractéristiques des entreprises ; elles font ainsi émerger les variables de stratification les plus significatives.

La probabilité de tirage des entreprises d'une strate est égale au rapport entre les effectifs de cette strate dans l'échantillon et dans la population. La propension à frauder est supposée uniforme au sein de cette strate ; ainsi, on définit, pour chaque strate de l'échantillon, des taux de fraude sur le chiffre d'affaires et sur le résultat, en rapportant les masses de fraude au chiffre d'affaires. L'extrapolation consiste à appliquer ces taux au chiffre d'affaires des strates correspondantes de la population. On obtient les évaluations macroéconomiques recherchées par agrégation.

Une tentative de modélisation plus fine du « ciblage » des contrôles fiscaux

Depuis que les contrôles fiscaux sont exploités par la comptabilité nationale, la fraude a toujours été extrapolée par post-stratification. Les variables de stratification traditionnellement retenues sont le secteur d'activité, la catégorie juridique et la taille, en tranches de chiffre d'affaires. Elles sont incontournables et ont donc été reprises, dans un premier temps, pour effectuer les estimations de la base 2005. Toutefois, le fait d'avoir pu mobiliser les données comptables des entreprises vérifiées a ouvert de nouvelles pistes de travail. L'une d'elles a consisté à enrichir la stratification en y introduisant des variables complémentaires ; le but était de chercher à mieux modéliser le « ciblage » des entreprises. C'est ainsi que deux ratios comptables courants ont été introduits dans la stratification : le taux de valeur ajoutée (valeur ajoutée sur production) et le taux de marge (défini ici par le rapport entre le profit brut courant avant impôts et le chiffre d'affaires). Ces ratios se sont révélés pertinents au vu des régressions et des analyses statistiques, et leur impact sur les résultats macroéconomiques en témoigne également : ne pas en tenir compte aurait conduit à surestimer de 40 % la fraude sur le chiffre d'affaires et de 20 % la fraude sur le résultat.

Estimation de l'écart TVA

Un changement de base est l'occasion de revenir sur les taux de TVA non déductibles qu'il convient d'appliquer aux différents biens et services de l'économie, à la fois à un niveau très fin de la nomenclature des produits et par type d'emploi (consommation intermédiaire, consommation finale, investissement). Toujours nécessaire, puisque les niveaux des différents emplois par produit sont revus lors d'un changement de base, cette opération était d'autant plus indispensable pour la base 2005 du fait du changement de nomenclature de produits (passage de la NES à la NAF rév. 2). Ce travail a été mené conjointement par les experts en fiscalité de la direction générale du Trésor et les comptables nationaux de l'Insee.

Au total, la TVA théorique sur les dépenses de consommation est relevée (+ 2,7 Md€ en 2008) alors que la TVA sur la consommation intermédiaire et celle sur la FBCF sont revues en baisse (respectivement - 2,1 Md€ et - 4,9 Md€). Il en résulte une révision à la baisse de la TVA théorique (- 4,2 Md€ en 2008).

Outre les révisions liées à cette nouvelle analyse fiscale sur les taux de TVA, quelques autres modifications sont apportées à la comptabilisation de la TVA dans les comptes nationaux en base 2005 :

- la TVA sur terrain est désormais comptée en TVA et non plus en autre impôt sur les produits, ce qui conduit à réviser à la hausse la TVA perçue par les administrations publiques (+ 0,7 Md€ en 2008) ;
- la TVA sur crédit-bail a été prise en compte dans l'équilibre ressources-emplois de services d'intermédiation financière indirectement mesurée (Sifim) ;
- la TVA sur l'action sociale a été intégrée.

Au total, l'écart TVA, qui mesure l'écart entre la TVA théorique et la TVA perçue est abaissé (- 4,9 Md€ en 2008).

1. Estimation de l'écart TVA

en milliards d'euros

2008	Base 2005	Effet des taux	Effet de la base	Révision
Contenu en TVA				
Dépenses de consommation	93,5	2,9	-0,1	2,7
Consommation intermédiaire	29,0	-2,3	0,2	-2,1
FBCF	26,6	-4,2	-0,7	-4,9
Ensemble	149,3	-3,6	-0,5	-4,2
TVA perçue	137,7	-	-	0,7
Ecart TVA	11,5	-4,3	-0,6	-4,9

Note de lecture :

- La première colonne présente les montants de TVA théorique par emploi (dépenses de consommation, consommation intermédiaire, FBCF), de TVA perçue et d'écart TVA issus du compte définitif 2008 de la base 2005.
- La deuxième colonne mesure l'impact de l'intégration des nouveaux taux de TVA. Elle présente l'écart entre :
 - o les niveaux de TVA théorique par emploi issus du compte définitif 2008 de la base 2005 ;
 - o les niveaux de TVA théorique par emploi obtenus dans un exercice variantiel consistant à taxer les niveaux d'emplois de la base 2005 sur l'année 2008 avec les taux issus de l'ancienne base, préalablement passés en nouvelle nomenclature.
- La troisième colonne permet d'estimer, dans la révision entre l'ancienne et la nouvelle base, l'effet qui n'est pas lié à la nouvelle analyse fiscale des taux.

Source : Insee, comptes nationaux.

Estimation de l'activité économique générée par des entités économiques non déclarées

Faute de source d'information, l'estimation de l'activité des entreprises n'ayant pas d'existence juridique est principalement déterminée à dire d'expert, et affectée de manière sélective à des activités, supposées être des niches de travail clandestin (bâtiment, services personnels, etc.). Elle devait être revisitée à un niveau fin lors de ce changement de base du fait du changement de nomenclature d'activités. Par défaut, les taux de fraude pour travail clandestin retenus en base 2000 ont été conservés, mais l'expertise des équilibres entre les ressources et les emplois, examinés produit par produit, a conduit à en abaisser quelques-uns. Plus précisément, pour certains produits, les surcroûts de production liés au travail clandestin auraient dû conduire à relever de façon importante la consommation intermédiaire des entreprises, plutôt que la consommation finale des ménages. Or, ceci n'est pas réaliste ; il est probable que les entreprises juridiquement reconnues ne prennent pas le risque de déclarer dans leurs charges les achats liés au travail clandestin, et même évitent de procéder à des achats de ce type. Le fait de pouvoir récupérer la TVA sur les achats limite de toute façon leur intérêt à s'adresser à un fournisseur au noir. Dans ces situations, les taux de travail clandestin ont donc été revus à la baisse.

S'agissant de l'emploi de personnes rémunérées de façon informelle par des particuliers, il n'est pas possible de procéder directement à des comparaisons entre les deux bases, en particulier parce que le mode de construction des évaluations afférentes aux activités relevant de l'action sociale a été modifié. Ce dernier a fait l'objet d'un investissement particulier lors de la base 2005, visant à exploiter de façon plus complète les sources d'information statistique disponibles. Ces sources n'étant pas toutes de provenance administrative, les évaluations auxquelles elles ont conduit peuvent comprendre une part d'activité non déclarée, sans que celle-ci soit isolable en tant que telle. On peut toutefois estimer, en première approximation, que l'activité dissimulée relative à l'emploi de personnes pour des tâches domestiques (ménage, repassage, garde d'enfants, aide aux personnes dépendantes, etc.) a été légèrement révisée à la baisse.

Pour en savoir plus

Claudie Louvot-Runavot, *L'évaluation de l'activité dissimulée des entreprises*, document de travail G 2011/09, Insee, mai 2011.

Le passage secteurs-branches dans la base 2005

Les résultats des comptes nationaux sont en partie fondés sur les données des statistiques d'entreprises. Ces données sont principalement disponibles par secteur d'activité : chaque entreprise est classée dans un secteur d'activité unique, défini à partir de son activité principale. Cependant, les comptes nationaux sont retracés par branches : les comptes d'une entreprise ayant plusieurs activités doivent donc être ventilés suivant les différentes branches dont elles relèvent. Il est dès lors nécessaire de disposer d'une méthode et d'outils permettant de passer des agrégats par secteurs d'activité à des agrégats par branches.

Le tableau ci-dessous représente les données du problème sur un exemple simplifié fictif (2 branches et 2 secteurs). En pratique, les statistiques d'entreprises fournissent la matrice de passage secteurs-branches (PSB) pour la production. En revanche, pour des variables comme la valeur ajoutée ou la masse salariale, seuls les totaux par secteurs d'activité sont disponibles. L'intérieur de la matrice est inconnu et la comptabilité nationale doit évaluer les totaux par branches. Pour y parvenir, des hypothèses doivent être faites sur les différentes cases de la matrice.

Matrice de passage secteurs-branches pour la production			
	Branche A	Branche B	Total
Secteur d'activité A	60	10	70
Secteur d'activité B	30	50	80
Total	90	60	150

Selon les enquêtes statistiques, la production du secteur A est de 70, dont 60 dans la branche A et 10 dans la branche B.

Matrice de passage secteurs-branches pour les autres agrégats			
	Branche A	Branche B	Total
Secteur d'activité A	inconnu	inconnu	25
Secteur d'activité B	inconnu	inconnu	20
Total	à déterminer	à déterminer	45

Pour la masse salariale, par exemple, les enquêtes donnent le montant total versé par les entreprises selon le secteur d'activité : 25 pour A, 20 pour B. On émet des hypothèses sur les cases centrales pour déterminer les totaux par branches.

Deux méthodes sont classiquement mises en œuvre :

1) Le passage secteurs-branches dit « selon la technologie secteur » (PSB technologie secteur). L'hypothèse retenue est que les ratios du type valeur ajoutée sur production, ou masse salariale sur production, relatifs à chaque croisement secteur d'activité-branche sont entièrement déterminés par le secteur d'activité correspondant.

2) Le passage secteurs-branches dit « selon la technologie branche » (PSB technologie branche). L'hypothèse retenue est que les ratios relatifs à chaque croisement secteur d'activité-branche sont entièrement déterminés par la branche correspondante.

Le PSB technologie branche est fondé sur une hypothèse plus satisfaisante sur le plan conceptuel que le PSB technologie secteur, car l'invariance postulée porte sur le processus de production lui-même, supposé ne dépendre que du bien ou du service produit. En ce sens, il est a priori mieux adapté. Cependant, les résultats qu'il donne sont en pratique très sensibles à tout écart entre cette hypothèse

et la réalité qu'elle schématise. En effet, les ratios recherchés ne sont pas observés directement et leur estimation pour les différentes branches passe par la résolution d'un système d'équations important. Or, au niveau où l'on raisonne, les branches (au nombre de 138) restent en partie hétérogènes, si bien que la méthode peut conduire à des résultats parfois irréalistes. Le PSB technologie secteur, moins pertinent d'un point de vue économique, s'avère beaucoup plus robuste, car les rapports propres à chaque secteur sont directement observés statistiquement.

Jusqu'à la base 1995, c'est le PSB technologie secteur qui était utilisé. Le PSB de la base 2000 est passé en technologie branche moyennant un certain nombre de complications, à la fois liées à la complexité de la méthode elle-même, mais aussi pour éliminer ex post les risques de résultats irréalistes. Au vu de l'expérience accumulée, on a cherché à mettre en œuvre pour la base 2005 une nouvelle méthode, qui combine autant que faire se peut la robustesse du PSB technologie secteur avec une hypothèse plus économique, inspirée du PSB technologie branche.

La méthode retenue, que l'on peut appeler PSB « technologie secteur d'arrivée », est basée sur les deux idées simples suivantes :

- à un croisement donné secteur d'activité-branche, il faut affecter un ratio qui résulte d'une observation statistique pour assurer la robustesse, et donc en pratique le ratio observé sur un secteur d'activité ;
- mais il est économiquement plus réaliste de retenir le ratio du secteur d'activité de même nom que la branche concernée : si une entreprise du secteur hébergement possède une activité secondaire en restauration, on retiendra pour cette activité secondaire le ratio du secteur restauration (et non de celui du secteur hébergement, comme cela est fait en technologie secteur).

Cette nouvelle méthode suppose d'introduire une seconde étape, consistant à recalculer les résultats sur les totaux observés par secteur d'activité. L'analyse de cette méthode et les simulations effectuées ont donné satisfaction en niveau et le PSB en technologie secteur d'arrivée a donc été utilisé pour déterminer les niveaux par branche de la nouvelle base. Cependant, l'analyse s'est révélée plus complexe en évolution d'une année sur l'autre ; pour cette raison, les évolutions des agrégats par branches continueront, elles, d'être assises sur la technologie secteur, comme c'était de fait le cas en base 2000.

En reprenant l'exemple ci-dessus, l'application du PSB « technologie secteur d'arrivée » conduit dans un premier temps au résultat intermédiaire suivant :

Matrice de passage secteurs-branches pour les autres agrégats			
	Branche A	Branche B	Total (avant calage)
Secteur d'activité A	21,43	2,5	23,93
Secteur d'activité B	10,71	12,5	23,21
Total			

Note de lecture : 10,71 est obtenu en multipliant 30 (production secteur B x branche A) par le ratio correspondant au secteur A, soit 25/70.

Le calage sur les totaux par secteur d'activité conduit aux valeurs finales de la matrice (tableau ci-dessous) dont les totaux par colonne fournissent les valeurs retenues pour l'agrégat par branche.

Matrice de passage secteurs-branches pour les autres agrégats			
	Branche A	Branche B	Total (et écart à ventiler)
Secteur d'activité A	22,39	2,61	25
Secteur d'activité B	9,23	10,77	20
Total	31,62	13,38	45

Note de lecture : 9,23 est obtenu en multipliant la valeur intermédiaire (10,71) par le rapport 20/23,21

Annexe 3

Matrice de passage entre la NES 16 et la NA 2008 au niveau A17

Le passage de la base 2000 à la base 2005 s'accompagne d'un changement de nomenclature d'activités et de produits. Les comptes nationaux étaient précédemment élaborés suivant la nomenclature économique de synthèse (NES). À l'occasion du passage à la NAF révision 2, le niveau de travail des comptes nationaux est désormais élaboré suivant une Nomenclature agrégée (NA 2008), parfaitement emboîtée dans l'arborescence des nomenclatures d'activités française et européenne (NACE).

La matrice ci-après illustre l'impact du passage de la NES à la NA 2008 à un niveau relativement agrégé (NES 16 *versus* A17). Cette matrice reflète le changement de nomenclature sur la production par produit en 2006, année pour laquelle des données d'entreprises étaient disponibles en double nomenclature. Pour faciliter la lecture, la production totale est conventionnellement fixée à 10 000 ; les montants sont exprimés en proportion de ce total.

Les lignes indiquent comment se répartit la production des anciens postes de la NES dans les regroupements de la nouvelle nomenclature agrégée. A l'inverse, les colonnes indiquent de quoi se composent les postes de la NA 2008 en termes de production au niveau 16 de l'ex-NES.

Toutefois, l'application de cette matrice aux niveaux de production produit de la base 2000 ne permet pas de retrouver les niveaux A17 de la base 2005 pour une année donnée. Ceci s'explique par deux facteurs :

- la matrice présentée ici est très agrégée. Celle qui a été effectivement utilisée pour réaliser le passage en NA 2008 a été élaborée à un niveau beaucoup plus fin (croisements NES 118 / A138 sur les années 1999 à 2008 par exemple) ;
- le passage de la base 2000 à la base 2005 ne se résume pas au seul changement de nomenclature. En plus du basculement vers la NA 2008, des apports méthodologiques ont conduit à revoir certains niveaux de production en produits dans la nouvelle base.

Matrice de passage entre la NES 16 et la NA 2008 au niveau A17 pour la production en produits

En 10 000 %

NES 16 (en lignes) / A17 (en colonnes)		AZ	C1	C2	C3	C4	C5	DE	FZ	GZ	HZ	IZ	JZ	KZ	LZ	MN	OQ	RU	
		Produits agricoles	Produits agro-alimentaires	Cokéfaction et raffinage	Biens d'équipement	Matériels de transport	Autres produits industriels	Energie, eau, déchets	Construction	Commerce	Transport	Hébergement-restauration	Information-communication	Services financiers	Services immobiliers	Services aux entreprises	Services non marchands	Services aux ménages	Ensemble
PREA	Agriculture	241	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	246
PREB	Industrie agricoles et alimentaires	0	368	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	372
PREC	Biens de consommation	0	0	0	14	12	287	0	0	0	0	0	45	0	0	0	0	1	359
PRED	Automobile	0	0	0	11	265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	276
PREE	Biens équipement	0	0	0	203	153	154	0	9	0	0	0	1	0	0	0	0	2	521
PREF	Biens intermédiaires	0	0	0	84	10	710	38	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	844
PREG	Energie	0	0	153	0	0	13	232	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	399
PREH	Construction	0	0	0	0	0	0	1	721	0	0	0	0	0	0	1	0	0	722
PREJ	Commerce	0	0	0	0	0	0	0	0	949	0	0	0	0	0	0	0	5	955
PREK	Transports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	435	0	0	0	0	24	0	0	459
PREL	Act. financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	521	0	0	0	0	521
PREM	Act. immobilières	0	0	0	0	0	0	0	50	0	0	0	0	3	796	7	0	0	856
PREN	Serv. aux entreprises	0	0	0	0	0	1	48	0	1	38	0	363	0	0	1 081	1	11	1 543
PREP	Serv. aux particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	238	79	0	0	2	2	197	518
PREQ	Educ. santé action sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	866	0	873
PRER	Administration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	506	31	536
	Ensemble	241	373	153	312	439	1 171	319	781	949	473	238	487	524	796	1 121	1 374	247	10 000

Note de lecture :

La production totale de l'économie est fixée à 10 000 par convention.

En 4^e ligne, sur le montant de 276 de production dévolu au produit ED de l'industrie automobile en NES 16 :

- 265 reviennent au poste C4 des matériels de transport de la NA 2008 ;
- 11 au poste C3 des biens d'équipement.

En 4^e colonne, le montant de 312 de production de biens d'équipement en nouvelle nomenclature (poste C3) provient de quatre anciens postes de la NES 16 :

- le poste EC des biens de consommation, pour un montant de 14 ;
- le poste ED de l'automobile, pour un montant de 11 ;
- le poste EE des biens d'équipement, pour un montant 203 ;
- le poste EF des biens intermédiaires, pour un montant de 84.

Source : Insee, comptes nationaux.

Annexe 4

Consommation des ménages : de la base 2000 à la base 2005

La dépense de consommation des ménages s'établit, en base 2005, à 1 064 Md€ pour l'année 2008, soit 55,0 % du produit intérieur brut (PIB). Ce montant est révisé en baisse de 20 Md€ : il était de 1 084 Md€ en base 2000 (55,6 % du PIB).

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce changement :

- le recalage sur les comptes satellites, notamment celui du logement (- 9,8 Md€) ;
- de nouvelles méthodes d'estimation sur certains produits (+ 8,0 Md€) ;
- des modifications apportées dans le cadre du changement de nomenclature (+ 1,7 Md€) ;
- un travail de mise en cohérence avec les données d'entreprises (- 11,1 Md€) ;
- la ré-estimation du compte des ISBLSM et de l'action sociale (- 6,8 Md€) ;
- la modification des comptes des sociétés financières, d'assurance et du reste du monde (- 2,0 Md€) ;
- la ré-estimation des taux de TVA.

Les recalages sur les comptes satellite, notamment sur celui du logement, sont les premiers facteurs de révision (- 9,8 Md€ en 2008)

En comptabilité nationale, les loyers sont estimés à partir du compte satellite du logement. Ceci est vrai s'agissant des niveaux comme des évolutions. Les seules différences entre le compte satellite du logement et le compte central de la comptabilité nationale tiennent aux calendriers respectifs de révisions : le compte du logement peut modifier ses estimations sur le passé quand il le souhaite, alors que dans le compte central, aucune révision ne peut intervenir une fois que le compte définitif est publié. C'est uniquement lors des changements de base qu'un recalage complet peut être réalisé ; c'est ce qui a été entrepris lors du passage à la base 2005 (cf. encadré). Les loyers sont ainsi abaissés de - 9,3 Md€ en 2008. Les montants dépensés par les ménages en loyers (hors aides au logement) atteignent 43,5 Md€ en 2008 en base 2005 (révision de - 2,7 Md€) et les loyers imputés sont estimés à 146,9 Md€ (révision de - 6,6 Md€).

Suivant la même logique, le recalage sur le compte satellite de la santé conduit à revoir les dépenses de consommation des ménages à la baisse de 0,5 Md€ à 37,6 Md€. Les dépenses de ménages en médicaments (automédication et part non remboursable) ont été diminuées de près de 1 Md€ en 2008, à 10,9 Md€ en partie du fait du suivi différencié en base 2005 des compléments alimentaires et des médicaments, auparavant regroupés. La consommation de services de santé a été revue à la hausse, de l'ordre de 0,2 Md€ sur l'année 2008, à 17,9 Md€.

Certaines méthodes d'estimation sont revues à l'occasion du changement de base (+ 8,0 Md€ en 2008)

Les clés de partage employées en base 2000 entre la consommation intermédiaire et la consommation finale dans les services marchands ont été réexaminées. À cette fin, deux sources ont été mobilisées : l'enquête annuelle d'entreprise et les tableaux entrées-sorties de pays européens comparables à la France. Au vu des analyses menées, la part de la consommation finale des ménages dans l'ensemble de la consommation (intermédiaire et finale) est apparue sous-estimée d'environ 10 points pour les hôtels et restaurants en base 2000 : en base 2005, la consommation finale des ménages a été rehaussée de 8,9 Md€ et la consommation intermédiaire diminuée d'autant. Il en va de même pour les dépenses de consommation des ménages en services de location, revues à la hausse de 1,0 Md€. À l'inverse, la dépense de consommation finale des ménages dans le domaine des activités récréatives, culturelles et sportives marchandes (hors audiovisuel) a diminué de 3,1 Md€ sur l'année 2008 lors du passage à la nouvelle base.

D'autres modifications ont été apportées. À titre d'exemple, les lubrifiants sont revus à la hausse de 1,1 Md€ pour l'année 2008 : sur le passé ils retrouvent ainsi des niveaux proches de ceux qui avaient été estimés en base 1995. Sur les jeux de hasard et d'argent, de nouvelles données fournies par la Fédération nationale des courses françaises relatives à la part des enjeux revenant aux parieurs

permettent une meilleure prise en compte de la consommation des ménages en Pari Mutuel Urbain et Pari Mutuel Hippodrome. L'intégration de ces nouveaux éléments, associée à un travail sur les indices de prix, conduit à une correction à la baisse de 0,3 Md€ des dépenses de consommation des ménages. La consommation de jeux de hasard et d'argent s'établit ainsi à 8,5 Md€ en 2008. Enfin, le suivi de la consommation de cigarettes est enrichie par l'ajout de la contrebande. Cette dernière, estimée à partir des données de saisies douanières, rehausse les dépenses de 0,4 Md€.

Des changements de moindre ampleur touchent également les animaux d'élevage, les vins, champagnes et mousseux, les achats de DVD, la part de la redevance audiovisuelle affectée à la radiodiffusion, la rémunération des agences immobilières et des écoles de conduite, pour un montant cumulé de + 0,1 Md€.

Le changement de nomenclature conduit à réévaluer certains niveaux (+ 1,7 Md€ en 2008)

En base 2005, la consommation des ménages est appréhendée au travers d'une nomenclature fine de 402 produits. Parmi eux, six sur dix restent les mêmes qu'en base 2000. C'est le cas par exemple pour les achats de voitures. Près d'un produit sur quatre est suivi à un niveau plus fin qu'auparavant. Ainsi, les chaussures de ski sont isolées des autres chaussures en cuir ou en textile, car elles sont désormais rattachées aux articles de sport. De même, les plats préparés à base de pâtes doivent être suivis de manière indépendante des pâtes alimentaires. Les fruits coupés ou emballés, suivis avec les fruits frais en base 2000, font également l'objet d'une analyse spécifique au sein des produits des industries agroalimentaires.

Les produits qui ne sont ni reconduits, ni affinés, sont issus d'un regroupement partiel ou total de produits de l'ancienne nomenclature. Les articles de sport par exemple incluent les chaussures de ski. De la même façon, les tissus en coton sont dorénavant regroupés avec la soie et les autres textiles. Parmi les séries profondément remaniées en base 2005 en raison du changement de nomenclature, certaines sont retravaillées. C'est le cas des dépenses télévisuelles (chaînes publiques et privées, câble et satellite), des activités liées au sport, ou encore des activités de banque de données (Minitel, téléchargements payants sur internet). Ceci induit une correction à la baisse de près de 0,4 Md€ des dépenses de consommation en 2008.

Lors du passage à la NAF rév. 2, il est apparu que quelques produits n'étaient pas suivis dans la nomenclature précédente. Il s'agit des cercueils, des compléments alimentaires, des arbres de Noël et des activités liées à l'emploi. La prise en compte de ces quatre produits conduit à revoir les dépenses des ménages de + 2,1 Md€ en 2008. Par ailleurs, de nouveaux produits apparaissent en Naf rév. 2. C'est le cas des sandwiches, qui étaient précédemment considérés comme le résultat d'un service commercial. Ils deviennent un produit à part entière en nouvelle nomenclature : les dépenses de consommation des ménages en pain, en tomates, en charcuterie etc. de la base 2000 sont amputées d'autant en base 2005.

La mise en cohérence avec les données d'entreprises conduit à revoir certaines dépenses à la baisse (- 11,1 Md€ en 2008)

Lors du passage à la base 2005, certains niveaux de production sont revus suite à l'intégration de la nouvelle statistique structurelle d'entreprise Esane ou à la prise en compte de changements de méthodes (ré-estimation de l'activité dissimulée, suppression des transferts de produits fatals par exemple). Lorsque ces modifications conduisent à réviser les ressources d'un produit, elles trouvent leur contrepartie du côté des emplois, et notamment sur les dépenses de consommation.

À ce titre, les niveaux de consommation des ménages sont revus de 11,1 Md€ à la baisse sur l'année 2008. Ces corrections touchent l'industrie agroalimentaire à hauteur de - 2,1 Md€ et se concentrent essentiellement sur la consommation de poissons congelés, surgelés, séchés, fumés et en conserve, sur celle de produits laitiers et celle d'eau-de-vie. Les dépenses des ménages en pièces détachées automobiles sont également revues à la baisse de 3,2 Md€ et s'élèvent en 2008 à 22,7 Md€. L'entretien et la réparation automobiles sont touchés, pour - 4,7 Md€ ; la consommation atteint ainsi 14,1 Md€ sur ce poste en 2008. Enfin, le montant de travail au noir dans les services personnels est revu à la baisse. En conséquence, l'estimation des dépenses effectuées par les ménages chez le coiffeur diminue de 1,2 Md€ sur l'année 2008 à 6,4 Md€.

La ré-estimation complète du compte des ISBLSM et de l'action sociale affecte à la baisse les dépenses de consommation des ménages (- 6,8 Md€ en 2008)

Les nouvelles évaluations du compte des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), de l'action sociale et des autres services non marchands contribuent à réviser les dépenses de consommation des ménages de - 6,8 Md€ (*voir encadré 2*).

La refonte complète du compte des ISBLSM est en particulier l'occasion de mieux définir la frontière entre les services domestiques d'une part et l'action sociale d'autre part. Le champ des services domestiques recense l'emploi direct de personnel à domicile, pour la garde d'enfants ou les tâches ménagères par exemple. De son côté, l'emploi d'auxiliaires de vie pour les personnes âgées dépendantes ou les personnes handicapées relève de l'action sociale. En base 2005, l'utilisation d'informations de l'Acoss et du ministère du travail, de l'emploi et de la santé permet de mieux réaliser le partage entre ces deux types de services. De plus, la part des ménages recourant au travail au noir est revue à la baisse. L'effet de la mise en place de mesures fiscales (réductions d'impôts et allocations pour les ménages employeurs, mise en place du chèque emploi service universel) sur le comportement des ménages est en effet réexaminé. Au total, les dépenses de consommation des ménages en services domestiques sont évaluées à 5,6 Md€ en 2008, soit 3,8 Md€ de moins qu'en base 2000.

Le reste de l'écart provient surtout de la révision de la consommation des ménages en autres services non marchands (- 2,5 Md€, essentiellement en activités artistiques, culturelles et récréatives non marchandes). D'une part, les recettes d'activité des ISBLSM provenant de ventes de biens et services aux ménages, auparavant retracées en dépenses de consommation des ménages, sont désormais comptabilisées en transferts courants des ménages vers ces institutions. D'autre part, le partage de la consommation finale entre ménages, administrations publiques et ISBLSM a été revue pour l'action sociale et les autres services non marchands.

La modification des comptes des sociétés financières, des assurances et du reste du monde a des conséquences sur les dépenses des ménages (- 2,0 Md€ en 2008)

La consommation finale des ménages en services d'assurance est revue à la baisse (- 2,0 Md€). C'est une conséquence de la révision à la hausse des prestations d'assurances sociales fournies par les mutuelles, suite à la prise en compte des données de l'Autorité de contrôle prudentielle (ACP). En effet, la consommation finale des ménages en services des mutuelles équivaut à la différence entre prestations d'assurances sociales fournies par les mutuelles et cotisations versées par les ménages à ces organismes, lesquelles ne sont pas modifiées.

En outre, l'estimation des services d'OPCVM et des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) est revue à l'occasion du passage à la base 2005 (cf. annexes dédiées). Dans l'équilibre ressources-emplois des Sifim, est également introduite la TVA sur crédit bail (cf. annexe 1 sur l'activité dissimulée, qui comprend une partie consacrée au calcul de l'écart TVA). Ces trois changements ont des impacts sur les dépenses de consommation des ménages respectivement de + 0,4 Md€, + 0,3 Md€ et + 0,2 Md€ en 2008.

Enfin, le recalage sur les données de la balance des paiements (poste « correction territoriale » mesurant le solde entre les dépenses des résidents hors du territoire et celles des non-résidents sur le territoire) se traduit par une diminution des dépenses des ménages de 0,9 Md€.

La mise à jour des taux de TVA a peu d'impact sur les évaluations globales

Les taux de TVA appliqués aux dépenses de consommation des ménages sont révisés à l'occasion du changement de base (cf. annexe sur l'activité dissimulée, qui comprend une partie consacrée au calcul de l'écart TVA). La TVA ne s'applique pas toujours à hauteur de 19,6 % sur les produits. Certaines mesures fiscales permettent en effet l'application de taux réduits. C'est par exemple le cas dans la restauration depuis le 1^{er} juillet 2009. La franchise en base, qui exonère les plus petites entreprises d'une partie de la TVA, conduit également à une taxation inférieure au taux normal. Enfin, certaines spécificités de la TVA dans les départements d'outre-mer doivent être prises en compte.

Suite à une remise à jour complète de son analyse fiscale, la Direction Générale du Trésor a fourni un nouveau jeu de taux de TVA pour la métropole applicable à l'ensemble des produits en base 2005. En outre, par rapport à la base 2000, la franchise en base est répartie plus finement sur les différents produits de consommation. Enfin, une nouvelle estimation des corrections sur les taux pour prise en compte des DOM et du travail au noir a été réalisée.

La prise en compte de ces nouveaux taux de TVA, les améliorations méthodologiques et les rebasages ici présentés ont un impact modeste sur les prix des dépenses de consommation des ménages : ils augmentent en 2008 de 2,95 % en base 2005, contre + 2,86 % en base 2000.

Révision des dépenses de consommation des ménages en valeur sur 2008 entre la base 2000 et la base 2005

	en milliards d'euros valeur en 2008
Montant de la dépense de consommation des ménages, base 2005	1063,7
Montant de la dépense de consommation des ménages, base 2000	1083,8
Ecart entre la nouvelle base et l'ancienne base	-20,1
Décomposition de l'écart :	
Impact du recalage sur les comptes satellite	-9,8
dont loyers	-9,3
dont santé	-0,5
Impact des révisions méthodologiques	8,0
dont hôtels-restaurants	8,9
dont services de location	1,0
dont activités récréatives, culturelles et sportives marchandes, hors audiovisuel	-3,1
dont lubrifiants	1,1
dont jeux de hasard et d'argent	-0,3
dont tabac	0,4
Impact du changement de nomenclature	1,7
dont prise en compte de nouveaux produits	2,1
Impact de la prise en compte des données d'entreprise	-11,1
dont industrie agroalimentaire	-2,1
dont pièces détachées automobiles	-3,2
dont entretien et réparation automobile	-4,7
dont coiffeur	-1,2
Impact de l'action sociale et des secteurs non marchands	-6,8
dont action sociale (marchande et non marchande)	-0,4
dont autres services non marchands	-2,5
dont services domestiques	-3,8
Impact des services financiers	-1,1
dont assurances	-2,0
dont OPCVM	0,4
dont SIFIM	0,3
dont TVA sur crédit bail	0,2
Impact du recalage sur la balance des paiements	-0,9
Autres	-0,2

Source : Insee, comptes nationaux.

Le reste du monde et les échanges extérieurs

Le compte du reste du monde (CRM) a été notablement révisé de 2000 à 2008 à l'occasion du changement de base des comptes nationaux. En base 2005, le besoin de financement de la nation est réduit de 16,3 Md€ en 2008, 16,3 Md€ en 2007 et 18,1 Md€ en 2006 par rapport à la base 2000. Ces changements concernent principalement trois postes : les opérations de répartition des revenus de la propriété, le solde du commerce extérieur des biens et services et, dans une moindre mesure, les transferts courants, impôts et subventions. A contrario, la rémunération des salariés et le solde du compte de capital sont quasiment inchangés (*figure 1*).

1. Écarts base 2005 - base 2000 du besoin de financement de la nation, par grandes opérations

en millions d'euros			
Besoin de financement de la nation	2006	2007	2008
Base 2005 (1)	-14 422	-24 139	-36 379
Base 2000 (2)	-32 557	-40 455	-52 641
Écart (1-2)	18 135	16 316	16 262
dont : Solde extérieur des biens et services	4 704	6 859	2 620
Rémunération des salariés	55	-13	357
Revenus de la propriété	14 442	10 951	14 239
Transferts courants	-1 054	-1 546	-895
Compte de capital	-12	65	-59

Source : Insee, comptes nationaux.

Ces amendements marquent, en premier lieu, un alignement des comptes nationaux sur des réactualisations de sources statistiques à la base de l'élaboration du CRM. En particulier, des données récemment publiées³ et rétopolées de la Balance des Paiements (BdP) ont été utilisées pour élaborer les CRM de 2000 à 2008, en nouvelle base. À l'issue de ce recalage, les écarts résiduels entre comptes nationaux et BdP proviennent de différences conceptuelles de périmètre (*encadré*).

Les révisions sont également issues de changements dans la méthodologie de construction des comptes. Notamment, le commerce extérieur des services financiers indirectement mesurés (Sifim) est évalué selon une méthode différente en nouvelle base (*annexe 8*).

Les opérations de répartition des revenus de la propriété, principale source d'écarts du besoin de financement

Les opérations sur le revenu de la propriété du CRM supportent les révisions dont l'ampleur est la plus marquée : elles sont à l'origine de plus des deux tiers de la révision du besoin de financement de la nation. De 2006 à 2008, le cumul de ces révisions conduit à augmenter de 39,6 Md€ le solde des revenus financiers, en renforçant l'excédent.

La cause principale de ces révisions est l'alignement des données du CRM sur celles de la dernière balance des paiements disponible. Au fil de la base 2000, ces deux sources se sont écartées l'une de l'autre sur les revenus financiers, pour deux raisons majeures. En premier lieu, la façon d'évaluer les revenus des investissements de portefeuille par la BdP a changé au cours de la base 2000. Depuis son rapport annuel 2006, la BdP enregistre les revenus sur titres de dettes selon l'approche des droits constatés - approche dite « *Accrual* » - et non plus au moment des règlements bancaires associés à ces titres - approche dite « *Cash* ». Cette nouvelle approche n'avait pas été intégrée en l'état dans les comptes, afin de préserver la cohérence temporelle de la série.

Les divergences proviennent ensuite de corrections faites par la BdP sur les revenus des investissements qu'elle mesure. Apportées après la clôture des comptes nationaux, ces corrections

³ Données publiées à l'occasion du rapport annuel 2009 de la Balance des Paiements.

parfois importantes n'avaient pu être retenues en cours de base et ne peuvent être intégrées qu'à l'occasion d'un changement de base. C'est ce qui a été effectué pour la base 2005. Pour le compte 2008, des éléments du rapport annuel 2010 de la BdP, relatifs aux échanges extérieurs de dividendes et bénéfices réinvestis, ont été transmis de façon anticipée aux comptes nationaux. Ils ont été intégrés au CRM⁴, de façon à éviter, sur les années de base, le décalage avec la BdP dû à des calendriers de travail et de publication différents. La prise en compte de cette nouvelle information vient accentuer de 3,5 Md€ l'écart avec la base 2000 sur les opérations de répartition des revenus de la propriété.

Enfin, dans les comptes annuels, la correction Sifim sur les intérêts est désormais évaluée selon une nouvelle méthode (*voir annexe 8*). En 2008, cette correction conduit à revoir à la hausse de 4,3 Md€ les emplois du CRM et à la baisse de 2,8 Md€ les ressources.

Échanges extérieurs : des comptes nationaux recalés sur les données des douanes et de la balance des paiements

À l'instar des opérations de revenus de la propriété, le compte extérieur des opérations sur les biens et services (CBS), qui retrace les importations et exportations de biens et services avec le reste du monde, a été modifié en base 2005. Pour 2008, la valeur du solde extérieur est revue de + 2,6 Md€ : les exportations de biens et services sont révisés de + 1,1 Md€ en valeur (+ 4,6 Md€ en volume) et les importations de - 1,5 Md€ (- 1,2 Md€ en volume). Bien que ces révisions puissent être relativement importantes en niveau sur la période 2000-2008, elles ne modifient que marginalement les taux d'évolution des flux du CBS : leur évolution, entre 2006 et 2008, n'est corrigée au maximum que de plus ou moins 0,6 point, en valeur comme en volume (*figures 2 et 3*).

Pour les échanges de biens, les changements sont d'abord dus à l'alignement des comptes nationaux sur des informations douanières actualisées. Il s'agit là aussi d'informations connues après la clôture des comptes et qui n'ont donc pu être prises à temps.

Les révisions des échanges de services (*figure 4*), plus importantes que pour les biens, s'expliquent pour l'essentiel par un recadrage sur les données rétropolées de la BdP. En particulier, la réropolation de la ligne « voyages » de la balance a été intégrée au CRM et a modifié la correction territoriale⁵. Cette dernière a ainsi été augmentée en 2008 de 2,1 Md€ pour les exportations et de 1,1 Md€ pour les importations. Les échanges de services commerciaux ont également été recadrés, conduisant à renchérir les exportations de 5,4 Md€ en 2008 et à réduire les importations de 0,6 Md€. Les révisions des exportations de services financiers s'expliquent par le changement méthodologique intervenu sur les Sifim, ainsi que sur l'évaluation de la production de services d'intermédiation financière par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières dans les comptes nationaux (*voir annexe 9*) : les exportations de ces services sont revues à la baisse de 6,4 Md€ en 2008. S'agissant de la révision de + 0,8 Md€ des importations de services financiers, l'impact du changement de méthode d'évaluation des Sifim est modéré.

Les services de transport exportés sont revus de - 0,1 Md€ en 2008 en base 2005 et les importations de - 3 Md€. Ils constituent une exception au recalage des données de comptabilité nationale sur celles de la balance des paiements. En effet, si un rapprochement a été effectué sur les échanges de services de transport en 2008, les évolutions des années antérieures sont reprises de la base 2000. Cette exception provient de ce qu'en base 2000, les échanges de services de transports ont été estimés en combinant aux données de la BdP d'autres données, issues de la comptabilité d'entreprises de transport. Ces enrichissements ont été conservés en base 2005.

⁴ Les données du rapport annuel 2010 de la Balance des Paiements seront disponibles après la clôture du compte 2008.

⁵ Il s'agit du solde entre les dépenses des résidents français hors du territoire national et celles des non-résidents en France.

2. Écarts base 2005-base2000 du compte des échanges extérieurs en valeur

en millions d'euros

		Exportations FAB			Importations FAB		
	Valeurs	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Base 2005 (1)	Biens	386 120	400 336	410 390	414 229	439 616	463 292
	Services	99 794	106 388	110 584	90 484	96 321	98 371
	Total biens et services	485 914	506 724	520 974	504 713	535 937	561 663
	<i>Taux d'évolution du total</i>	7,3%	4,3%	2,8%	8,8%	6,2%	4,8%
Base 2000 (2)	Biens	387 813	402 507	412 431	414 932	441 978	466 162
	Services	95 228	100 367	107 459	91 614	96 967	97 035
	Total biens et services	483 041	502 874	519 890	506 546	538 945	563 197
	<i>Taux d'évolution du total</i>	7,4%	4,1%	3,4%	9,0%	6,4%	4,5%
Écarts entre bases (1)-(2)	Biens	-1 693	-2 171	-2 041	-703	-2 362	-2 870
	Services	4 566	6 021	3 125	-1 130	-646	1 336
	Total biens et services	2 873	3 850	1084	-1 833	-3 008	-1 534
	<i>Taux d'évolution du total</i>	<i>-0,1%</i>	<i>0,2%</i>	<i>-0,6%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>0,3%</i>

Source : Insee, comptes nationaux.

3. Écarts base 2005-base2000 du compte des échanges extérieurs en volume PAP*

en millions d'euros

		Exportations FAB			Importations FAB		
	Volumes	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Base 2005 (1)	Biens	377 959	392 476	397 018	399 199	437 841	445 151
	Services	98 444	104 764	108 137	87 956	94 653	95 724
	Total biens et services	476 403	497 240	505 155	487 154	532 494	540 875
	<i>Taux d'évolution du total</i>	5,2%	2,3%	-0,3%	5,0%	5,5%	0,9%
Base 2000 (2)	Biens	377 002	395 129	401 403	402 280	440 168	448 154
	Services	94 393	100 189	99 145	88 499	94 813	93 925
	Total biens et services	471 396	495 318	500 548	490 779	534 981	542 079
	<i>Taux d'évolution du total</i>	4,8%	2,5%	-0,5%	5,6%	5,6%	0,6%
Écarts entre bases (1)-(2)	Biens	956	-2 653	-4 385	-3 081	-2 327	-3 003
	Services	4 051	4 575	8 992	-543	-160	1 799
	Total biens et services	5 007	1 922	4 607	-3 625	-2 487	-1 204
	<i>Taux d'évolution du total</i>	<i>0,4%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>0,2%</i>	<i>-0,6%</i>	<i>-0,1%</i>	<i>0,3%</i>

* Volumes évalués au prix de l'année précédente

Source : Insee, comptes nationaux.

Le passage en base 2005 a été marqué par un changement de nomenclature : le CBS est passé de la révision 1 de la nomenclature de produits française (CPF) à sa révision 2. Si les données douanières sont directement disponibles en révision 2 de la CPF, la balance des paiements n'est pas concernée par ce changement de nomenclature. Un travail *ad hoc* de conversion de la nomenclature de la BdP vers la CPF a été réalisé. L'une des principales caractéristiques de la révision 2 de la CPF étant qu'elle décrit de façon plus détaillée les services, le nombre de postes de services disponibles en nouvelle nomenclature est par conséquent plus important qu'en base 2000. Une autre conséquence est qu'un certain nombre de produits, auparavant classés parmi les biens, sont maintenant classés parmi les services. C'est par exemple le cas des produits de l'édition (livres dématérialisés ou non, jeux vidéo, journaux, etc.). Ainsi une part significative de l'écart entre ancienne et nouvelle base sur les échanges de services provient de ces reclassements. Ils augmentent les services de 2,1 Md€ à l'exportation et de 3,0 Md€ à l'importation en 2008 (*figure 4*).

4. Écarts base 2005-base 2000 des échanges de services

		en millions d'euros					
		Exportations de services			Importations de services		
		2006	2007	2008	2006	2007	2008
	Total services NN (t1)	99 794	106 388	110 584	90 484	96 321	98 371
	Total services AN (t2)	95 228	100 367	107 459	91 614	96 967	97 035
Écarts AN-NN (E1 = t1-t2)		4 566	6 021	3 125	-1 130	-646	1 336
dont							
	biens reclassés en services (BrS)	2 133	2 177	2 136	2 723	2 949	2 996
Écarts AN-NN hors B.r.S (E2 = E1-BrS)		2 433	3 844	989	-3 853	-3 595	-1 660
dont							
	Services de commerce (d1)	4 206	4 207	5 412	-598	-597	-571
	Services de transport (d2)	-471	-294	-132	-2 905	-2 949	-3 034
	Services de santé (d3)	0	0	0	0	0	0
	Correction territoriale (d4)	1 426	1 400	2 063	600	595	1 141
	Services de réparation (d5)	175	183	261	2	1	17
	Services financiers (d6)	-1 681	-382	-6 290	569	848	767
	Services d'assurance (d7)	26	29	58	-16	-15	-60
Recadrage des autres produits (E3 = E2-d1-d2-d3-d4-d5-d6-d7)		-1 248	-1 299	-383	-1 505	-1 478	80

Source : Insee, *comptes nationaux*.

Les transferts courants, impôts et subventions, le compte de rémunération des salariés et le compte de capital

Les transferts courants, impôts et subventions⁶ contribuent moins fortement à la révision du besoin de financement de la nation : le solde de cet agrégat est revu à la baisse de 0,9 Md€ en 2008, 1,5 Md€ en 2007 et 1,1 Md€ en 2006. Seules les opérations sur les prestations, les cotisations et les transferts sociaux sont révisées ; les impôts et les subventions ne le sont pas. À nouveau, ces écarts s'expliquent principalement par un ajustement du compte sur les données de la Balance des Paiements.

La rémunération des salariés n'est que très faiblement modifiée. Le compte de capital est quasiment inchangé en base 2005 : les révisions depuis 2006 ne dépassent pas la centaine de millions d'euros par an.

⁶ Agrégation des cinq opérations suivantes du tableau économique d'ensemble : impôts sur la production et les importations, subventions, impôts courants sur le revenu et le patrimoine, cotisations, prestations et transferts sociaux ainsi que les autres transferts sociaux.

Rapprochement entre données de balance des paiements et données des comptes nationaux

En 2008, le besoin de financement de la nation s'établit à 36,38 Md€ en 2008 selon le compte du reste du monde (CRM) définitif et à 36,44 Md€ selon le rapport annuel 2009 de la balance des paiements (BdP). La différence de 65 M€ s'explique par un écart de 1,5 Md€ sur le solde des échanges extérieurs, de -1,7 Md€ sur celui des transferts courants, de 1,2 Md€ sur le solde des revenus de la propriété, de -0,5 Md€ sur le solde des rémunérations des salariés, et de -0,5 Md€ sur le compte de capital. Ces divergences rendent compte essentiellement de différences de contours, plus larges pour la comptabilité nationale que pour la balance des paiements.

Ainsi, l'écart relatif aux échanges extérieurs de biens et services provient d'un contour des biens différent entre BdP et CRM (en particulier, les échanges extérieurs d'avitaillement mais surtout ceux relatifs aux Sifim sont comptabilisés dans le CRM mais pas par la BdP), et d'une actualisation plus récente des données douanières pour les comptes nationaux.

L'écart de -1,7 Md€ sur les transferts courants s'explique aussi par des différences de champ, ainsi que par l'utilisation d'autres sources d'informations que la BdP :

- les revenus des coopérants français à l'étranger, ainsi que la contrepartie sans paiements de transactions de transferts de propriété) font partie des flux retracés par la comptabilité nationale, mais pas par la BdP ;
- les impôts, les subventions, les transferts courants de coopération internationale courante, les transferts versés par l'État et une partie des prestations de sécurité sociale en espèces ne sont pas calculés à partir des chiffres de la balance mais grâce à d'autres sources annexes.

L'écart de 1,2 Md€ du solde extérieur des revenus de la propriété s'explique d'abord par des différences de champ :

- Les revenus de la propriété attribués aux assurés, les impôts sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM), les revenus des OPCVM ainsi que les intérêts sur crédit-bail sont inclus dans le contour de la comptabilité nationale mais pas dans celui de la BdP ;
- les Sifim, implicitement comptabilisés dans les revenus financiers de la BdP, sont exclus des intérêts bancaires en comptabilité nationale ;
- les échanges extérieurs de services de construction, sont comptabilisés dans les comptes comme revenus de la propriété alors qu'il s'agit d'échanges de services pour la BdP.

D'autre part, des éléments du rapport annuel 2010 de la balance des paiements relatifs aux dividendes et aux bénéfices réinvestis, ont été transmis de façon anticipée aux comptes nationaux. Cela génère un écart de +3,5 Md€ avec les données du rapport annuel 2009 de la BdP.

en millions d'euros	
Besoin de financement de la nation	2008
CN	-36 379
BdP*	-36 444
CN-BdP	65
dont : Solde extérieur des biens et services	1 514
Rémunération des salariés	-470
Revenus de la propriété	1 189
Transferts courants	-1 719
Compte de capital	-449

D4 : Revenus de la propriété	2008
CN	20 915
BdP	19 726
CN-BdP	1 189
dont : SIFIM	-1 002
Service de construction	2 775
Revenus de propriété distribués aux assurés	-142
IRVM	-3 581
Revenus des OPCVM	-353
Intérêts sur crédit-bail	-16
Anticipation de révision des revenus financiers	3 500
Autres	8

Sources : Insee, comptes nationaux et Banque de France, balance des paiements.

Les transferts de produits fatals

Dans les bases précédentes, existaient des « transferts de produits fatals » pour passer de la production de la branche à celle du produit. Historiquement, cette notion visait à rendre compte du fait que certaines techniques de production sont telles que lorsqu'on fabrique un produit, il apparaît obligatoirement un ou plusieurs autres produits (gaz naturel et soufre de désulfuration ; scories de gaz de hauts fourneaux, etc.). Par la suite, d'autres transferts de produits fatals ont été introduits par les comptes nationaux, afin de résoudre des problèmes conceptuels ou d'équilibrage des comptes de produits.

Abandonnés par le Système européen des comptes 1995 (SEC95), nombre de ces transferts n'avaient plus de raison d'être, d'autant que leur montant était souvent faible en base 2000. En base 2005, on ne conserve que le vin (considéré comme un produit de l'industrie agroalimentaire produit par la branche agriculture), ainsi que les ventes résiduelles (produits marchands vendus par une branche non marchande).

En particulier :

▪ Les transferts de récupération

En nouvelle nomenclature (NACE Révision2), la récupération fait partie de l'ensemble collecte, traitement et élimination des déchets (C38Z). Le traitement adopté en France jusque-là, différent de tous les autres pays européens, consistait à enregistrer toute la production de cette branche en transfert de produits fatals. Par exemple, les ferrailles recyclées étaient considérées comme des produits métalliques. Dans la base 2005, la récupération est un produit, enregistré en tant que tel en consommation intermédiaire (CI) par les autres branches. Par exemple, les ferrailles recyclées et achetées par la branche acier sont désormais des consommations intermédiaires de produits de récupération (et non plus de produits métalliques). Ce nouveau traitement ne change pas le niveau du PIB, mais le partage des CI entre différents types de produits.

▪ Les transferts des médias (édition, radiodiffusion, etc.) vers la publicité

En ancienne nomenclature, la production d'espaces publicitaires par les médias relevait du produit publicité, si bien qu'une partie de la production des branches des médias faisait l'objet d'un transfert vers le produit publicité.

En nomenclature NAF rév. 2, l'activité de médias inclut désormais la production d'espaces publicitaires. De ce fait, les transferts afférents de produits fatals sont supprimés.

Le périmètre des administrations publiques (ODAC, APUL, ASSO)

À l'occasion du passage à la base 2005, le périmètre des administrations publiques a été réexaminé.

Le classement de la Cades et du FRR

Dans le cadre du changement de base, la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) est reclassée du secteur des administrations centrales vers celui des administrations de sécurité sociale (ASSO). En effet, le statut et le rôle de la Cades ont considérablement évolué ces dernières années. D'une part, les montants en jeu, en même temps que la durée de vie de la Cades, n'ont cessé d'augmenter, suite aux différentes reprises de dette sociale. D'autre part, la Cades a évolué vers plus d'indépendance vis-à-vis de l'État, tant du point de vue des relations financières que d'un point de vue de la gouvernance – le budget de la Cades figure désormais au projet de loi de finances relatif à la sécurité sociale.

Ce reclassement a été appliqué rétrospectivement à partir de la date de création de la Cades.

Le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) a également été reclassé au sein des administrations de sécurité sociale. En effet, sa structure de financement a fortement évolué depuis sa création : elle est aujourd'hui dominée par des recettes de sécurité sociale (excédents CNAV, soulte IEG, CSG, etc.). En outre, les mouvements à venir (transferts de ressources et d'actifs du FRR vers la Cades) militent pour un maintien des deux organismes dans le même sous-secteur.

Le périmètre des ODAC et des ODAL

À l'occasion du changement de base, l'Insee et la DGFIP ont réexaminé la liste des organismes divers d'administration centrale (ODAC). Les Autorités Administratives Indépendantes (AII) ont été passées en revue, mais très peu d'entre elles disposent d'une autonomie de gestion. N'étant pas, pour la plupart d'entre elles, des unités institutionnelles, elles sont donc rattachées au budget de l'État dans les comptes nationaux.

La liste des ODAC a également été confrontée au fichier des établissements publics nationaux de la DGFIP et aux documents de la loi de finance relatifs aux opérateurs de l'État.

Au final, 117 unités ont été ajoutées au périmètre des ODAC, parmi lesquelles des écoles d'ingénieurs, les établissements publics de coopération universitaires, l'Institut national du cancer, l'agence française de l'adoption, etc. Pour nombreuses qu'elles soient, ces unités ont peu de poids d'un point de vue macro-économique : elles représentent au total environ 100 millions d'euros de masse salariale.

Par ailleurs, le périmètre des organismes divers d'administration locale (ODAL) a lui aussi été complété. En particulier, les lycées agricoles et les établissements publics locaux de formation professionnelle ont été intégrés au sein des ODAL.

Le contour des syndicats dans les administrations publiques locales

Les données individuelles des 14 400 syndicats et budgets annexes ont été exploitées sur les années 2006, 2007 et 2008, afin de tester leur caractère marchand ou non au sens du système européen des comptes (SEC95) : un établissement est dit marchand si les ressources propres tirées de son activité couvrent plus de 50 % de ses coûts de production. Après avoir réalisé le test sur les données individuelles, on constate que les situations sont assez homogènes à l'intérieur d'une même activité et on choisit donc de maintenir l'approche de la base 2000, qui retient en pratique un classement des unités selon leur activité. Au final, cette analyse conduit à confirmer d'une base à l'autre la liste des activités considérées comme marchandes, donc celles des unités qui sont classées au sein des sociétés non financières.

Traitement des échanges internationaux de Sifim interbancaires

Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) représentent le service d'accès aux marchés financiers fourni par les banques⁷ pour le compte de leur clientèle non bancaire, et plus précisément la part de ce service qui ne fait pas l'objet d'une facturation explicite sous la forme de commissions ou de frais dûment identifiés. Il correspond à la marge que tirent les intermédiaires financiers de la gestion des crédits et dépôts bancaires de leur clientèle, calculée par rapport à un taux de référence.

Comme la plupart des services, les Sifim ne sont pas spécifiques aux seuls producteurs et consommateurs résidents. Les banques résidentes dégagent ainsi des marges sur les crédits et dépôts avec leur clientèle à l'étranger, tout comme les banques à l'étranger en dégagent avec les résidents. Les Sifim produits par les banques installées en France et consommés par le reste du monde sont traités comme des exportations ; ceux produits par les banques à l'étranger et consommés par les résidents sont traités comme des importations.

Dans le Système européen des comptes 1995 (SEC95), les flux d'intérêts entre banques résidentes ne sont pas associés à une production de service, car les banques ont un accès direct aux marchés financiers. Les relations entre banques résidentes ne génèrent donc aucun Sifim. En revanche, en base 2000, les échanges d'intérêts entre banques en France et à l'étranger généraient des imports et des exports de Sifim « interbancaires ». La mesure des services associés à ces échanges a été reconsidérée lors du passage à la base 2005 de manière à harmoniser le traitement des flux interbancaires internationaux et des flux interbancaires à l'échelle nationale. Désormais, les échanges entre institutions financières ne sont retracés que dans les revenus de la propriété et n'engendrent pas de production de services. Ce changement méthodologique devance de quelques années la mise en application du nouveau Système européen des comptes (SEC2010, qui deviendra obligatoire à compter de 2014).

1. Impact sur les exportations de Sifim et le PIB du changement de traitement des Sifim interbancaires internationaux

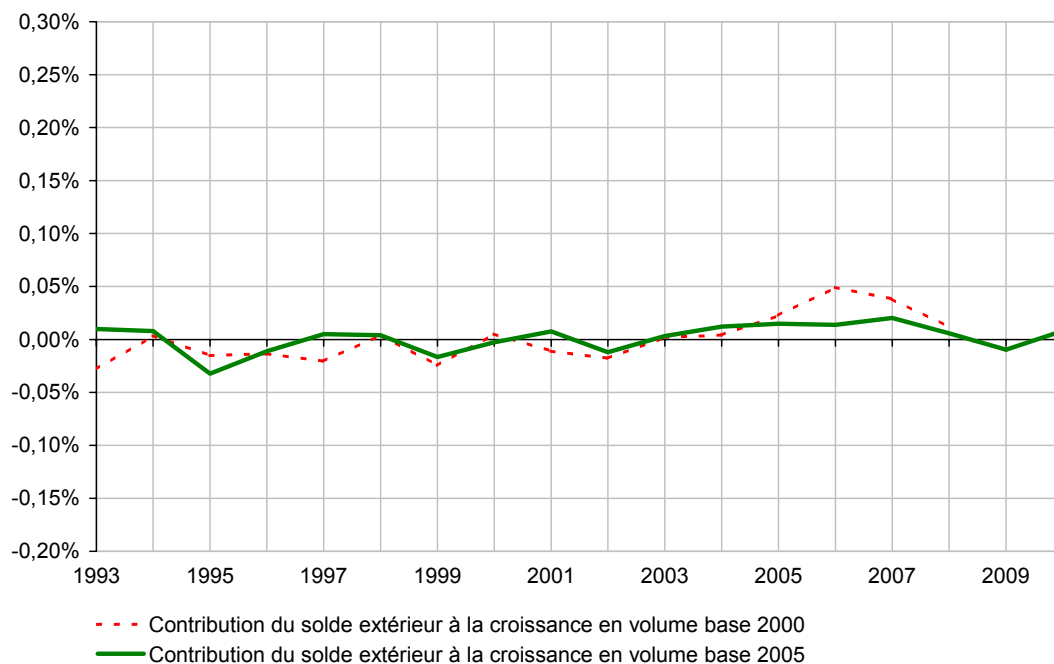
	2006	2007	2008
Ecart sur les exportations par rapport à la Base 2000	-1,8 Md€	-0,6Md€	-6,4 Md€
Ecart de contribution au PIB en valeur en niveau - Base 2000	-0,10%	-0,03%	-0,34%

Source : Insee, *comptes nationaux*.

Ce changement de méthode a pour principale conséquence une réévaluation à la baisse des exportations sur 2006-2007-2008, qui fait baisser le niveau du PIB (*figure 1*). Sur le passé plus lointain (années 80 et première moitié des années 90), il conduit à l'inverse à réviser à la baisse des importations et à rehausser à ce titre le PIB. Par ailleurs, avec la nouvelle méthode, la contribution du commerce extérieur de Sifim au prix du PIB est désormais beaucoup moins heurtée (*figure 3*).

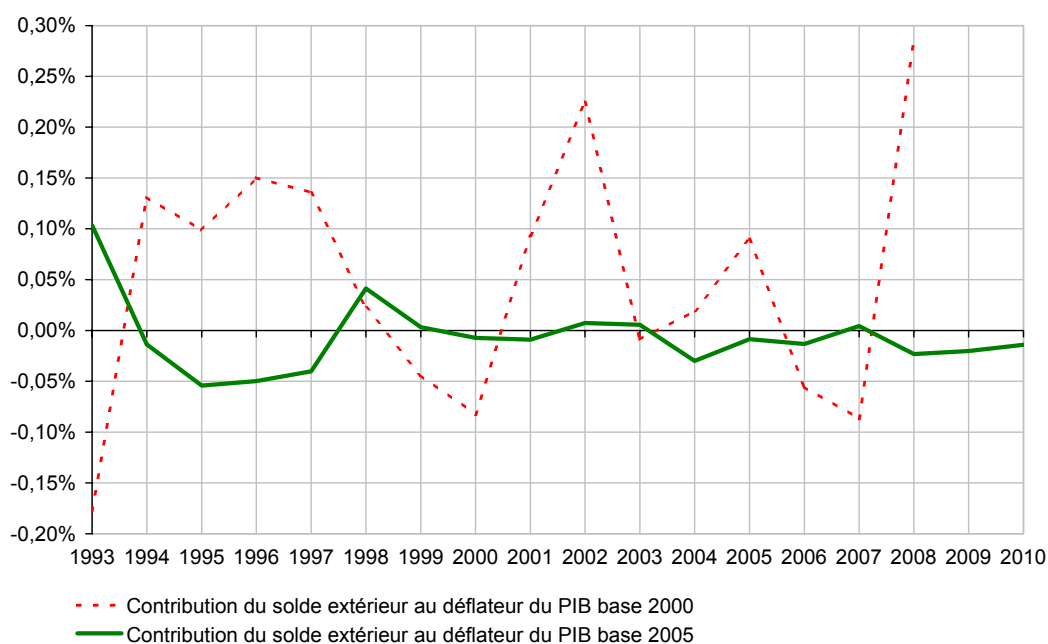
⁷ Par commodité de langage, le terme de « banque » est ici employé pour désigner les Intermédiaires Financiers.

2. Contribution du solde extérieur de Sifim à la croissance du PIB en volume en base 2000 et en base 2005



Source : Insee, comptes nationaux.

3. Contribution du solde extérieur de Sifim au déflateur du PIB en base 2000 et en base 2005

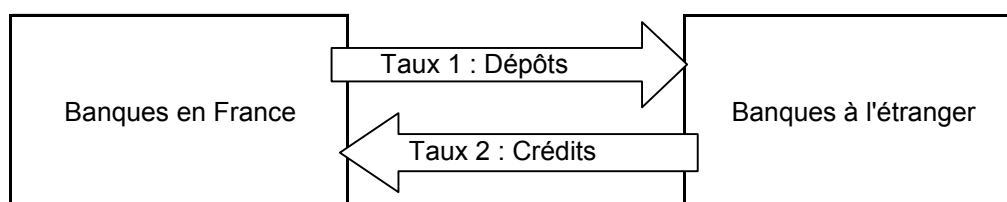


Source : Insee, comptes nationaux.

La nouvelle méthode de calcul des échanges internationaux de Sifim

Le changement introduit en base 2005 consiste à annuler les marges bancaires entre les intermédiaires financiers résidents et non résidents, en accord avec la prochaine révision du SEC qui s'appliquera en 2014. Ce nouveau traitement a pour conséquence indirecte de modifier à la marge le calcul des échanges internationaux de Sifim impliquant la clientèle non bancaire.

La nouvelle méthode introduit deux taux de référence externes. Le premier (taux 1) correspond au taux de refinancement facturé par les banques résidentes à leurs homologues installées à l'étranger, le second (taux 2), au taux de refinancement servi (payé) par les banques résidentes à leurs homologues non résidentes. Ces taux d'intérêt apparents sont calculés à partir des intérêts interbancaires reçus et versés par les banques installées en France et les encours moyens associés. Ils se substituent au taux de référence externe unique de la base 2000, calculé comme la moyenne de ces deux taux pondérée par les encours de refinancement interbancaire.



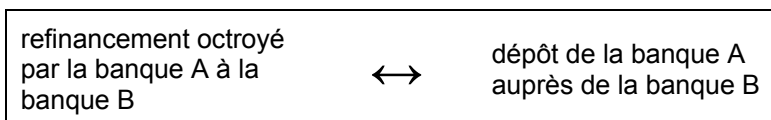
Le Sifim est calculé comme une marge entre des taux apparents et un taux de référence associé. La modification des taux de référence externe a donc un impact dans le calcul des échanges extérieurs de Sifim pour tous les types d'agents (bancaires et non bancaires). Pour les agents bancaires, les marges sont désormais nulles puisque le taux de référence est égal par construction au taux apparent. Pour les agents non bancaires, la marge et les échanges extérieurs de Sifim sont également modifiés.

Définition et utilisation des deux taux de référence externe

$$\text{Taux 1} = \frac{\text{intérêts effectivement reçus par les banques résidentes payés par les banques établies à l'étranger}}{\text{encours moyens de refinancement prêtés par les banques résidentes aux banques installées à l'étranger}}$$

Il s'agit du taux de refinancement apparent facturé par les banques résidentes à leurs homologues établies à l'étranger. Ce taux de référence intervient aussi dans le calcul des Sifim sur les crédits que les banques en France consentent à leur clientèle non bancaire à l'étranger (exportation).

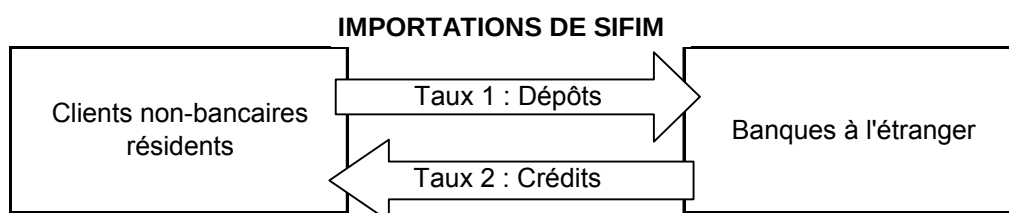
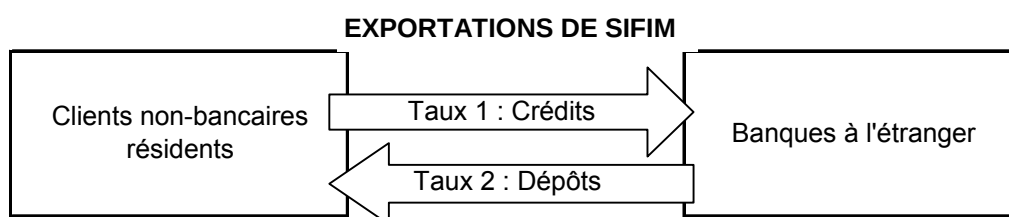
Par convention, le financement octroyé par les banques résidentes est un dépôt enregistré à leur actif et au passif des banques non résidentes.



Par conséquent, il convient d'utiliser aussi le taux 1 comme taux de référence du calcul des Sifim liés à la gestion des dépôts des clients non bancaires résidents par les établissements bancaires implantés à l'étranger (importation).

$$\text{Taux 2} = \frac{\text{intérêts effectivement versés par les banques résidentes aux banques établies à l'étranger}}{\text{encours moyens de refinancement prêtés par les banques non résidentes aux banques installées en France}}$$

Il s'agit du taux de refinancement apparent servi par les banques résidentes à leurs homologues à l'étranger. Ce taux de référence s'applique au calcul des Sifim sur les crédits consentis à la clientèle non bancaire résidente par les banques installées à l'étranger. De manière analogue au taux 1, ce taux sert de référence dans le calcul du Sifim sur les dépôts détenus par les clients non bancaires à l'étranger dans les banques installées en France.



Traitement des services d'OPCVM

En base 2005, le traitement des services fournis par les Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) est identique au traitement appliqué en base 2000. Cependant, la prise en compte de nouvelles données par la Banque de France a conduit à une réévaluation du compte de ces organismes sur la période 2003-2008.

Cette réévaluation a eu comme conséquence une révision à la baisse du PIB et du RNB depuis 2003.

1 : Impact PIB de la réévaluation des services d'OPCVM

	2006	2007	2008
Écart sur la production de service d'OPCVM	2,3 Mds€	2,6 Mds€	2,2 Mds€
Impact PIB en valeur	-1,1 Mds€	-1,2 Mds€	-1,0 Mds€
Écart de contribution au PIB en valeur en niveau - Base 2000	-0,06%	-0,07%	-0,05%
Impact RNB en valeur	-1,3 Mds€	-1,4 Mds€	-1,2 Mds€
Écart de contribution au PIB en valeur en niveau - Base 2000	-0,07%	-0,07%	-0,06%

Source : Insee, comptes nationaux.

Construction du compte des OPCVM et prise en compte de leurs commissions

Les OPCVM figurent au sein du secteur des entreprises financières (S12) et produisent un service d'intermédiation financière (K64H) consommé par les autres secteurs institutionnels.

Ceux-ci sont des fonds d'investissement qui possèdent à l'actif de leur bilan des placements financiers sous la forme de titres de créances négociables pouvant prendre différentes formes selon les émetteurs (bons de trésorerie de sociétés non financières, obligations assimilables du Trésor français, titres du marché monétaire émis par des établissements de crédits, actions de sociétés françaises ou étrangères, etc.). Ces titres de créances génèrent des revenus financiers, intérêts ou dividendes, qui sont soit directement redistribués aux détenteurs du capital de l'OPCVM, soit capitalisés (ces revenus viennent alors accroître le montant des parts d'OPCVM). Au passif du bilan des OPCVM figurent les parts du capital que détiennent leurs souscripteurs.

Les OPCVM sont de pures sociétés financières, ne disposant pas de moyens de gestion propre. Leur gestion est confiée à des sociétés spécialisées (gestionnaires de fonds), dont les activités sont celles d'auxiliaires de services financiers. En pratique, ces auxiliaires financiers reçoivent des commissions rémunérant le service rendu, qu'ils prélèvent directement sur les revenus financiers revenant aux OPCVM. Le circuit décrit en comptabilité nationale est plus explicite : le client consomme un service d'intermédiation financière produit par l'OPCVM et l'OPCVM consomme, pour produire ce service d'intermédiation financière, un service d'auxiliaire financier produit par le gestionnaire de fonds (*figure 2*). Les OPCVM ne réalisent donc aucune valeur ajoutée puisque les commissions qu'ils prélèvent (P1 : production de services d'intermédiation financière) sont égales à celles qu'ils reversent aux gestionnaires (P2 : consommation intermédiaire de services d'auxiliaires financiers). La valeur ajoutée est donc générée par les gestionnaires, regroupés dans la branche des auxiliaires financiers (K66Z).

Traitement des consommations de service d'OPCVM dans les comptes des secteurs institutionnels

Dans les données sources, les rémunérations (intérêts ou dividendes) perçues par les souscripteurs sont enregistrées nettes des commissions de gestion que prélèvent les OPCVM à la source. La

comptabilité nationale corrige donc ces données sources : elle redresse les montants des intérêts des différents secteurs institutionnels de manière à y faire figurer les montants bruts des revenus liés à la détention de parts d'OPCVM, incorporant la commission prélevée par l'organisme.

Ce service d'intermédiation financière est ensuite consommé par les différents secteurs utilisateurs suivant la structure de détention des encours de créances, telle qu'elle ressort des comptes financiers de la Banque de France⁸. Les commissions versées aux OPCVM au titre de ce service sont inscrites en consommation (intermédiaire ou finale) des différents secteurs institutionnels résidents, ou en exportations s'il s'agit de clients non résidents. La contrepartie de cette consommation supplémentaire est une hausse des revenus de la propriété du même montant.

Impact sur le PIB et le RNB du traitement des services d'OPCVM

La réévaluation de la production des OPCVM a eu plusieurs impacts sur les comptes non financiers.

a) Branche d'intermédiation financière - OPCVM

La production de service d'OPCVM par la branche d'intermédiation financière (K64H) a été ré-estimée à la hausse et sa consommation intermédiaire de services d'auxiliaires financiers a été augmentée du même montant. La valeur ajoutée générée par les OPCVM reste donc nulle.

b) Branches de l'économie nationale consommant des services d'OPCVM

Pour l'ensemble des secteurs de l'économie nationale détenteurs de parts d'OPCVM, la consommation de service d'intermédiation financière augmente. Dans le cas où il s'agit d'entreprises détentrices, ce surcroît est un surcroît de consommation intermédiaire, ce qui entraîne une baisse de leur valeur ajoutée.

c) Branches des auxiliaires financiers

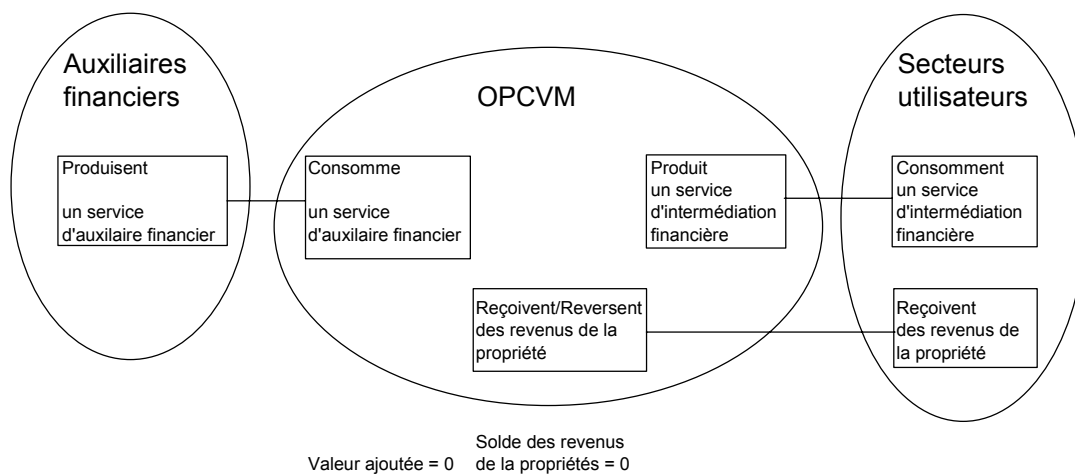
Le montant de la production de la branche des auxiliaires financiers étant issue d'une autre source statistique (données d'entreprises), il n'a pas été modifié, non plus que sa valeur ajoutée. À production de services d'auxiliaires financiers inchangée, la révision à la hausse de la consommation de ce type de service par les OPCVM a donc compensé par une révision à la baisse de sa consommation par les autres branches.

L'effet sur le PIB de la réévaluation résulte de l'agrégation des corrections sur la valeur ajoutée des branches de l'économie nationale. En l'occurrence, l'effet global est négatif, de 1 Md€ en 2008.

Par ailleurs, le reste du monde est également consommateur de services fournis par les OPCVM résidents en raison de la détention de parts d'OPCVM par des entités non résidentes. La Balance des Paiements mesure les flux réels de revenus de la propriété, nets des commissions encaissées par les OPCVM. Le traitement en comptabilité nationale de la production des OPCVM conduit à ajuster ces flux du montant de ces commissions. Les revenus de la propriété versés par l'économie nationale au reste du monde ont donc été réévalués à la hausse (de 0,2 Md€ en 2008). Le Revenu National Brut, obtenu comme le PIB ajusté du solde des revenus avec le reste du monde, a donc été révisé à la baisse de 1,2 Md€ en 2008.

⁸ Sur la base des encours des parts d'organismes de placement collectif (opérations F52 de la nomenclature des opérations financières).

2. Traitement des services d'OPCVM en comptabilité nationale



Source : Insee, comptes nationaux.

L'emploi dans les comptes nationaux Résultats comparés de la base 2000 à la base 2005

Dans la base 2005 des comptes nationaux, 24,5 millions de personnes physiques occupent un emploi salarié en France en 2008, ce qui constitue une révision à la hausse de 965 000 salariés par rapport à la base 2000 (+ 4,1 %). La même année, le non-salariat concerne 2,4 millions de personnes, soit un relèvement de + 100 000 emplois (+ 4,3 %). L'emploi total est ainsi revu à la hausse de près de 1,1 million de personnes, pour s'établir à 26,9 millions d'emplois en base 2005 (*figure 1*).

La révision à la hausse de l'emploi salarié se fait sans grande déformation structurelle, en termes de statut d'emploi ou de secteur institutionnel. En termes d'activité, les services concentrent l'essentiel de la révision à la hausse de l'emploi salarié (*figure 2*). La révision de l'emploi corrigé du temps partiel et de la multiactivité est de plus faible ampleur. En 2008, l'emploi en équivalents temps plein est rabaissé de 199 000 (- 0,8 %), pour atteindre 25,4 millions en base 2005 (*figure 1*).

Ces révisions proviennent essentiellement de deux phénomènes. D'une part, le concept d'emploi est modifié en base 2005, passant d'un emploi dit « spontané » à un emploi dit « BIT répertorié », retenu dans la nouvelle source des estimations annuelles d'emploi, Estel (ESTimations d'Emploi Localisées). Ceci amène à comptabiliser davantage d'emplois en personnes physiques que précédemment. D'autre part, la révision méthodologique de la correction pour travail non-déclaré conduit à rabaisser l'emploi en équivalents temps plein.

1. Révision de l'emploi total en 2008 entre la base 2000 et la base 2005 déclinaison par secteurs institutionnels et statut d'emploi

Code	Libellé	Base 2000		Base 2005		Révisions sur 2008
		Niveau 2008	Part	Niveau 2008	Part	
S1	Total	25 883	100%	26 948	100%	1 065
S11	Sociétés Non Fin.	14 334	55,4%	15 308	56,8%	973
S14A	EI	3 345	12,9%	3 019	11,2%	-326
S12	Sociétés Fin.	743	2,9%	876	3,2%	133
S13	APU	5 692	22,0%	5 992	22,2%	300
S14B	Ménages	944	3,6%	844	3,1%	-101
S15	ISBLSM	825	3,2%	910	3,4%	86
	Salariés	23 580	91,1%	24 545	91,1%	965
	Non-salariés	2 303	8,9%	2 403	8,9%	100
	ETP	25 617	99%	25 419	94%	-199

Données en milliers de personnes physiques, sauf ETP: Emploi en milliers d'équivalents temps plein

EI: Entrepreneurs Individuels

APU: Administrations Publiques

ISBLSM: Institutions Sans But Lucratif, au Service des Ménages

Source : Insee, *comptes nationaux*.

La structure de l'emploi par statut d'emploi et secteurs institutionnels est maintenue

La révision à la hausse de l'emploi salarié en base 2005 se fait sans déformation structurelle majeure (*figure 1*) : la part du non-salariat dans l'emploi total reste à 8,9 % et la répartition par secteur institutionnel, reflet de la catégorie juridique de l'employeur, est globalement la même dans les deux bases. Toutefois, deux modifications de faible ampleur sont à signaler. D'une part, le partage entre sociétés non-financières (SNF) et entreprises individuelles (EI) est modifié en base 2005, au détriment des EI dont le poids dans l'emploi total passe de 13 % à 11 %. D'autre part, le poids des Institutions

Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM) est revu en faible hausse en base 2005, alors qu'inversement celui des ménages employeur recule légèrement.

Les services tirent la révision à la hausse de l'emploi salarié en base 2005

Les branches des services expliquent plus des deux tiers du surcroît d'emploi enregistré en base 2005 : en 2008, près de 12 millions de salariés sont recensés dans ces branches, soit 690 000 de plus qu'en base 2000. L'emploi des services principalement non marchands est lui aussi revu en hausse, de 178 000 personnes. Ainsi, l'emploi du tertiaire pèse désormais 78,9 % du total de l'emploi salarié, contre 78,4 % en base 2000 (*figure 2*).

La part de l'industrie dans l'emploi n'en est pas affectée : elle est même légèrement relevée à 13,7 %, contre 13,6 % en base 2000 (+ 140 000 personnes dans les branches industrielles).

À l'inverse, l'emploi agricole est revu en baisse de 88 000 personnes, son poids dans le total étant ramené de 1,5 % en base 2000 à 1,1 % en base 2005.

2. Révision entre la base 2000 et la base 2005 de l'emploi salarié par branche en 2008

Nes 16 Libellé	Base 2000		A17 Libellé	Base 2005		Révision en niveau
	Niveau 2008	Part		Niveau 2008	Part	
Total	23 580	100%	Total	24 545	100%	965
EA Agriculture	348	1,5%	AZ Agriculture	261	1,1%	-88
EB-EG Industrie	3 216	13,6%	CZ-DE Industrie	3 358	13,7%	142
EH Construction	1 531	6,5%	FZ Construction	1 573	6,4%	43
EJ-EP Services marchands	11 302	47,9%	GN-RU Services	11 992	48,9%	690
EQ-ER Services non-marchands	7 183	30,5%	OQ Services administrés	7 361	30,0%	178

Emploi salarié en milliers de personnes physiques

Source : Insee, *comptes nationaux*.

Estel : une autre source pour une autre définition de l'emploi intérieur

La base 2005 s'appuie désormais sur les nouvelles estimations annuelles d'emploi publiées par l'Insee depuis 2009. Le niveau de l'emploi intérieur n'est donc plus défini par le recensement de la population mais par une nouvelle source nommée Estel (ESTimations d'Emploi Localisées). Celle-ci découle de la synthèse de sources administratives, centrée sur les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) des entreprises.

Ce choix méthodologique modifie le concept d'emploi sous-jacent retenu dans les comptes nationaux. En base 2000, l'emploi était dit « spontané », dans la mesure où il découlait de la déclaration des individus au recensement. Désormais, en base 2005, l'emploi est dit « BIT répertorié », les DADS recensant de manière exhaustive l'emploi déclaré par les entreprises, même lorsqu'il ne s'agit que de quelques heures dans l'année.

Il s'ensuit que la mesure de l'emploi en personnes physiques intègre vraisemblablement davantage qu'auparavant des situations aux frontières de l'emploi (cumul emploi-retraite, étudiants, activité réduite des chômeurs). C'est la raison pour laquelle l'emploi en personnes physiques est relevé de plus d'un million. Mais ces emplois nouvellement comptabilisés sont souvent exercés à temps très partiel et concernent fréquemment des personnes ayant plusieurs activités. L'emploi en équivalents temps plein est donc peu affecté par leur ajout.

L'emploi en équivalents temps plein est revu en légère baisse

L'emploi en équivalents temps plein compte 199 000 personnes de moins en base 2005 qu'en base 2000. Ceci découle d'abord de la révision des méthodes d'estimation du travail non déclaré des SNFEI, qui intervient au moment du calcul des équivalents temps plein à partir de l'emploi en personnes physiques. Les taux d'activité non déclarée par branche ont été revus en base 2005 (*voir annexe 1*), ainsi que la manière de ventiler le surcroît d'emploi induit : il est désormais affecté au non-salariat en équivalents temps plein des entrepreneurs individuels, à l'exception des branches concernées par l'emploi des ménages purs (S14B) pour lesquelles c'est l'emploi salarié en équivalents temps plein qui est augmenté.

Par ailleurs, les redressements du temps partiel et de la multiactivité font que le passage à Estel évoqué plus haut est neutre sur l'emploi en équivalents temps plein. En revanche, ils se traduisent par une forte correction à la baisse du « coefficient de temps partiel » en base 2005 : 94 % contre 99 % en base 2000. En effet, l'emploi intérieur en « équivalents temps plein » est égal au nombre de personnes physiques multiplié par ce coefficient qui tient compte de la proportion moyenne de personnes travaillant à temps partiel et du taux moyen de leur temps partiel. Ces deux paramètres sont affectés par le changement de concept de l'emploi.

Des principes de construction préservés mais quelques changements de méthode

Les principes généraux de l'élaboration des comptes d'emploi sont globalement peu modifiés entre les deux bases. Toutefois, en base 2005, deux changements méthodologiques notables sont intervenus en plus de la révision de l'emploi non déclaré. D'une part, lors de la ventilation de l'emploi par secteur institutionnel (SI), le compte des ISBLSM n'est plus obtenu par solde des autres SI, mais évalué directement. D'autre part, le passage de secteurs d'activité en branches d'activité de l'emploi se fait désormais avec une méthodologie différente (*voir annexe 2*).